UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Jeanne CARTILLIER

Vieillesses nomades

Les migrants maghrébins de la première génération dans le va-et-vient

Séminaire « Habitat et Société »

2001-2002

Sous la co-direction de Bernard HOFMANN et Jacques BAROU

Je tiens à remercier avant tout les migrants qui m'ont fait preuve de confiance
en acceptant de me livrer leur témoignage,
et de façon générale toutes les personnes
qui ont accordé du temps et de l'intérêt à mes recherches.
Mes remerciements les plus vifs vont ensuite à Bernard HOFMANN et Jacques BAROU,
avec qui j'ai pu échanger régulièrement paroles et écoute.
Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'ODTI pour m'avoir accueillie et orientée dans
mes recherches, ainsi qu'aux différents employés de la SONACOTRA
dont la collaboration m'a été précieuse.
Je remercie enfin chaleureusement mon entourage pour sa patience
et tout particulièrement Florence pour ses relectures.

« Chaque jour s'opacifie encore le halo de buée
Sur le miroir, chaque jour se creuse l'abîme
Entre la terre originelle et le pays transitoire
Et chaque jour confusément vous tourmente
Le sentiment de devoir quitter l'âcre rançon
De votre défection là-bas, vous dont la présence
Ici paraît peser si peu, visages à demi effacés
Corps recrus, silhouettes dont les ombres furtives
Se faufilent un instant sous nos piétinements »

Jean-Pierre CHAMBON,
Faciès Inventaire.
Chronique du foyer de la rue Très-Cloîtres à Grenoble.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 8

Contexte historique : la première génération de l'immigration maghrébine en France 8
Mythe du retour et réalité du vieillissement de l'immigration 9
Les migrants âgés isolés dans le va-et-vient : « une catégorie imprévue et oubliée » 10
Actualité de la recherche 11
Problématique et hypothèses de recherche 13
Présentation du plan 14

AVANT-PROPOS 15

Articuler travail de terrain et littérature existante 16
Difficultés rencontrées pour recueillir des témoignages 17
Présentation du profil des migrants rencontrés 18
Une méthode d'entretien spécifique 19
Conditions du déroulement des entretiens 19

PREMIERE PARTIE / LA « GRANDE SURPRISE » OU L'EMERGENCE DE LA PROBLEMATIQUE DU VIEILLISSEMENT DES IMMIGRES MAGHREBINS ISOLES EN FRANCE……..22

CHAPITRE 1 : LE TROISIEME AGE DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE, UNE REALITE QUI S'IMPOSE SUR LA SCENE SOCIALE ET POLITIQUE 23

I. DE L'EVIDENCE STATISTIQUE A LA MISE SUR L'AGENDA POLITIQUE 23
A. Entre imprécision des chiffres et constat d'une réalité massive sur le terrain 23
1. Une population difficile à cerner statistiquement … 24
2. … dont l'importance est néanmoins significative sur le terrain 26
B. Prise en compte scientifique et politique du vieillissement des travailleurs immigrés 28
1. Les vieux travailleurs immigrés : une catégorie émergente dans le champ scientifique 28
2. Reconnaissance institutionnelle 30
3. Une prise de conscience limitée aux secteurs concernés 32
C. Mémoire d'immigrés : l'opinion publique sensibilisée et la parole libérée 34
1. Un voyage au cœur de l'immigration maghrébine 34
2. « La parole a une valeur thérapeutique » 36
D. Les travailleurs immigrés âgés, nouvel objet de politique publique 38
1. La mise sur l'agenda politique national 38
2. Migrations et patrimoines urbains : un enjeu pour les politiques locales 40

II. LES IMMIGRES MAGHREBINS AGES AU CŒUR DE LA REAPPROPRIATION D'UNE MEMOIRE CONFISQUEE 42
A. Entre éclipse de la mémoire et amnésie collective 41
1. A l'ombre de la grande Histoire 43
2. L'absence de lieux de mémoire de l'immigration 42

B. Le récent déferlement d'une « vague mémorielle » 43
1. Genèse d'une mémoire de l'immigration 44
2. « Mettre en mémoire les histoires individuelles » 44
C. Réinterroger la mémoire coloniale 45
1. Une culpabilité tardive..... 45
2. La Guerre d'Algérie ou le retour du refoulé..... 46

CHAPITRE 2 : LES TRAVAILLEURS IMMIGRES RETRAITES :
UNE POPULATION PARTICULIEREMENT FRAGILISEE 48

I. LE PROFIL D'UNE VIEILLESSE SINGULIERE 48
A. Extrême fragilisation économique et sociale 48
1. Une main d'œuvre paupérisée..... 49
2. Des retraites souvent très modestes 49
3. Un faible niveau de participation sociale..... 50
B. Vieillissement précoce et pathologie de l'exil 50
1. Une santé sacrifiée : poly-exposition aux maladies professionnelles et sur-morbidité 50
2. Difficultés d'accès aux soins 51
3. Pathologie de l'exil 52

II. UN PASSAGE A LA RETRAITE DIFFICILE 53
A. Difficile d'imaginer la retraite 53
1. Le travail, raison d'être du projet migratoire..... 54
2. Le paradoxe d'une retraite « bien méritée » 54
B. La difficile constitution du dossier de retraite..... 55
1. Une population illettrée face à la complexité administrative 55
2. La reconstitution de carrière 56
C. Une retraite ascétique imposée par des ressources modestes 56
1. L'argent envoyé là-bas comme « rançon » de l'exil..... 56
2. L'ascétisme comme mode de vie..... 57
D. La spirale de la solitude..... 59
1. Le passage à la retraite : découverte de la solitude 59
2. Un processus de désocialisation progressive..... 59

III. LE FOYER, LOGEMENT EMBLEMATIQUE DE LA CONDITION DES IMMIGRES MAGHREBINS « CELIBATAIRISES » 60
A. Des lieux de vie à part pour des gens à part..... 61
1. Entre préoccupations humanistes … 61
2. … et volonté de contrôle social..... 63
B. Un provisoire-qui-dure..... 64
1. Le provisoire, justification du précaire..... 65
2. Le foyer : une nasse plutôt qu'un sas 65
3. Vieillissement des résidents et des foyers 66

<u>DEUXIEME PARTIE /</u> LE VA-ET-VIENT DES MIGRANTS AGES ISOLES, UNE INSTABILITE IDENTITAIRE……..……...68

CHAPITRE 1 : MYTHE DU RETOUR ET REALITE DE L'ENTRE-DEUX : FATALITE OU CHOIX DE VIE ? 69

I. JUSTIFICATIONS D'UNE VIE PARTAGEE ENTRE LES DEUX RIVES DE LA MEDITERRANEE 70
A. Les avantages matériels : légitimation rationnelle du va-et-vient 70
1. Les allocations perçues en terre d'accueil 70
2. Un meilleur système de soins et de couverture médicale 73
B. Le poids des habitudes acquises au cours de la vie active 74
1. Une vie entière passée ici 75
2. Des liens distendus avec la famille restée là-bas 78
C. Un retour définitif au pays compromis 80
1. Les conditions économiques et administratives d'un retour difficile 80
2. Réintégrer une place socialement reconnue 82
3. « Le désaveu anthropologique » 83

II. VIEILLIR ENTRE DEUX RIVES : UNE VIE CIRCULATOIRE SYNONYME D'ERRANCE OU DE NOMADISME ? 85
A. Ici ou là-bas : une indécision source d'errance 85
1. L'errance physique d'êtres *atopos* 85
2. Une errance mentale : la vieillesse sociale 86
B. Un pied ici, un pied là-bas : les avantages tirés d'une vie circulatoire 88
1. Une vie circulatoire, gage de ressourcement permanent 88
2. Participation à la vie de la collectivité en migration 88
3. La généralisation des allers-retours comme pratique sociale 89
C. Le travailleur immigré retraité : une identité nomade 90
1. Errance ou nomadisme ? 91
2. La dimension nomade de l'identité migrante 92
3. De la biterritorialité à la déterritorialité 93

CHAPITRE 2 : FACILITER LE VA-ET-VIENT : DES REPONSES JURIDIQUES ET GERONTOLOGIQUES A UNE EXIGENCE ETHIQUE 95

I. UN COMBAT JURIDIQUE SUR PLUSIEURS FRONTS MENE AU NIVEAU ASSOCIATIF 95
A. Appliquer et faire évoluer la législation en matière de droits sociaux 96
1. Favoriser l'accès aux droits 96
2. Lutter pour l'égalité de traitement : les combats du GRAVE 97
B. Mesures de facilitation de l'aller-retour 100
1. La carte de retraité : une mesure déguisée ? 100
2. Vers la reconnaissance juridique d'un statut d'ancien travailleur immigré 101

II. L'ADAPTATION NECESSAIRE DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT 102
A. Des foyers de travailleurs migrants aux résidences sociales : à l'écoute des immigrés âgés 102
1. S'adapter au vieillissement 103
2. La concertation avec les résidents, clé d'une mutation réussie 103
B. La prise en compte du va-et-vient comme mode de vie 105
1. Les problèmes posés par le va-et-vient 105
2. Un exemple d'expérimentation : "les chambres navettes" 106
C. « Loger ne suffit plus » : la nécessité d'un accompagnement social individualisé .. 107
1. Accompagner les « chibanis » sans misérabilisme 107
2. Une prise en charge affective et sociale 108
3. Créer des lieux de parole 109
D. Inscription des foyers dans la politique de la ville 110
1. Désenclaver les foyers 110
2. Les résidents, nouveaux partenaires de la politique de la ville 110

III. IMMIGRATION ET GERONTOLOGIE : VERS UN VERITABLE TRAVAIL PARTENARIAL 111
A. Créer des passerelles entre les deux secteurs 111
1. La collaboration : un terrain en friche..... 111
2. Des points de vue complémentaires..... 112
B. Adapter les services d'aide à domicile 113
1. Difficultés posées par l'intervention de professionnels …..... 113
2. … exigeant un travail de concertation et de médiation 114
C. Intégration des immigrés vieillissants au sein des résidences de personnes âgées 114
1. Du côté des migrants : éliminer les obstacles à cette intégration 114
2. Du côté des établissements : favoriser l'adaptation des structures aux spécificités des immigrés vieillissants 116

CHAPITRE 3 : LA FIN DE VIE OU L'HEURE DES CHOIX 117

I. LE LIEU D'ENTERREMENT COMME REPERE MIGRATOIRE 118
A. Mourir en exil 118
1. La fin de vie, moment de vérité pour l'immigré 118
2. Ultime retour aux sources 119
3. Les enfants, une variable déterminante dans le choix du lieu de sépulture 120
B. La sacralisation de la terre 121
1. Le transfert de sacralité d'une terre à l'autre 121
2. Le lieu de sépulture : un enracinement symbolique..... 122
C. La gestion déficitaire de la mort immigrée en France 124
1. La mort des immigrés ou le rapport de la société à son altérité 124
2. Pratiques et conduites attachées à la mort..... 125
3. Les carrés musulmans..... 128

II. LA MORT NOMADE : DECEDER ICI ET MOURIR LA-BAS 127
A. Décès clinique et sépulture symbolique 127
1. Décéder et mourir : une nuance qui prend tout son sens 127
2. La cérémonie d'ensevelissement comme rite fondateur..... 129
B. Les coulisses du rapatriement..... 130
1. Une préoccupation individuelle ou collective ? 130
2. Le double processus de « chosification » / « humanisation »..... 131

CONCLUSION..... 133

Déplacer le regard sur l'étranger 133
La vieillesse du travailleur immigré : des illusions perdues à une identité retrouvée133
Prise de conscience et action : un temps de retard 134
Des archives vivantes encore insuffisamment exploitées..... 135
Connaissance et reconnaissance 136

INDEX DES SIGLES UTILISES 137

ENTRETIENS 138

BIBLIOGRAPHIE 140

INTRODUCTION

« *Qui quitte son pays n'a plus de pays. Parce qu'il a deux pays : son ancien pays et son nouveau pays.* »[1], dit un vieux proverbe iroquois. Tandis que l'ancien est perdu, le nouveau n'est jamais acquis : la plupart des personnes entraînées dans l'odyssée de l'émigration vérifient la douloureuse exactitude de ce dicton. Mais c'est au moment de la vieillesse et à l'approche de la mort que ce tiraillement de la double appartenance - dont le revers n'est autre que l'appartenance de nulle part – se manifeste de façon particulièrement aigue. Les immigrés maghrébins de la première génération (arrivés en France pendant les Trente Glorieuses) qui ont atteint aujourd'hui l'âge de la retraite se retrouvent ainsi partagés, voire déchirés entre les deux pays : nés en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, ils ont souvent travaillé et vécu en France durant plus de quarante années. Comment vont-ils choisir entre ici et là-bas à l'issue de leur vie de travailleur immigré ?

Contexte historique : la première génération de l'immigration maghrébine en France

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la colonisation et la crise de l'agriculture moderne dans les pays du Maghreb ont engendré une importante migration d'hommes vers la France, qui espéraient faire vivre leur famille grâce à l'exil. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le patronat français a encouragé notablement la venue des pères maghrébins, pour les besoins de la reconstruction et de l'industrialisation du pays[2]. « Importés » de leur pays d'origine - Maroc, Tunisie et principalement Algérie (département français jusqu'en 1962[3]), les travailleurs immigrés maghrébins sont ainsi arrivés massivement en France dans les années 50 à 70. A Grenoble[4], cette population d'hommes, arrivée en nombre à partir de 1954, exerce exclusivement des métiers non-qualifiés dans l'industrie de transformation (ganteries, papeteries) et le bâtiment[5].

---

[1] Cité par RAMONET Ignacio, « Histoire(s) d'immigration », *Manière de voir*, n° 62, mars – avril 2002, p. 6

[2] Cf. ANNEXE N° 1

[3] *« Ce n'étaient pas des musulmans, c'étaient des citoyens français. Seulement au lieu de venir de la Corrèze ou de l'Auvergne, envahir les bistrots parisiens, ils venaient d'Algérie pour faire marcher les usines françaises. »*, CEYRAC François, cité par BENGUIGUI Yamina, *Mémoires d'immigrés*, Canal+ Editions, Paris, 1997, p. 17

[4] Cf. ANNEXE N° 2

[5] BOUMAZA Nadine, CORDEIRO Albano, « Les Algéro-grenoblois entre 1939 et 1982 », *Ecarts d'identité,* n° 95 - 96, printemps 2001, p. 33

« A ces hommes qu'on arrache à leur terre, à leur famille, à leur culture, on ne demande que leur force de travail. Le reste, on ne veut pas le savoir. »[1], écrira Tahar BEN JELLOUN. De fait, les candidats au départ sont des hommes *« célibataires, c'est-à-dire des hommes mariés ou non mariés »*[2], mais qui acceptent de venir seuls. C'est à cette époque que le sociologue Robert MONTAGNE élabore sa théorie de la noria : organiser, du Maghreb vers la France, des migrations tournantes qui fourniront à l'économie de la métropole la main d'œuvre non qualifiée dont elle a besoin, tout en permettant aux pays de départ de s'alléger d'une partie de leur population active sous-employée et bénéficiant en retour des transferts réalisés par les émigrés. Dans cette logique, il s'agit d'éviter à tout prix une installation durable des émigrés en métropole, en privilégiant la migration d'hommes seuls laissant leur famille au pays d'origine.

Cette main-d'œuvre masculine, jeune et docile est livrée au bon vouloir de l'entreprise qui gère le travail et parfois même le logement. Ils se retrouvent ainsi regroupés, voire parqués, dans un type d'habitat emblématique de leur condition précaire et sous surveillance : le foyer de travailleurs immigrés. Véritable lieu de vie plus que simple logement, le foyer isole ce contingent d'hommes célibataires du reste de la société qui éprouve une grande méfiance à leur égard. Constituant certes un progrès par rapport aux taudis et aux bidonvilles, le foyer n'en est pas moins profondément marqué du sceau du provisoire – le provisoire légitimant toujours le précaire. A l'instar des baraquements ou des garnis, il s'agissait toujours de résidences supposées éphémères, où les migrants ne croyaient faire que passer, dans l'attente, dans l'espérance d'un nouveau départ. *« L'aspect provisoire-qui-dure de leur habitat a signé une sorte d'oubli de ces populations dans la ville »*[3]. Ce sont ces lieux de misère, qui se rattachent à l'histoire même de l'immigration et de l'exil, dont on a pu gommer volontiers le souvenir gênant.

Mythe du retour et réalité du vieillissement de l'immigration

Aujourd'hui, presque un demi-siècle plus tard, la majeure partie de cette génération d'immigrés atteint l'âge de la retraite, ou l'a déjà atteint.

Or il apparaît que le retour dans le pays d'origine, envisagé initialement par l'immense majorité des intéressés ainsi que par les autorités françaises (du moins jusqu'à une certaine époque), ne concerne et ne concernera dans l'avenir qu'un nombre très limité de personnes.

---

[1] BEN JELLOUN Tahar, *La plus haute des solitudes*, Seuil, Paris, 1977, p. 4

[2] CEYRAC François, administrateur des usines Peugeot, cité par BENGUIGUI Yamina, *Mémoires d'immigrés*, Canal+ Editions, 1997, p.17

[3] DEBBECHE Lotfi, « Foyers et résidents dans la politique de la ville, l'émergence d'un nouveau partenaire », *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000 / 2001, p. 61

En effet, alors que le retour au pays était considéré d'un côté comme de l'autre de la Méditerranée comme l'horizon légitime du projet migratoire, la majorité des travailleurs immigrés retraités font le choix de vieillir en France.

De prime abord pourtant, le couple « vieillesse / immigration » semble antinomique : la raison d'être et la légitimité du travailleur immigré résident dans le travail, de sorte que sa présence ici est vécue comme nécessairement provisoire. En ce sens, la figure de l'immigré vieillissant en terre d'immigration semble inconcevable. Abdelmalek SAYAD a analysé ce phénomène qu'il nomme le *« paradoxe de l'immigration »*[1] : censée être provisoire, l'immigration de travail se transforme progressivement en un processus d'installation durable (immigration de peuplement).

Or, si le non-retour au pays et l'installation en terre d'immigration se justifient aisément pour les immigrés qui se sont fait rejoindre par leur famille – cette dernière constituant alors un *« nouvel alibi »*[2] à la prolongation de l'exil, la pérennisation observable des immigrés vieillissants isolés, principalement en foyers, en France s'est révélée quant à elle *« peu attendue et peu souhaitée, puisqu'elle était imprévisible »*[3].

Les migrants âgés isolés dans le va-et-vient : « une catégorie imprévue et oubliée »[4]

De fait, le sens commun assimile souvent la première génération de l'immigration maghrébine à la politique de regroupement familial (officialisée à partir de 1974) qui a abouti à la formation de près du cinquième de la population française actuelle. Or l'on oublie ainsi qu'un important contingent d'hommes venus seuls le sont restés : ne se réinstallant jamais définitivement au pays d'origine et ne se faisant pas rejoindre non plus par leur famille– d'où leur appellation néologique de « célibatairisés »[5]. Cette main-d'œuvre jeune vieillit aujourd'hui dans la peau de retraités démunis, loin d'enfants qu'ils connaissent à peine, seuls dans les quelques mètres carrés de leur chambre de foyer (ou d'appartement en colocation). La perte du travail, qui hier justifiait l'exil, génère chez eux un sentiment d'inutilité sociale exacerbé par l'absence de reconnaissance de leur participation à l'histoire de la nation française.

Pour cette population prise dans un double entre-deux, à la fois spatial (la France et le pays d'origine) et socio-affectif (célibataire ici, marié et père de famille là-bas), le va-et-vient

[1] SAYAD Abdelmalek, « Vieillir … dans l'immigration », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 46 (vol.17, n° 1), 2001

[2] Ibid.

[3] TEMIME Emile, « Vieillir en immigration », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 46 (vol. 17, n° 1), 2001, p. 51

[4] TEMIME Emile, op.cit.

[5] Entretien avec MONTEILLER Michèle : expression consacrée parmi les travailleurs sociaux

constitue un mode de vie qu'ils qualifient eux-mêmes d'obligatoire. De fait, ces allers-retours réguliers représentent un compromis satisfaisant entre le retour définitif - dont l'issue peut s'avérer tragique - et l'acceptation d'une installation permanente dans la société d'accueil - signe de l'échec du projet migratoire d'origine. Cette instabilité organisée autour de deux lieux de vie permet de concilier la vie de famille quelques mois par an et la force des habitudes acquises ici autour d'une vie plus individualisée, où les liens de solidarité avec la communauté immigrée d'appartenance ont peu à peu pris la place de la famille.

Ces immigrés qui vieillissent dans le va-et-vient entre la France et leur pays d'origine ont souffert pendant longtemps d'une absence cruciale de visibilité sur la scène publique. En effet, il a fallu attendre le début des années 90 pour que le phénomène de vieillissement des immigrés isolés en foyers - la *« grande surprise »*[1] - fasse l'objet d'une véritable prise de conscience tant sociale que politique. Depuis son émergence sur la scène publique, cette question n'a cessé de susciter un intérêt et une mobilisation grandissants - *« Il existe au sein de l'espace public des questions qui tardent à émerger à la conscience et au travail collectif. Aussi, lorsqu'elles surgissent, un jour, avec force, urgence et évidence, personne ne peut ignorer leur existence. »*[2] Cette génération a ainsi été remise au cœur d'une certaine actualité du fait d'un certain nombre de paramètres déclencheurs, notamment le retour de la France sur son passé colonial et d'immigration (qui induit le passage de l'Histoire à la mémoire), et la ténacité des acteurs associatifs à faire prendre en compte l'importance numérique de cette population oubliée. Au cours de l'année 1998, le film de Yamina BENGUIGUI, *Mémoires d'immigrés. L'Héritage maghrébin*, ainsi que le thème choisi pour le 40e anniversaire de la création du FAS (Vieillesse et immigration) ont constitué les symptômes significatifs de cette prise de conscience grandissante.

Actualité de la recherche

Malgré l'intérêt récent pour la question de la vieillesse immigrée, l'on peut remarquer que les recherches restent encore lacunaires.
Il importe tout d'abord de constater, au sein de l'abondante littérature produite ces dernières décennies sur l'immigration, l'absence presque totale de références à la question du vieillissement de la première génération de l'immigration maghrébine, tandis que nombre d'ouvrages sont consacrés à la seconde génération. De même, alors que les questions posées par l'allongement de la vie, le poids social représenté par l'augmentation du nombre

[1] CONDRO Salva, « Foyers, résidents ou gestionnaires : qui a le plus vieilli ? », *Zaàma*, n° 2, février 2000, p. 27
[2] BERNILLON Françoise, « Vieillir ici », *Ecarts d'identité,* n° 87, décembre 1998, p. 51

des personnes âgées par rapport aux actifs, etc., font couler beaucoup d'encre, le troisième âge de l'immigration ne semble pas encore être un sujet d'investigation et de réflexion digne d'intérêt.

Par ailleurs, la tendance a longtemps consisté à traiter essentiellement des thèmes de la retraite et de l'immigration sous l'angle des stocks et des flux, parfois même de façon complémentaire (l'arrivée de nouveaux travailleurs immigrés peut-elle compenser les départs à la retraite ?), tandis que les travaux de recherche portant sur les conditions de vie des immigrés âgés n'ont souvent été menées qu'à l'échelle locale (résidents en foyers, immigrés originaires d'un village ou d'une région).

L'on note cependant depuis une décennie un regain d'intérêt des chercheurs pour cette population, qui se traduit par la multiplication des numéros spéciaux sur le troisième âge de l'immigration dans nombre de publications scientifiques spécialisées, telles que *Ecarts d'identité*[1], *Migrations Société*[2], *Hommes et Migrations*[3], *Migrations Santé*[4], *Revue Européenne des Migrations Internationales*[5]. Cette *« inflation de discours »*[6] est à saluer dans la mesure où elle permet que les sujets d'étude se diversifient, se renouvellent et s'actualisent. Or une meilleure compréhension de cette population, de ses besoins et de ses attentes, est la condition *sine qua non* d'une réelle prise en considération par les pouvoirs publics et tout organisme qui entend mener une action envers elle : « *Nos connaissances du problème, tant qualitatives que quantitatives, ne sont pas encore suffisantes pour mener une action cohérente. »*[7], affirmait, en 1998, Thierry TUOT, directeur du FAS.

Il importe en outre qu'un tel enjeu de mémoire ne soit pas cantonné à un objet d'investigation scientifique ou de terrain en friche pour les travailleurs sociaux. L'opinion publique dans son ensemble ne peut ignorer plus longtemps cette potentielle richesse que représentent ces hommes qui vieillissent et meurent dans une indifférence quasi générale alors qu'ils représentent pour partie *« les témoins irremplaçables de notre siècle* »[8].

---

[1] *Ecarts d'identité*, « Le troisième âge de l'immigration », décembre 1998, n° 87, 84 p.

[2] *Migrations Société*, « Vieillir en émigration », volume 12, n° 68, mars-avril 2000

[3] *Hommes et Migrations,* « Les immigrés vieillissent eux aussi », n° 1140, février 1991, p.4-57

[4] *Migrations Santé*, « Migrations maghrébines et vieillissement : santé et pratiques sociales », n° 67, 2e trimestre 1991

[5] *Revue Européenne des Migrations Internationales*, « Emigrés – immigrés : vieillir ici et là-bas », n° 46 (volume 17, n° 1), 2001

[6] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

[7] Cité par BAROU Jacques, « La problématique du vieillissement des immigrés », document de synthèse, CNRS - CERAT

[8] VIDELIER Philippe, « Les vieux immigrés disent le siècle », *Ecarts d'identité*, n° 87, décembre 1998, p. 8

Problématique et hypothèses de recherche

Pour le travailleur immigré, la retraite - signant la fin d'une présence subordonnée au travail - représente l'heure des choix : Il doit en effet choisir entre réaliser le retour mythique au pays ou s'installer définitivement en terre d'immigration : *« Rester ou s'en aller … S'en aller ou rester … »*, comme le chante l'artiste kabyle Sliman AZZEM[1]. Le va-et-vient constitue par conséquent un compromis satisfaisant, en ce qu'il permet de ne pas trancher abruptement cette alternative. Or, de cette indécision de nature existentielle, est né de façon paradoxale un mode de vie nomade véritablement organisé, qui fait précisément partie intégrante de l'identité du vieux migrant. Les migrants maghrébins « célibatairisés » dans le va-et-vient ne font-ils pas finalement le choix d'une vie circulatoire précisément parce que cette « sur-mobilité » fait partie de leur identité ? Il sera par conséquent question de démontrer dans quelle mesure le va-et-vient des vieux migrants de part et d'autre de la Méditerranée n'emprunte que l'apparence d'une errance tant physique que mentale.

Autour de ce questionnement sont venues se greffer nombre d'hypothèses que je me suis attachée à vérifier empiriquement tout au long de mes recherches. Tout d'abord, en quoi les allers-retours incessants du migrant retraité représentent un moyen de ne pas faire totalement le deuil du mythe du retour, dans la mesure où l'émigré / immigré peine à s'avouer que son histoire est ici, même s'il conserve des souvenirs et des attaches là-bas ? Détailler les différentes dimensions – matérielle, psychologique, affective, culturelle … - qui entrent en considération dans la justification d'un va-et-vient permet de comprendre ce mode de vie *« obligatoire »*[2]. Par ailleurs, s'il est désormais admis que le destin des travailleurs immigrés âgés engage la responsabilité politique et sociale de la France - qui a économiquement bénéficié de leur force de travail pendant près d'un quart de siècle, l'on peut s'interroger sur les vecteurs de cette reconnaissance. Leur assurer une retraite dans la dignité revient-il à chercher à tout prix à les intégrer tardivement, ou plutôt à leur faciliter le droit d'aller et venir afin qu'ils puissent rester fidèles à leur identité nomade ? Dans quelle mesure la mort, heure de l'ultime choix (celui du lieu de sépulture) est l'aboutissement symbolique de cette vieillesse nomade ?

[1] Cf. ANNEXE N° 3

[2] Témoignage 2

Présentation du plan

Dans un avant-propos, j'exposerai quelle a été la démarche de mon travail, notamment comment le travail de terrain réalisé m'a permis de mettre à profit la littérature existante sur le sujet.

Mon plan de travail s'articulera ensuite en deux grandes parties.

Dans une première partie, je m'attacherai à souligner le contexte de l'apparition du phénomène social du vieillissement des immigrés isolés et sa prise en compte socio-politique. Il importera tout d'abord de mettre en évidence les différents éléments ayant conduit à cette soudaine émergence sur la scène publique (chapitre 1), pour analyser ensuite les contours de cette nouvelle réalité sociale (chapitre 2).

Dans une seconde partie, je me pencherai plus précisément sur la pratique du va-et-vient comme mode de vie et destin collectif des migrants âgés. Il s'agira dans un premier temps de mettre en exergue les différentes raisons qui motivent et légitiment cette vie circulatoire, synonyme de nomadisme plus que d'errance (chapitre 1) avant d'analyser les réponses techniques, tant juridiques que gérontologiques, qui commencent à être mises en place pour faciliter ce va-et-vient (chapitre 2). J'intégrerai alors dans ma réflexion la question spécifique de la mort en exil et du choix du lieu de sépulture, condensé symbolique de cette vieillesse nomade (chapitre 3).

AVANT-PROPOS

« On les croise dans la rue sans les voir, ils sont installés depuis si longtemps dans le paysage urbain qu'ils font partie du décor »[1] : dans le quartier de Très-Cloîtres à Grenoble ou celui de la Guillotière à Lyon, leur présence massive, quoique transparente aux yeux des passants, intrigue. Ces travailleurs immigrés retraités, qui semblent tuer le temps à discuter sur les bancs publics de leur pays perdu et rêvé, ont pourtant fait le choix de s'installer en France.

Pourquoi vieillir ici, isolé, sans femme ni enfants, plutôt que retourner passer sa fin de vie sur la terre des ancêtres, entourés des proches ? Victime d'un tel pré-jugement, j'étais la première à me poser cette question, toute naïve soit-elle. Lorsque j'ai abordé ce travail, je n'avais aucune connaissance spécifique sur cette première génération d'immigration maghrébine en France, si ce n'est ma culture historique. Partant de l'analyse du faisceau de raisons qui justifient la vie de va-et-vient de ces immigrés vieillissants, l'essentiel de mon travail de terrain a consisté à démonter ce pré-jugement, digne de l'ethnocentrisme scientifique que dénonçait Abdelmalek SAYAD, qui implique la prise en compte du migrant dans sa seule dimension d'immigré, et non pas d'émigré / immigré - le retour au pays après une vie d'exil étant tout aussi difficile que le vécu de la séparation.
La lecture d'Abdelmalek SAYAD[2] a constitué un viatique primordial tout au long de mon travail, notamment ses considérations sur l'ethnocentrisme scientifique insidieux *« qui entend se préoccuper des immigrés et qui est indifférent ou pour le moins peu attentif aux émigrés qu'ils sont aussi »*[3]. *« Pour la société d'immigration, son objet de réflexion commence à partir du moment où l'immigré foule son territoire à elle. Et la science de l'immigration épouse tout à fait ce point de vue »*[4]. En parlant de science de l'immigration, Abdelmalek SAYAD attaquait surtout la sociologie de l'immigration telle qu'elle est pratiquée en France depuis les années 60, à savoir une sociologie se situant dans une problématique

---

[1] KAYSER Françoise, « ARALIS : le jour ou les chibanis ont cessé d'être transparents » in *Villes, patrimoines, mémoires*, La Passe du Vent, septembre 2000, p.60

[2] SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999, 448 p. : ouvrage conçu par l'auteur et achevé après sa mort par ses amis et proches collaborateurs, rassemblant vingt années de recherche.

[3] Entretien avec SAYAD Abdelmalek, propos recueillis par ARFAOUI Hassan, *M.A.R.S.*, n° 6, printemps / été 1996, p.48

[4] Ibid.

strictement franco-centrée, qui ne considère les populations étrangères qu'en fonction des modalités de leur insertion en France. A l'instar de cet auteur, il semble tout à fait légitime de rompre avec ces problématiques dictées par les intérêts de la société d'accueil, en plaçant le couple émigré / immigré au cœur de notre réflexion. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai utilisé sciemment le terme de *migrant* dans mon titre, plutôt que celui d'*immigré* - même si, au cours de mon argumentation, je jongle entre différentes terminologies : *travailleur immigré retraité*, *immigré vieillissant* ou *migrant âgé* selon le domaine concerné.

Une fois délimité mon champ de recherche, je me suis d'abord intéressée au logement de ces vieux travailleurs immigrés. J'ai ainsi commencé à rencontrer des personnes-ressources dans le domaine des foyers de travailleurs migrants : Michèle MONTEILLER, de l'ODTI et Gilles DESRUMAUX, de l'UNAFO. Néanmoins, en avançant dans mes recherches, je me suis rendue compte que la question du logement en foyer avait déjà été largement traitée. De plus en plus intéressée par la dimension symbolique et psychologique de la vieillesse en exil, de cette fin de vie de l'entre-deux, j'ai donc rapidement décidé de me pencher sur cette question qui ne fait, jusqu'à présent, pas l'objet d'une abondante littérature - à l'exception du rapport de Jacques BAROU[1] sur le vécu de la séparation familiale du point de vue des pères résidant en foyers en France et de celui des enfants restés au pays.

Articuler travail de terrain et littérature existante

Le choix de mon objet d'étude est directement lié à ma volonté d'implication sur le terrain. Cette étude a en effet le mérite d'avoir rendu possible la rencontre de la démarche universitaire (bibliographie conséquente) et de la pratique de terrain ; elle ne pouvait se faire en dehors de cette convergence.

L'étape bibliographique préalable à mon travail de terrain s'est avérée beaucoup plus riche que prévue. Mes lectures ont débuté par un nécessaire détour par des ouvrages généraux sur l'histoire de l'immigration maghrébine en France[2], après quoi je me suis penchée sur les travaux d'Abdelmalek SAYAD[3], maître à penser de l'analyse de l'émigration / immigration. J'ai ensuite travaillé essentiellement à l'aide de revues spécialisées, notamment *Ecarts d'identité* (éditée par l'ADATE, à Grenoble). J'ai enfin affiné mon analyse de l'errance et du

[1] BAROU Jacques, *Être père à distance. Le devenir des enfants d'immigrés demeurés au pays d'origine : regards croisés pères / enfants*, rapport de recherche réalisé à la demande de la Sonacotra et du Comité français pour l'Unicef, 52 p.

[2] Notamment les ouvrages de NOIRIEL Gérard, TEMIME Emile, STORA Benjamin, ainsi que le documentaire magistral de BENGUIGUI Yamina, *Mémoires d'immigrés. L'héritage maghrébin.*

[3] SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions De Boeck, Bruxelles, 1991, 331 p. ; *La double-absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999, 448 p.

nomadisme grâce aux concepts sociologiques exposés par Alain TARRIUS[1]. Sur la problématique du vieillissement des immigrés isolés, les travaux de Gilles DESRUMAUX, Jacques BAROU, ou Omar SAMAOLI (pour ne citer qu'eux) m'ont fourni le cadre théorique indispensable à mon travail de terrain.

Dans le cadre de mes investigations de terrain, j'ai souhaité d'une part réaliser un nombre conséquent d'entretiens avec des professionnels, acteurs de terrain ou chercheurs spécialistes de la question (vingt et un au total[2]) et, d'autre part, recueillir les témoignages[3] et récits de vie de ces travailleurs immigrés maghrébins « célibatairisés » aujourd'hui retraités. Or ma principale déception – et ce, malgré de multiples mises en garde[4] - vient précisément de cet aspect central de mon mémoire, à savoir la difficulté de recueillir un nombre satisfaisant de témoignages (seulement trois au total). Ayant initialement pensé fonder ma recherche presque exclusivement sur le vécu du vieillissement dans le va-et-vient tel qu'il pouvait être exprimé par les personnes concernées, j'ai dû par conséquent revoir quelque peu ma démarche, notamment travailler sur des entretiens réalisés par d'autres.

Difficultés rencontrées pour recueillir des témoignages

Il fut en effet loin d'être aisé de recueillir des témoignages. Outre la nécessaire capacité d'écoute qu'il m'a fallu développer, il s'agissait de trouver des personnes disposées à aller au-delà des censures, des gênes et des pudeurs. Accéder à l'intimité cachée, aux secrets refoulés, être les dépositaires d'un souvenir enfoui au fond de la mémoire, surtout lorsqu'il s'agit du *« retour sur un passé parfois douloureux »*[5], sont certainement les plus grandes difficultés que le chercheur puisse affronter. Je dois dire que je n'ai que partiellement échappé à la règle.

Cette grande difficulté à recueillir des témoignages est en elle-même particulièrement riche d'enseignements sur la population étudiée. De fait, les pères maghrébins constituent une génération silencieuse : exclus de la parole pendant tant d'années (tout était géré à leur place, du travail jusqu'au logement, sans que leur avis ne soit jamais sollicité), ils se sont progressivement auto-exclus eux-mêmes.

---

[1] TARRIUS Alain, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, Editions de l'Aube, 2000, 265 p.

[2] Cf. liste des entretiens en bibliographie

[3] Par souci de clarté, je distingue dans ma bibliographie les « entretiens » réalisés auprès des professionnels des « témoignages » recueillis auprès des migrants.

[4] Avertissements successifs de Jacques BAROU et Bernard HOFMANN

[5] BAROU Jacques, op.cit., p.2

Plusieurs tentatives personnelles de prise de contact avec des résidents en foyers se sont ainsi soldées par des échecs, hautement révélateurs d'une méfiance tout à fait légitime à l'égard des inquisiteurs qui les sollicitent de toutes parts : *« on leur a demandé pendant 30 ans de se la fermer et subitement on se met à dire qu'il faut leur donner la parole, qu'il faut les consulter »*[1]. J'ai eu alors recours aux travailleurs sociaux afin qu'ils jouent un rôle d'intermédiaire entre les migrants et moi-même. Assistantes sociales ou gestionnaires de foyers, les travailleurs sociaux étaient en effet dépositaires de la confiance des immigrés vieillissants, de sorte qu'ils ont pu m'introduire convenablement à leurs yeux.

Présentation du profil des migrants rencontrés

Une fois prises toutes ces précautions d'approche, trois personnes ont accepté de me rencontrer (une fois) afin de me confier des bribes de leur histoire morcelée[2]. Une brève présentation de leur profil respectif (en respectant leur anonymat) semble ici nécessaire.

- Témoignage 1 : Ahmed est originaire d'Algérie, du Constantinois. Arrivé en France en 1956, il est âgé aujourd'hui de 66 ans. Il a travaillé pendant 40 ans comme ouvrier dans le bâtiment. Il partage sa vie entre ici, au foyer Jean-Jacques Rousseau (Saint Martin-d'Hères) et là-bas où vivent sa femme et ses six enfants.
- Témoignage 2 : Aïssa est originaire d'Algérie, de la région d'Oran. Arrivé en France en 1951, il est âgé aujourd'hui de 70 ans. Il a travaillé pendant plus de 40 ans comme ouvrier du bâtiment. Il partage sa vie entre ici, dans un appartement (en colocation avec son frère) du quartier Saint Laurent et là-bas où vivent sa femme et ses cinq enfants (mariés).
- Témoignage 3 : Bachir est originaire de Tunisie, d'un village proche de la frontière avec l'Algérie. Arrivé en France en 1967, il est âgé aujourd'hui de 73 ans. Il a travaillé pendant 20 ans comme manœuvre dans une entreprise de fabrication de tapis roulant. Il partage sa vie, quand la santé le lui permet (problèmes respiratoires), entre ici, dans un studio du quartier Très-Cloîtres et là-bas où vivent sa femme et ses sept enfants.

[1] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

[2] L'expérience de EL AÏDI Abdou, metteur en scène du spectacle « Le Silence des braves » révèle combien l'entreprise de faire parler les migrants de leur histoire est difficile : « J'aurais voulu faire travailler ensemble une trentaine de personnes ; finalement, trois sont venues. », cité par KAYSER Françoise, « ARALIS : le jour où les chibanis ont cessé d'être transparents » in Villes, patrimoines, mémoires. Action culturelle et patrimoines urbains en Rhône-Alpes, Editions La Passe du Vent, 2000, p.60

Une méthode d'entretien spécifique

La démarche tout à fait particulière du recueil de récits de vie exigeait une méthode d'enquête et d'entretien spécifique. Fallait-il laisser la spontanéité mener elle-même le travail de réminiscence ou placer de l'extérieur les repères nécessaires pour guider et soutenir la mémoire ? Face à cette interrogation primordiale pour la conduite de mes recherches, le débat s'est tranché de lui-même sur le terrain : selon les entretiens, le récit était mené davantage par la logique du sujet ou par le canevas de ma recherche.
Les hypothèses initialement formulées[1] ont constitué la trame qui a servi à l'élaboration de mon guide d'entretien semi-directif. Ce dernier abordait différents thèmes, dans un ordre peu rigide, la priorité étant avant tout de libérer la parole de mes interlocuteurs :

- conditions de vie dans le pays d'origine avant le départ en exil : conditions économiques et sociales, nostalgie ;
- circonstances du départ et déroulement du voyage : réactions familiales au moment du départ, date, moyen de transport, coût, difficultés, rencontres ;
- arrivée en France : premières impressions, contacts en France ;
- chronologie de la vie en France : emplois successifs, allers-retours au pays, contacts avec les membres de la communauté, avec les Français, l'administration et les institutions ;
- vie quotidienne : logement en foyer ou dans le diffus, investissement matériel et affectif, sociabilité / isolement ;
- regard rétrospectif sur le parcours migratoire : déceptions, espérances, projets ;
- choix du lieu de sépulture : mourir au pays, rapatriement du corps au pays, carré musulman en France.

Le détour par le récit circonstancié de leur arrivée en France s'est révélé absolument nécessaire afin d'engager le dialogue, et que celui-ci dépasse le cadre de réponses lapidaires.

Conditions du déroulement des entretiens

Les conditions dans lesquelles se sont déroulés les entretiens étaient variables, mais de façon générale, elles constituent des biais notables dans le recueil des témoignages.
Tout d'abord, j'ai été constamment tiraillée entre la volonté d'instaurer une relation de confiance (propice aux confidences) et le respect d'une méthodologie rigoureuse de

[1] Cf. Introduction

l'entretien. En effet, l'enregistrement (clairement refusé dans deux cas sur trois[1]) ou la prise de note exhaustive des propos de mon interlocuteur éveillaient la méfiance de ce dernier, qui se rangeait alors derrière un discours neutre et consensuel – du type *« Là-bas on est bien, ici aussi »*[2]. Afin d'éviter cet écueil, j'ai dû par conséquent donner aux entretiens une tournure plus informelle, qui a rendu par ailleurs la retranscription des propos des migrants plus approximative.

En outre, dans deux cas sur trois, il m'a été malheureusement impossible de m'isoler avec mon interlocuteur, de sorte qu'une tierce personne était présente dans la pièce au moment de l'entretien – en l'occurrence l'assistante sociale[3]. Or cette dernière est dotée d'une aura particulière par les immigrés vieillissants, du fait de l'aide quotidienne qu'elle leur procure. Ils ne livrent pas devant elle leurs secrets enfouis. A cet égard, l'entretien réalisé en tête-à-tête avec un résident en foyer SONACOTRA[4] a été nettement plus satisfaisant.

Ensuite, les lieux où se sont déroulés deux des trois entretiens (salle du foyer, centre social) ne prêtaient guère aux confidences. J'ai là aussi noté une nette différence lorsque le territoire correspondait à l'espace familier de mon interlocuteur[5], en l'occurrence son domicile. Tout en me permettant de pénétrer dans l'intimité d'un ameublement hautement révélateur (valises, cartes postales et photos éventuelles), j'ai également évalué le lien existant entre la familiarité de l'espace et l'imprégnation des souvenirs.

Un biais supplémentaire relevé au cours du recueil des témoignages réside dans l'obstacle de la langue. N'ayant pas vu à temps la nécessité d'être accompagnée d'un interprète, je me suis heurtée à l'incompréhension de mes interlocuteurs, qui ne maîtrisaient que très rarement la langue française (ceux qui la maîtrisent n'étant précisément pas représentatifs de l'ensemble de la condition des travailleurs immigrés retraités). Bien que parlée au quotidien, la langue française ne représente pour eux qu'une langue instrumentale, administrative, et non pas la langue de l'émotion : *« l'émotion est bien enserrée dans les fibres de la langue d'origine »,* confirme l'ethnopsychiatrie[6]. Ainsi, j'ai dû parfois reformuler mes questions de manière beaucoup plus simpliste (proposer une alternative binaire : *« Où vous sentez-vous le mieux : ici ou là-bas ? »*), entraînant des réponses d'autant moins porteuses de nuances et de densité (*« Je suis pas bien, tout seul, ici. Le moral est meilleur*

---

[1] Le témoignage 1, seul à avoir pu être enregistré, est retranscrit en ANNEXE N° 4

[2] Témoignage 2

[3] Témoignages 2 et 3 : interrogés respectivement au Centre social Vieux-Temple et à domicile, tous deux en présence de Solange DIDIER

[4] Témoignage 1

[5] Témoignage 3

[6] Entretien avec Hamid SALMI

avec la famille »[1]). Cela dit, la simplicité des mots employés s'est souvent révélée éloquente : *« Ici je suis tout seul et ça va pas dans la tête, c'est pas bien. Quand je dors tout seul, je pense trop. Quand ma femme est à côté de moi, je suis bien »*[2]. Le travail ultérieur sur les témoignages a consisté précisément à décrypter des sentiments profonds, sur le vécu de l'exil notamment, exprimés par un discours souvent laconique.

Si les quatre entretiens réalisés n'ont pas été à la hauteur du travail qualitatif que j'aurais souhaité fournir (non-représentativité de l'échantillon, nombreux biais recensés plus haut), ils m'ont finalement partiellement satisfaite au regard de la difficulté partagée par l'ensemble des chercheurs étudiant cette population[3].

---

[1] Témoignage 3

[2] Témoignage 2

[3] DE VILLEDIEU Carole, *Le logement des immigrés isolés vieillissants en foyer de travailleurs migrants*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1998, 154 p.

Première Partie :

La « grande surprise »
ou l'émergence de la problématique du vieillissement des immigrés maghrébins isolés en France

CHAPITRE 1 :
LE TROISIEME AGE DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE,
UNE REALITE QUI S'IMPOSE SUR LA SCENE SOCIALE ET POLITIQUE

A partir de la fin des années 90, la problématique du vieillissement des migrants maghrébins isolés s'est posée de façon globale en France, depuis l'apparition quantitative de ces derniers sur la scène publique jusqu'à l'interpellation des pouvoirs publics par les acteurs de terrain. Il s'agit ici de faire une généalogie rapide de la *« grande surprise »*[1] que constitue cette prise de conscience tant sociale que politique, issue de la conjonction d'un certain nombre de paramètres déclencheurs.

I. De l'évidence statistique à la mise sur l'agenda politique

La figure du travailleur immigré à la retraite, installé durablement en France - jadis inconcevable - est désormais attestée numériquement, considérée scientifiquement et prise en compte politiquement.

A. Entre imprécision des chiffres et constat d'une réalité massive sur le terrain

Si l'importance quantitative de cette fraction de la population immigrée vieillissante est encore difficile à apprécier statistiquement, son poids sur le terrain, révélé par l'afflux de questions nouvelles posées aux travailleurs sociaux, n'est plus à prouver. Or la question du

[1] CONDRO Salva, « Foyers, résidents ou gestionnaires : qui a le plus vieilli ? », *Zaàma*, n° 2, février 2000, p.27

nombre est cruciale dans la mesure où *« dans un débat de politique publique, l'aspect quantitatif est un aspect déterminant pour la prise de décision »*[1].

1. Une population difficile à cerner statistiquement …

1.1. Les recensements de l'INSEE (1990 et 1999)

Les statistiques ne permettent que très imparfaitement d'appréhender la réalité du vieillissement de l'immigration. D'une part, les recensements ne rendent compte que du nombre d'étrangers tandis que les réalités de l'immigration concernent également des personnes qui étaient françaises à l'origine (dans le cas de l'Algérie française) ou qui le sont devenues. D'autre part, la proportion de personnes « célibatairisées » (dont la femme et les enfants sont restés au pays) par rapport aux personnes ayant opéré un regroupement familial n'apparaît pas clairement dans les données de l'INSEE. Toutefois, si les données du recensement n'offrent qu'une information fragmentaire et probablement sous-évaluée du phénomène immigré vieillissant, elles permettent malgré tout de dégager les principales tendances et les ordres de grandeur susceptibles de *« permettre une évaluation relative de cette demande sociale »*[2].

Le recensement de 1990 fait apparaître que 280 184 étrangers ont 65 ans et plus, sur un total de 3 596 602 étrangers. 13 % de cet ensemble, soit 37 556 personnes, sont des maghrébins. Parmi ces derniers, les hommes représentent 68 % de ces derniers, soit 26 000 personnes. Ce taux de masculinisation passe même à 78 % pour la tranche des maghrébins âgés de 55 à 64 ans. *« Plus des deux tiers des populations maghrébines vieillissantes sont donc des personnes dont on peut supposer qu'elles vivent en célibataire en France »*[3].
Si l'on considère la tranche des 55 à 64 ans, 35 % des étrangers sont originaires du Maghreb contre 54 % de la CEE (actuelle UE). Dans les nouvelles classes d'âge qui arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite, le nombre des étrangers originaires de la CEE tend donc à stagner, voire diminuer, tandis que celui des étrangers originaires du Maghreb est pratiquement multiplié par trois.

---

[1] BERNARDOT Marc, « Quelques précisions sur les personnes âgées en foyers de travailleurs migrants », *Migrations Santé*, n° 99-100, 2000, p.108

[2] *Cahiers de l'Observatoire associatif du logement*, « Les immigrés vieillissants face au logement », n° 7

[3] GRAVE, *Les nouveaux visages de l'immigration vieillissante*, 1998, p.3

Selon le recensement de 1999[1], on compte 112 521 hommes maghrébins de plus de 60 ans pour seulement 44 685 femmes maghrébines de la même classe d'âge. Ainsi peut-on en déduire que la différence représente les immigrés maghrébins isolés qui vieillissent en France, soit environ 60 000 personnes. Il conviendra néanmoins de nuancer largement ces calculs hâtifs, dans la mesure où les épouses des travailleurs immigrés à la retraite peuvent être plus jeunes qu'eux (et par conséquent appartenir à une classe d'âge différente).

1.2. Des perspectives d'évolution dignes d'intérêt

Au-delà des chiffres figés des recensements, l'une des raisons majeures qui justifient que l'on se penche de façon urgente sur cette question réside dans les perspectives d'évolution qu'elle recouvre.
Les estimations montrent en effet que le problème du vieillissement des immigrés isolés risque de se poser de façon croissante jusqu'en 2015. Si la classe d'âge des 46 à 55 ans a déjà commencé à diminuer et celle des 56-65 ans à croître de façon ralentie (de 20 à 25 % au début des années 90 à moins de 15 % aujourd'hui), la catégorie des plus de 65 ans va continuer pour sa part à progresser. Ainsi, la période actuelle constitue bien une période charnière, dans la mesure où la majeure partie de l'immigration maghrébine est intervenue au cours des années 60.

1.3. Les foyers, un échantillon représentatif de la vieillesse immigrée isolée

Les immigrés âgés isolés ne sont pas logés uniquement en foyers : appartements dans le diffus en colocation ou studio sont monnaie courante et difficilement quantifiables. Pour autant, les foyers de travailleurs migrants constituent un échantillon représentatif de cette vieillesse immigrée isolée.

Lors du recensement de la population de 1990, 176 232 personnes vivaient en foyer de travailleurs immigrés. Cette population était à 86 % masculine (151 772 personnes). 38, 5 % (67 960 personnes) avaient entre 40 et 59 ans, dont 98 % (66 548 personnes) étaient des hommes. 7 % (12 148 personnes) avaient 60 ans et plus, dont 96,5 % (11 724 personnes) étaient des hommes. Dans la classe d'âge des plus de 60 ans, 84 % (10 216 personnes) de la population étaient étrangère, dont 4 % (424 personnes) étaient citoyens de la CEE. 94 % (9 600 personnes) des ressortissants des pays tiers étaient maghrébins, répartis comme suit : 7 024 Algériens (77 %), 1 240 Marocains (13 %), 884 Tunisiens (10 %).

[1] Cf. ANNEXE N° 6

En réalité, *« si le monde des foyers a certes une modeste dimension, il est particulièrement représentatif pour la question du vieillissement des migrants »*[1]. En effet, sur 135 000 personnes vivant dans les foyers, 40 000 ont plus de 56 ans et 80 % d'entre elles sont originaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. C'est une population de taille réduite. Mais si l'on se reporte au recensement de 1990, on constate que les personnes âgées de plus de 55 ans ressortissant des pays du Maghreb et vivant en France sont au nombre de 140 000, dont 110 000 hommes. Dans la mesure où la population des foyers est composée, particulièrement pour ce qui concerne les classes d'âge élevées, presque exclusivement par des hommes, la population des foyers fournit sans aucun doute un échantillon particulièrement représentatif de la vieillesse immigrée.

En outre, la prépondérance numérique des Algériens parmi la population âgée originaire du Maghreb se reflète tout à fait bien dans la composition des foyers (statistiques par nationalité). Ainsi, sur les 75 résidents du foyer de l'ODTI, l'on compte 72 Algériens (ainsi qu'un Turc, un Tunisien et un Marocain)[2]. De même, au foyer SONACOTRA de Villeurbanne-Poudrette, 402 résidents sur 442 sont de nationalité algérienne[3].

Cependant, comme le signale Marc BERNARDOT, *« les populations installées durablement dans les foyers de travailleurs ne sont pas n'importe lesquelles »*. Ce sont principalement des résidents maghrébins qui ont commencé à travailler tôt, dont le niveau de formation initial est plus bas que la moyenne et dont les emplois ont été le plus souvent non qualifiés.

2. … dont l'importance est néanmoins significative sur le terrain

2.1. Une minorité significative

Les migrants maghrébins âgés et isolés représentent certes une minorité au sein de la population immigrée totale de la première génération, mais *« une minorité en termes de taux, ça ne veut rien dire, c'est le chiffre absolu qui compte »* affirme Abdellatif CHAOUITE[4]. Or une population constituée de 40 000 ou 50 000 personnes représente un groupe d'importance numérique non négligeable. Devenus ces dernières années un symbole de la politique d'immigration de travail des Trente Glorieuses, les vieux travailleurs immigrés,

---

[1] BERNARDOT Marc, « Quelques précisions sur les personnes âgées en foyers de travailleurs migrants », *Migrations Santé*, n° 99 / 100, 2000, p.107-110

[2] Entretien avec Brigitte MANSION

[3] Entretien avec Fabienne DIEBOLD

[4] Entretien avec CHAOUITE Abdellatif

vivant majoritairement dans des foyers, se sont bel et bien constitués comme une catégorie émergente sur la scène publique.

L'émergence de la problématique des migrants âgés est d'ailleurs née du constat partagé par différents pays européens de cette réalité statistique. Cette problématique est en premier lieu tributaire de la prise de conscience du phénomène plus général du vieillissement des populations dans les pays industrialisés, et notamment dans les pays d'immigration – particulièrement la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Il apparaît que le vieillissement concerne également les immigrés à la fin des années 80. Au gré de la sédentarisation des flux les plus anciens, la démographie des communautés immigrées s'est modifiée, comportant, entre autres, *« l'apparition d'une figure nouvelle en Europe : le migrant qui reste dans le pays d'immigration une fois atteint l'âge de la retraite »*[1].

2.2. Du fait social au phénomène social

Derrière l'imprécision des chiffres, la réalité est bel et bien présente. *« Avec toute l'imperfection de l'appareillage statistique, nous voyons bien là émerger une réalité que nous constatons sur le terrain associatif »*[2] constate le GRAVE (Groupe de Recherche et d'Action sur le Vieillissement des Etrangers). En effet, les acteurs de terrain attestent de l'arrivée en nombre de ces personnes immigrées de la première génération à l'âge de la retraite. Il s'agit tant d'un *« fait social »* que d'un véritable *« phénomène social »*[3] comme l'explicite Gilles DESRUMAUX, posant par là même des questions nouvelles aux acteurs sociaux. A cet égard, il convient de distinguer le fait social du phénomène social : si le premier correspond à une réalité, le second désigne la perception et les représentations qu'en ont les acteurs sociaux, la manière dont ils problématisent une réalité sociale.
On peut légitimement s'interroger sur les raisons profondes de l'émergence contemporaine du vieillissement des immigrés comme phénomène social. Se pose en outre la question de ce qui donne à ce fait social ancien son acuité actuelle : pourquoi la prise de conscience du vieillissement des travailleurs immigrés a lieu aujourd'hui ? Paradoxalement en effet, ce fait social qui est ancien – dans la mesure où toutes les immigrations de travail se sont au fil du temps mutées en immigrations de peuplement – se dévoile aujourd'hui comme un

[1] FIBBI Rosita, « Expériences européennes pour et par les migrants âgés », Lausanne, septembre 1999

[2] DESRUMAUX Gilles, *Les nouveaux visages de l'immigration vieillissante*, rapport du GRAVE, juin 1998

[3] Ibid.

phénomène social nouveau, de fait de la conjonction de divers éléments, notamment l'enjeu de mémoire[1].

B. Prise en compte scientifique et politique du vieillissement des travailleurs immigrés

La problématique des migrants âgés a émergé de façon récente dans le champ scientifique et politique[2]. En effet, si les premières études datent des années 70, elles se sont considérablement multipliées avec la problématisation du phénomène en termes de politique publique au début des années 90. La croissance constante du nombre de ces personnes vieillissantes et l'apparition de questions relatives à la dépendance et à la prise en charge des maladies invalidantes ont conduit les gestionnaires de foyers et leurs tutelles publiques à prendre conscience des conséquences sanitaires, sociales et économiques de cette évolution démographique.

1. Les vieux travailleurs immigrés : une catégorie émergente dans le champ scientifique

1.1. Abdelmalek SAYAD ouvre le débat

Les premiers travaux sur ce sujet datent des années 70. Ils concernent essentiellement le domaine de la démographie et de la statistique. Des auteurs, comme Paul PAILLAT[3] ou Roswitha WISNIEWSKI[4], révèlent ainsi la réalité du vieillissement de certaines couches de la population immigrée et invitent à prendre conscience de l'éventail des problèmes posés par la retraite du travailleur migrant : d'ordre économique, juridique, légal, social, psychologique et affectif.

---

[1] Cf. II. « Les immigrés maghrébins âgés au cœur de la réappropriation d'une mémoire confisquée »

[2] D'après DUBUS Gilles et BRAUD Françoise, « Les migrants âgés dans les publications scientifiques francophones », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°17, volume 1, 2001, p.189-191

[3] PAILLAT Paul (dir.), *Enquêtes sur les conditions de vie et les besoins des personnes âgées en France*, INED, Paris, 1969, 281 p.

[4] WISNIEWSKI Roswitha (coll.), *Les travailleurs africains et leurs familles en France : aspects historiques, sociologiques, évolution actuelle*, Editions S.O.S., Paris, 1975, non pag.

Cependant, c'est avec l'intervention de Abdelmalek SAYAD lors du colloque « Psychologie médicale et migrants », qui s'est tenu à Marseille en 1980[1], que le débat sur le vieillissement de la population immigrée s'ouvre réellement en France. Premier sociologue à s'intéresser aux questions posées par la vieillesse des migrants en terre d'immigration, il constitue aussi un précurseur par son approche plaçant la parole des migrants au centre de ses analyses, permettant ainsi de lier histoire singulière et histoire collective, données macrosociologiques et données microsociologiques. Apprécié dans le monde de la recherche, du travail social, du secteur associatif ainsi que parmi ses étudiants qui voyaient en lui un véritable « Socrate d'Algérie », Abdelmalek SAYAD a d'ailleurs laissé nombre de disciples sur son chemin[2].

1.2. Omar SAMAOLI sonne l'alerte

Le recensement de 1982 fait apparaître au sein de la population immigrée (étrangers et Français par acquisition nés à l'étranger) une proportion de personnes âgées de 60 ans et plus sensiblement proche de celle de l'ensemble de la population française. L'importance de cet effectif incite les chercheurs comme les travailleurs sociaux à accorder une plus grande attention à ce phénomène.

Quelques voix isolées, comme celle d'Omar SAMAOLI, fondateur dès 1989 du Comité d'aide aux migrants âgés de France, tentent alors d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur le vieillissement des immigrés maghrébins issus des grandes vagues d'immigration des années 50 à 70. L'anthropologue n'a cessé de dénoncer des conditions de vie indignes, les retraites non perçues faute de reconstitution de carrière ou pour cause de fréquents allers-retours vers le pays d'origine, les hospitalisations abusives, uniquement justifiées par le refus des services de soin à domicile et d'aide ménagère d'intervenir dans les foyers, la discrimination à l'entrée des maisons de retraite ou encore l'angoisse de disparaître sans que puissent être respectées les prescriptions de l'Islam.

Il faudra cependant attendre 1986 pour qu'une revue consacre un numéro à ce sujet : *Gérontologie* n°60 publie les actes du colloque tenu à Grenoble le 26 avril 1986 sur « La vieillesse de étrangers en France »[3].

---

[1] En découlera notamment la création du CIDIM (Centre d'Information et de Documentation sur l'Immigration et le Maghreb), dont les objectifs sont de contribuer à la préservation d'une mémoire vivante de l'immigration et de favoriser pour tous les publics une meilleure connaissance des cultures d'origine.

[2] CHAÏB Yassine lui rend ainsi hommage dans *L'émigré et la mort* : *« Sans lui, la quête de sens de repère migratoire a perdu de son éclat. (…) Il est pour tous les enfants déplacés le père sauvage rédempteur du péché, de la faute atypique de l'absence. Il reste le chasseur de ces malentendus entre les générations et de la souffrance que cause le sentiment géographique du départ et de la perte. »*, p.18

[3] Colloque organisé par le Centre pluridisciplinaire de gérontologie (Université des Sciences sociales de Grenoble) avec le concours de l'UDIAGE (Union Départementale d'Information et d'Action Gérontologique), l'Association des retraités algériens de l'Isère et les représentants de plusieurs communautés étrangères.

2. Reconnaissance institutionnelle

Longtemps éclipsée par les débats sur l'intégration des enfants d'immigrés, la polémique sur le sort des immigrés âgés commence à intéresser les institutions.

2.1. L'implication du FAS

Commandé par le FAS (Fonds d'Action Sociale pour les immigrés et leurs familles), un rapport de recherche sur « le vieillissement des immigrés en région parisienne » est réalisé en 1992 sous la responsabilité scientifique de Gérard NOIRIEL. Coordonné par Eric GUICHARD et Marie-Hélène LECHIEN, il interroge les réalités statistiques et quotidiennes du vieillissement de divers groupes d'immigrés en Ile-de-France. La synthèse de ce volumineux travail (3 tomes, 601 pages) sera éditée dans *Migrations Etudes*, en septembre 1993.

Sous le titre *Vieillir et mourir en exil : immigration maghrébine et vieillissement*, un ouvrage collectif paraît cette même année aux Presses Universitaires de Lyon. Il pose de nombreuses questions, en particulier celles des ruptures vécues depuis l'enfance, des avatars professionnels, familiaux et politiques, mais également des souffrances et de l'état physique et psychologique dans lequel se trouvent les migrants âgés.
Le dossier « Vieillir dans l'immigration » publié par la revue grenobloise *Ecarts d'identité* en 1993 (n°64) aborde de façon pragmatique les différentes facettes de la situation des immigrés à l'âge de la retraite. Il pose la question radicale du retour dans le pays d'origine. Sous le même titre, le dossier de *La Nouvelle Tribune* (1996, n°12) porte également sur ce thème et privilégie l'approche statistique.
En revendiquant l'égalité des droits entre Français et immigrés dans le domaine de la protection sociale, un collectif d'associations de solidarité (CATRED, FNATH, GISTI, GRAVE, ODTI) propulse les migrants âgés, accidentés ou handicapés sur le devant de la scène. Le collectif publie en 1994 une brochure intitulée « Pour une égalité de traitement : les engagements internationaux de la France pour les handicapés et les retraités étrangers ». Ce document sera réédité en novembre 1997 et suivi, en juillet 1998, de l'édition d'un numéro de *Plein droit*, la revue du GISTI (n° 39) qui porte en titre « Une vieillesse illégitime ». Les problèmes liés au logement, à la protection sociale des étrangers ou à l'exil y sont traités sous l'angle juridique.

Dès lors, nombre de chercheurs de toutes les disciplines vont alimenter le débat et la presse spécialisée fera largement écho de leurs travaux. En décembre 1998, paraît un numéro spécial d'*Ecarts d'identité* (n° 87) consacré au vieillissement de l'immigration. Préparé en partenariat avec le FAS et le Mouvement de la Flamboyance, ce numéro constitue l'un des apports préparatoires au colloque national organisé par ces derniers les 27 et 28 mai 1999 à Aix-en-Provence sur le thème « Vieillesse et immigration ». Intitulé « Le troisième âge de l'immigration », il se veut tout à la fois un hommage au sociologue Abdelmalek SAYAD et à sa réflexion sur « qu'est-ce qu'un immigré », « les trois âges de l'immigration » et un rappel exigeant de reconnaître comme nôtres les destins de ces vieux immigrés. Selon les mots du directeur de la publication, *« il semble que le besoin de recréer des histoires familiales, les désaffiliations et le manque de repères dans les recompositions identitaires, le sentiment qu'une partie de notre histoire se clôt mais aussi les obstacles que rencontrent les politiques d'intégration et la ténacité des acteurs associatifs remettent cette génération au cœur d'une certaine actualité »*[1].

En organisant le colloque d'Aix-en-Provence, le FAS a parachevé l'institutionnalisation, les 27 et 28 mai 1999 à Aix-en-Provence, en collaboration avec la Flamboyance, une association oeuvrant en faveur des personnes âgées. Annulée *in extremis*, la présence à cette réunion de Bernard Kouchner, Secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, devait être l'occasion d'une reconnaissance officielle d'un problème traité seulement sous l'angle administratif par la loi Chevènement sur l'immigration. Cette même année 1999, *Migrations Santé* (n° 99/100) édite « La retraite dans la trajectoire migratoire » et *Gérontologie et Société* (n° 91), publie un numéro centré sur « Vieillesse, migrations, culture ». Dernièrement, *Migrations Société* (2000, vol.12, n°68) a consacré un important dossier à « Vieillir en immigration ».

Du témoignage à l'étude monographique, les chercheurs ont investi et donné corps à un nouveau champ de recherche dans le domaine des migrations internationales. Au regard de la production scientifique francophone sur le vieillissement de la population immigrée, il apparaît que cette problématique de recherche, qui a réellement émergé au début des années 90, est entrée dans une phase où les sujets d'étude se diversifient, se renouvellent et s'actualisent.

[1] BRON Paul, éditorial, *Ecarts d'identité*, n° 87, décembre 1998, p.1

2.2. Le diagnostic de la SONACOTRA

La SONACOTRA commence elle aussi à s'inquiéter du vieillissement de ses résidents. Elle confie ainsi à Marc BERNARDOT le soin de mener une étude sur l'évolution de la population résidente en foyers[1]. Dans différents travaux successifs, celui-ci tentera de mettre à jour la transition démographique qui s'opère dans les foyers. Il constate ainsi qu'en dix ans, la population des plus de 60 ans dans les foyers SONACOTRA a crû de plus de 500 % pour dépasser le nombre de 10 500 personnes.

Un phénomène de concentration est observé, atteignant 80 % de population âgée dans certains bâtiments, souvent les plus dégradés, là où les immigrés ont vieilli avec les murs. Les résidents âgés de plus de 56 ans seront majoritaires dans les foyers SONACOTRA en 2008.

Plus récemment, les journées de formation organisées par l'UNAFO et l'UNASSAD autour du thème de « la politique de la vieillesse en France et son adaptation aux travailleurs immigrés âgés », qui se sont tenu à Lyon les 25 et 26 septembre 2001, ont lancé un nouvelle impulsion à la réflexion.

3. Une prise de conscience limitée aux secteurs concernés

3.1. Un écho réduit dans la presse généraliste

Malgré le travail de sensibilisation des acteurs de terrain, conjointement aux publications scientifiques, la question du vieillissement des immigrés isolés en France n'est guère traitée dans les publications non spécialisées, de sorte que cette catégorie assurément peu visible dans le passé continue aujourd'hui d'être ignorée du grand public.

Je n'ai recensé pour la période récente que deux articles de la presse quotidienne nationale qui abordent ce problème : celui de Charlotte ROTMAN paru dans *Libération* (6 novembre 2001) et intitulé « Chibanis échoués en Ile-de-France », et celui de Philippe BERNARD, paru dans *Le Monde* (3 juin 1999) intitulé « Oubliés, de plus en plus d'immigrés vieillissent seuls en France ». Triste constat, dans la mesure où il semble que la prise de décision politique a d'autant plus de poids qu'elle est relayée par l'opinion publique.

[1] BERNARDOT Marc, *Une politique de logement : la Sonacotra (1956-1992)*, thèse, Université Paris I, 1997, 485 p.

3.2. Le paradoxe d'une population visible mais transparente

Le constat est là : les « chibanis » - les « vieux » en arabe dialectal – font partie du paysage, agglutinés sur les places et les terrasses de café. Invisibles et silencieux, *« ils semblent amarrés aux bancs publics »*[1]. Comme à Grenoble, dans le quartier Très-Cloîtres, à Lyon, sur la « place du Pont »[2] du quartier de la Guillotière, ou encore à Paris dans le quartier de Belleville (20e arrondissement). Paradoxalement, malgré leur omniprésence dans la ville, leur extrême discrétion les rend transparents aux yeux des passants. *« Ils ne sont presque pas là, tant leurs voix se taisent, tant leurs corps se font transparents à force de vouloir se faire discrets »*[3]. C'est là que réside tout le paradoxe de leur présence dans la ville. Le regard des citadins s'est habitué à voir passer ces silhouettes grises qui déambulent à la recherche d'espoirs perdus. On les croise dans la rue sans les voir : ils sont installés depuis si longtemps dans le paysage urbain qu'ils font partie du décor : *« Vous dont la présence ici paraît peser si peu, visages à demi effacés, corps recrus, silhouettes dont les ombres furtives se faufilent un instant sous nos piétinements. »*[4]

Pour prendre l'exemple de Grenoble, on s'aperçoit que ce paradoxe est tout à fait frappant dans le quartier Très-Cloîtres. Ce quartier, longtemps appelé « la médina » ou « la banlieue en centre-ville », est peuplé en grande majorité d'une population immigrée maghrébine, en partie arrivée à l'âge de la retraite. Ainsi, à proximité du centre-ville (place Notre-Dame), la présence de ces habitants est particulièrement visible, alors même que le regard glisse quotidiennement sur eux.

Or la question du regard des autres est primordiale dans la mesure où elle représente la clé de l'intégration d'un groupe de population dans une société. Comme l'expriment Azouz BEGAG et Abdellatif CHAOUITE, *« être chez soi, se sentir bien (…), avoir l'impression qu'on existe, qu'on compte pour quelque chose : c'est cela être intégré. Une question de sensation, de perception, de lecture du regard des autres »*[5]. Le regard constitue en quelque sorte le *« paramètre incontournable de la sociologie de la grande ville »*[6], s'intercalant entre intégration et immigré. Le « chez-soi » représente davantage que les murs du foyer qui isolent du monde extérieur : il peut s'étendre bien au-delà, selon la propension de l'individu à

---

[1] ROTMAN Charlotte, « "Chibanis" échoués en Ile-de-France », *Libération*, 6 novembre 2001, p.19

[2] *Autrement,* « Place du Pont ou la médina de Lyon », par BEGAG Azouz, 1997, 83 p.

[3] HISSAR HOUTI Warda, éditorial, *Ecarts d'identité*, hors série, avril 2000, p.1

[4] CHAMBON Jean-Pierre, textes de l'exposition « Faciès Inventaire. Chronique du foyer de la rue Très-Cloîtres à Grenoble », Musée de l'Ancien Evêché, du 1er juin au 16 septembre 2002

[5] BEGAG Azouz, CHAOUITE Abdellatif, *Ecarts d'identité*, Seuil, Paris, 1990, p.53-54

[6] Ibid.

s'approprier un espace plus ou moins grand : le quartier, le pays, la rue … Ainsi, la visibilité constitue une caractéristique importante du vécu de l'immigration.

C. Mémoire d'immigrés : l'opinion publique sensibilisée et la parole libérée

Le film de Yamina BENGUIGUI, *Mémoire d'immigrés. L'Héritage maghrébin*, diffusé en 1997 sur Canal+, puis au cinéma, a joué le rôle de catalyseur de l'évolution des esprits et d'une soudaine mobilisation. Toutes les personnes rencontrées l'ont confirmé : ce portrait en forme de réhabilitation des pères maghrébins marque un tournant dans la prise de conscience de la vie des travailleurs maghrébins immigrés et de leur installation définitive en France. Depuis lors, la question a pris un autre tour, plus moral, notamment du fait d'un traitement médiatique quantitativement plus important.

1. Un voyage au cœur de l'immigration maghrébine

1.1. Yamina BENGUIGUI, fille d'immigrés en quête d'identité

Structuré en trois volets (les pères, les mères, les enfants), ce long-métrage a joué un grand rôle dans le retour sur l'histoire de l'immigration en France et la réhabilitation d'une mémoire confisquée. Or l'histoire de ces pères, de ces mères, de ces enfants, c'est « *l'histoire de mon père, de ma mère, mon histoire »*[1] affirme la réalisatrice. Par le cinéma, cette dernière a cru pouvoir s'éloigner de son histoire ; or c'est précisément lui qui l'y ramène : *« le cinéma m'a prêté une identité – celle de réalisatrice – pour reconstruire celle que je négligeais – fille d'immigrés »*[2], confie-t-elle avec une extrême lucidité. Ces familles qui intriguent, ce sont ses parents. Face à la rumeur qui sourd de toutes parts, charriant le soupçon et la violence, elle s'interroge à son tour : *« Qu'avez-vous fait de mon père ? Qu'avez-vous fait de ma mère ? Qu'avez-vous fait de mes parents pour qu'ils soient aussi muets ? »*[3]

Yamina BENGUIGUI s'est donc plongée dans l'histoire de l'immigration maghrébine. Cette quête initiatique lui a révélé qu'elle est étroitement imbriquée avec l'histoire de l'économie française. La réalisatrice a d'abord rencontré les hommes politiques responsables de cette

[1] *Mémoires d'immigrés. L'héritage maghrébin*, document édité par le Groupement national des Cinémas de Recherche et Cara m

[2] Ibid.

[3] Ibid.

économie, de l'immigration et de l'intégration. Puis elle a rendu visite aux « pères ». Venus seuls dans les années 50 et 60, à la demande expresse d'entreprises françaises avides de main d'œuvre abondante, peu qualifiée et sous-payée, ils ont reconstruit le pays. Cette histoire d'hommes s'est scellée par un accord tacite : dans le projet de départ était inclus le projet de retour. Or les pères sont restés, sans jamais s'installer définitivement. En 1974, le gouvernement lance une politique de regroupement familial qui amènera « les mères » sur le sol français. Contraintes de rejoindre leurs maris, ces dernières vivent l'enfermement, en marge de la France, prisonnières d'un double rôle : maintenir les traditions et la religion, dans l'idée fixe du retour, et s'ouvrir au monde extérieur, par l'intermédiaire des enfants. Du passé de leurs pères et de leurs mères, les enfants que Yamina BENGUIGUI a rencontrés, venus en bas âge ou nés sur le sol français, ne connaissent que des bribes : colonialisme, guerre d'Algérie, indépendance, immigration … Elevés dans le provisoire, déchirés entre deux pays, mais héritiers de deux cultures, ils ignorent tout ou presque de l'histoire personnelle de leurs parents. C'est leur présence en France qui a transformé en immigration de peuplement ce qui n'était, au départ, qu'une immigration de travail. A l'insu de leurs parents, à l'insu de la France qui semble s'étonner de leur présence, ils sont là. Or tout enfant issu de l'immigration porte en lui la volonté tenace de se réhabiliter une dignité afin de se (re)construire. *« La mémoire est essentielle pour redonner aux enfants de l'immigration la dignité que leurs pères n'ont pas toujours eue. »*[1]

2.1. Un film nécessaire et indispensable

Mémoire d'immigrés constitue une pierre de taille apportée à l'édifice du travail de mémoire actuel. En ce sens, ce film était à la fois nécessaire et indispensable. Nécessaire parce qu'il effectue un important travail sur la mémoire, un retour sur le passé et certains actes essentiels lourds de conséquences aujourd'hui, que nous avons tenté d'oublier de toutes nos forces. *« Reconstituer l'histoire de l'immigration maghrébine, pour moi, c'est reconstituer l'Histoire de France depuis l'époque de la colonisation du Maghreb »*[2] : l'œuvre de Yamina BENGUIGUI est bel et bien centrée sur ce travail de recherche sur l'Histoire, travail qui démontre que nos destins sont liés parce que, précisément, notre passé est commun. Nécessaire aussi parce qu'il donne enfin la parole à ceux que l'on a fait taire si longtemps, cette *« population à laquelle on a demandé pendant trente ans de se la fermer »*[3]. Si l'on a pu reprocher à Yamina BENGUIGUI de peindre un tableau trop noir de la réalité, son film a

[1] TINAZZI Noël, « La parole a une valeur thérapeutique ». Entretien avec Yamina BENGUIGUI, *La Tribune*, 4 février 1998

[2] Ibid.

[3] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

néanmoins le mérite de s'éloigner de la « mythologisation » de cette époque. En donnant la parole aux travailleurs immigrés aujourd'hui en majorité retraités, elle nous transmet *« un certain nombre de choses vues, senties, vécues »*[1]. Evidemment, ce film ne va pas dans le sens du consensus politique actuel. Il ne constitue ni un regard attendri teinté d'angélisme sur ces hommes seuls, dociles, mobiles et rentables, ni une dénonciation outrancière des discours extrémistes explicites ou non – dénonciation qui aurait pour seul effet de renforcer ces mêmes discours. *« Je ne voulais pas faire un film qui agresse le spectateur. J'ai choisi de montrer des gens qui parlent sans haine. Je ne voulais pas non plus de discours politique sur l'immigration. Il faut en revenir aux hommes, à ce qu'ils ont vécu »*[2], affirme la réalisatrice, estimant que le travail des historiens et des sociologues ne suffit plus.

Le film de Yamina BENGUIGUI a donc avant tout une valeur heuristique. Il est là pour nous aider à comprendre, parce que comprendre l'autre, c'est lui reconnaître une existence qui lui a été reniée depuis l'origine. Or dans une période où la légitimité même des immigrations est en jeu, il semble nécessaire de prêter attention à tous ceux qui vieillissent en silence dans les foyers et ailleurs. *« Ils n'ont pas seulement construit ou reconstruit la France, ils SONT la France dans toute sa diversité et sa richesse. »*[3] Il y a là un devoir de mémoire essentiel.

2. « La parole a une valeur thérapeutique »

2.1. Les débats après la projection

La parole que la réalisatrice laisse aux immigrés dans son documentaire a sans aucun doute *« une valeur thérapeutique »*[4]. Souvent, les enfants d'immigrés ne connaissent pas l'histoire de leur père et de leur mère. D'ailleurs, la plupart des personnes (pères, mères ou enfants) qui témoignent dans le film affirmaient en parler pour la première fois. A ce titre, l'on peut parler d'une sorte de *« thérapie de groupe, pour les parents, pour les enfants et aussi pour la société française »*[5].

Mais *Mémoires d'immigrés* est allé bien au-delà, libérant la parole après son passage. Ainsi, après la sortie du film en salles en mai 1997, la réalisatrice a sillonné la France pour

---

[1] Ibid.

[2] Propos recueillis par LECLERE Thierry, *Télérama*, n°2471, mai 1997

[3] DESRUMAUX Gilles, *Les nouveaux visages de l'immigration vieillissante*, rapport du GRAVE, juin 1998

[4] TINAZZI Noël, « La parole a une valeur thérapeutique. Entretien avec Yamina BENGUIGUI », *La Tribune*, 4 février 1998

[5] Ibid.

participer à tous les débats de fin de projection où l'on réclamait sa présence. Dans les salles, les spectateurs se levaient, enchaînaient avec émotion sur leur propre parcours. La projection était toujours suivie de récits de vie des spectateurs. Dans des familles où prévalaient les non-dits, où le mutisme était de rigueur, *Mémoires d'immigrés* a libéré la parole, comblant un vide d'histoire, de mémoire, de représentation.

A Grenoble, le film a été présenté en novembre 1997 au Musée Dauphinois – sur la proposition de Chadli DAOUD, directeur d'ALIF (Amitiés et liens France-Maghreb). Au cours du débat qui suivit la projection, les scientifiques du Musée Dauphinois et les militants associatifs d'ALIF ont décidé de travailler ensemble, pour faire connaître l'immigration maghrébine aujourd'hui et réveiller nombre de souvenirs enfouis. *« Les témoignages mis en forme et en images par Yamina BENGUIGUI sont autant de balises de notre mémoire collective, tant ce film a su libérer partout en France l'expression d'une communauté "mal consciente d'elle-même et mal reconnue »*[1], explique Jean-Claude DUCLOS, directeur-adjoint du Musée Dauphinois et commissaire de l'exposition « Pour que la vie continue » - qui retrace le parcours de la communauté maghrébine en Isère.

« Je n'avais pas imaginé un instant que ce film allait libérer la parole à ce point » affirme la réalisatrice, prenant acte du côté universel de son film : *« être exilé, déraciné, vivre dans un pays qui n'est pas celui de vos parents, ça fait vraiment de très gros dégâts, surtout dans une culture où l'on ne parle pas. Les Méditerranéens ont la tchatche, mais contrairement à ce que l'on peut croire, ils ne se livrent pas comme ça. »*[2]

2.2. Une parole libérée qui a gagné l'espace public

Cette parole libérée à l'intérieur des cellules familiales a gagné peu à peu l'espace public. Dans les écoles, le film est étudié en cours d'économie, en cours d'histoire. Depuis le ministère de la Justice jusqu'aux hôpitaux de Paris, on demande à Yamina BENGUIGUI de venir parler. *« Des avocats, des juges ont vu "Mémoires d'immigrés". Notre ministre de la Justice l'a vu. Elle ne peut pas rester insensible. Ca fait forcément bouger un quart de millimètre dans la tête. »*[3] Un film, face aux lois, face aux idées, cela peut paraître mince. Ce serait toutefois minimiser l'impact de l'image et de la représentation. En prenant le contre-pied de la génération de ses parents – « *ne te montre pas* », « *ne parle pas* », la réalisatrice a bien conscience que c'est la méconnaissance de l'autre qui est dangereuse. *« Certaines*

---

[1] KAYSER Françoise, « Musée Dauphinois : pour que la vie continue » in *Villes, patrimoines, mémoires*, La Passe du Vent, 2000, p.54

[2] LEMAHIEU Thomas, « Ensemble. Entretien avec Yamina BENGUIGUI », *Périphéries*, novembre 1998

[3] Ibid.

personnes ont découvert l'humain dans l'immigré ; si j'ai réussi ça, c'est qu'il y a peut-être encore un espoir aujourd'hui. Tout est à faire. »[1]

D. Les travailleurs immigrés âgés, nouvel objet de politique publique

La portée du film de Yamina BENGUIGUI a contribué à ériger la catégorie des travailleurs immigrés retraités en nouvel objet de politique publique. En effet, en réplique au *« discours de déploration scandalisée de la situation de cette population âgée dans les années 60 pour la résorption de l'habitat insalubre »*, le documentaire, *« par sa nature événementielle,* [a conditionné] *pour partie le déclenchement de l'action publique »*[2]. La prise de conscience de la précarité des conditions de vie des migrants âgés induit subitement un sentiment d'urgence. Tandis que l'on découvre aujourd'hui les conséquences de l'absence d'une politique d'intégration à l'égard des primo-arrivants, la conception traditionnelle de la migration comme phénomène temporaire se traduit par des problèmes sociaux.

1. La mise sur l'agenda politique national

La mise sur l'agenda politique national marque le moment charnière où une certaine prise en compte du problème par les pouvoirs publics a rejoint les préoccupations des acteurs de terrain.

1.1. Prise de position de la Secrétaire d'Etat aux personnes âgées

La prise de conscience politique de l'existence des travailleurs immigrés âgés comme catégorie émergente s'est d'abord traduite par les déclarations officielles de Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, ancienne Secrétaire d'Etat aux personnes âgées[3]. Dans son message adressé à l'occasion des journées thématiques de l'UNAFO[4], cette dernière exprime son profond intérêt pour cette question.

---

[1] Ibid.

[2] BERNARDOT Marc, « Le vieux, le fou et l'Autre, qui habite encore dans les foyers ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 46 (vol.17, n° 1), 2001, p.151 - 164

[3] Dans le nouveau gouvernement Raffarin, le Secrétariat d'Etat aux personnes âgées a été confié à Hubert FALCO.

[4] Cf. ANNEXE N° 7

Ayant conscience que *« les travailleurs immigrés âgés cumulent, aux yeux de trop de gens, le double handicap d'être à la fois vieux et immigré »*, elle explique avoir diligenté auprès de l'Inspection Générale des Affaires Sociales une mission d'enquête *« sur les conditions de prise en charge et d'exercice des droits sociaux des immigrés vieillissants en France »*. Parmi les domaines considérés par la mission d'enquête figurent, outre les difficultés d'accès aux droits sociaux et l'intégration des migrants âgés dans les structures d'hébergement du droit commun, *« l'adaptation de certains foyers de travailleurs immigrés au vieillissement massif de leurs résidents »*. Il s'agit là d'une référence directe à une initiative politique d'envergure prenant acte du vieillissement des travailleurs immigrés : le plan quinquennal de traitement des foyers.

1.2. Le plan quinquennal de traitement des foyers de travailleurs migrants et la Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées (CILPI)

Dans le cadre de l'article 1er de la Convention Etat / UESL du 14 mai 1997, il a été décidé la mise en œuvre d'un plan quinquennal de traitement des foyers de travailleurs migrants[1]. Le terme générique de *traitement* a été choisi de manière volontariste, puisque réunissant sous le même vocable des réalités d'intervention multiples : réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, acquisition-amélioration. Le traitement vise les deux aspects que sont le bâti et la dimension sociale. Il consiste à résorber un certain nombre de dégradations du bâti et d'insuffisance des normes d'habitabilité ou de confort qui perdurent dans une large part des 700 foyers de travailleurs migrants du territoire français[2]. Actuellement, 350 établissements sont inscrits au plan quinquennal, dont environ 100 projets ayant fait l'objet d'un agrément par la CILPI sont entrés dans une phase opérationnelle.
Il a été convenu de prendre en compte le vieillissement des résidents afin de leur offrir des conditions d'habitabilité dignes. Pour ce faire, il est prévu d'accélérer, dans le cadre du plan quinquennal, la suppression des foyers-dortoirs et des chambres de surface inférieure à 7,5 m². Il s'agit également d'encourager la création d'appartements partagés, brisant moins les solidarités interpersonnelles, permettant des niveaux de redevance plus modérés et offrant un produit logement plus évolutif.

La Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées a été créée, conjointement à l'élaboration de ce plan quinquennal, par arrêté du 9 juin 1998. Son rôle est un rôle à la fois de coordination et d'animation : coordonner les différentes administrations

[1] Cf. Deuxième partie, chapitre 2, II, A : « Des foyers de travailleurs migrants aux résidences sociales : à l'écoute des immigrés âgés »

[2] Cf. ANNEXE N° 7

qui interviennent dans le montage de ce plan (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Ministère du Logement, FAS), animer en interne ces administrations, mais également les partenaires externes, c'est-à-dire les gestionnaires, les résidents, les collectivités locales … La CILPI joue en outre un rôle d'impulsion et d'intervention pour débloquer les situations qui, localement, peuvent conduire à des retards en termes de lancement des différents projets inscrits au plan.

Selon Jean REBUFFEL, délégué général de la CILPI, *« même si les financements qui sont mis en place dans le cadre de ce plan quinquennal sont des financements d'investissement, ces projets sont avant tout des projets sociaux »*[1]. Si l'objectif est bien d'améliorer les conditions de vie, il s'agit également *« d'apporter un autre accompagnement social à des résidents qui ont souvent été oubliés dans ces établissements, qui ont été parfois marginalisés, et qui maintenant doivent être intégrés dans des dispositifs sociaux de droit commun, et bénéficier de l'ensemble des services qui sont offerts sur une commune »*[2].

2. Migrations et patrimoines urbains : un enjeu pour les politiques locales

A travers certaines actions menées dans les villes, s'entrecroisent les questions de mémoire et de patrimoine. Nombre d'acteurs culturels explorent ainsi les traces laissées par le développement industriel et urbain ou les apports multiples hérités des diverses migrations qui ont marqué le siècle. Dans cette perspective, le livre *Villes, patrimoines, mémoires* est né de la volonté commune de la DRAC (Délégation Régionale des Affaires Culturelles) et de la délégation régionale du FAS d'explorer et d'interroger les liens entre action culturelle et patrimoines urbains en Rhône-Alpes. Une initiative locale comme celle-ci vise à intégrer la question de la diversité dans le patrimoine urbain, si tant est que le patrimoine se définit comme *« ce qu'une société considère comme étant digne d'être transmis aux générations futures, ce par quoi elle se reconnaît elle-même, trace ses limites, se définit comme une communauté »*[3]. En effet, le fait que les travailleurs immigrés disparaissent en ne laissant que peu ou pas de traces dans les livres d'histoire, le paysage et le patrimoine français est hautement dommageable.

---

[1] REBUFFEL Jean, propos recueillis par DESRUMAUX Gilles, *Ecarts d'identité*, n°94, hiver 2000-2001, p.8

[2] Ibid.

[3] BENCHARIF Lela, MILLIOT Virginie, « Les zones d'ombre du patrimoine » in *Villes, patrimoines, mémoires. Action culturelle et patrimoine urbain en Rhône-Alpes*, Editions La Passe du Vent, septembre 2000, p.66 - 71

II. Les immigrés maghrébins âgés au cœur de la réappropriation d'une mémoire confisquée

L'attention particulière portée depuis la dernière décennie aux immigrés vieillissants isolés dans les foyers relève d'une dynamique plus large de retour sur le passé de la société française tout entière. Le travail de mémoire touche désormais des pans oubliés de notre histoire collective, aux premiers rangs desquels se trouve l'immigration maghrébine de l'après-guerre, dans le contexte de la décolonisation qui prit une tournure tragique avec la Guerre d'Algérie. Or la réappropriation de cette mémoire confisquée est primordiale dans la mesure où elle constitue la pierre angulaire d'une reconnaissance sociale et politique des hommes *« qui furent les anonymes industrieux de nos cités »*[1]. A l'instar de Pierre VIDAL-NAQUET[2], l'on peut affirmer que l'on vit aujourd'hui une période charnière, celle du *« passage de la mémoire à l'histoire »*.

A. Entre éclipse de la mémoire et amnésie collective

1. A l'ombre de la grande Histoire

L'histoire des immigrés maghrébins de la première génération s'est construite dans les zones d'ombre de la grande Histoire. Leurs vies et leur histoire perdent tout statut de réalité du fait même que leur lien à la grande Histoire est méconnu, voire dénié. De manière générale, l'histoire des migrations renvoie à des événements historiques douloureux et rarement commémorés car on se refuse toujours à les considérer comme faisant partie de l'Histoire commune. *« Cette mécanique de l'oubli a de fait institué au cœur de la mémoire collective – par définition sélective – les contours d'une amnésie sociale. »*[3]
Le silence et l'oubli se sont parfois déposés avec tant de force sur ces vies, qu'il est dans certains cas impossible de faire remonter à la surface ce qui a été enfoui, de retrouver le chemin du souvenir et du récit. Cette invisibilité historique a muré les migrants âgés dans un silence qui empêche toute possibilité de transmission. *« Leurs vies ont été volées, leurs destin figés : on ne peut raconter son histoire à ses enfants quand on ne se la raconte pas d'abord à soi-même ! »*[4] En ce sens, et pour reprendre l'expression de Omar SAMAOLI, l'on

[1] HISSAR HOUTI Warda, éditorial, *Ecarts d'identité*, hors série, avril 2000, p.1

[2] VIDAL-NAQUET Pierre, *Les assassins de la mémoire*, La Découverte, Paris, 1995

[3] BENCHARIF Lela, « Des mémoires pour l'immigration », *Zaàma*, n°2, février 2000, p.8

[4] BOUBEKER Ahmed, *Familles de l'intégration*, Stock, 1999

peut parler de la mémoire immigrée comme d'une *« mémoire en panne »*[1]. Or il s'agit précisément d'échapper à cette spirale du silence, parce que respecter ce mutisme, comme le souhaitent certains, *« revient à respecter la misère, à rester enfermés dans le piège d'un mal qui a rangé la dignité de nos vieux et qui nous a fait perdre tout espoir d'héritage. »*[2]

2. L'absence de lieux de mémoire de l'immigration

La mémoire immigrée individuelle ou collective ne peut se construire sans un enracinement formel et naturel sur le sol de la société d'accueil. Or le déficit flagrant en *« lieux de mémoire »* de l'immigration, au sens donné par Pierre NORA[3], c'est-à-dire des lieux ayant fait l'objet d'une reconnaissance collective comme symboles d'une étape importante dans l'histoire d'un groupe humain, constitue un véritable obstacle à ce travail de mémoire.

En effet, la France *« ne dispose que de très rares endroits rappelant l'apport* [de l'immigration] *à l'histoire commune et permettant à ceux qui l'ont vécue et à ses descendants de garder une trace matérielle de leur passé »*[4]. L'immigration, de manière générale, nous renvoie à des conditions de vie, de travail et de logement extrêmement précaires, ce qui explique que ces « non-lieux » aient été progressivement effacés. En effet, les principaux lieux de mémoire des travailleurs immigrés, situés à proximité des usines dans les quartiers populaires des villes, n'ont pas la moindre valeur patrimoniale pour la société française. Dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain, ils sont régulièrement détruits pour faire place à de nouveaux édifices. *« Il devient difficile en quelques années de retrouver l'usine où l'on a travaillé, l'immeuble où l'on a vécu, le café que l'on a fréquenté. »*[5]

Si les lieux de mémoire de l'immigration ne font pas, ou peu, l'objet d'opérations de conservation, ne laissant ainsi aucune trace dans la mémoire publique des villes, c'est que la société française souhaite ainsi gommer volontairement *« le souvenir gênant* [de ces] *lieux de misère, qui se rattachent à l'histoire même de l'immigration et de l'exil »*[6], qui ne peut être pour elle un signe de fierté.

---

[1] SAMAOLI Omar, « La mémoire immigrée est-elle une mémoire en panne ? », *Ecarts d'identité*, hors série, avril 2000, p.25

[2] BOUBEKER Ahmed, op.cit.

[3] NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Paris, 1997

[4] BAROU Jacques, « Lieux de mémoire de l'immigration », *Ecarts d'identité*, hors série, avril 2000, p.2-4

[5] Ibid.

[6] *Autrement,* « Français d'ailleurs, peuples d'ici », préambule de MILZA Pierre et TEMIME Emile, hors série n°85, avril 1995, p.5

B. Le récent déferlement d'une « vague mémorielle »

Depuis quelques années, on assiste au déferlement d'une *« vague mémorielle »*, au sens où l'entend l'historien Pierre NORA : cette vague se traduit par la multiplication des actions commémoratives, l'institutionnalisation de lieux de mémoire et la conduite de nouvelles recherches historiques. Même si, dans cette opération de mobilisation du passé, la réflexion en lien avec l'histoire de l'immigration occupe encore une place marginale, l'on voit progressivement se multiplier les ouvrages, films, émissions ou expositions traitant de l'immigration maghrébine en France. Un travail s'opère petit à petit en faveur de la connaissance, la reconnaissance et la valorisation de ces mémoires de migrations.

1. Genèse d'une mémoire de l'immigration

Vieille terre d'immigration, la France a pendant longtemps ignoré ce pan de son histoire, tant sur le plan scientifique que sur le plan social et politique. Les recherches n'ont débuté que dans les années 80, portant d'abord sur les communautés (travaux de Benjamin STORA). La première synthèse date de 1988, avec *Le Creuset français* de Gérard NOIRIEL. Les années 90 voient ensuite se multiplier les expositions comme « France des étrangers, France des libertés » ou les parcours de réfugiés reconstitués à La Villette. Leur succès, comme celui du film de Yamina BENGUIGUI, *Mémoires d'immigrés. L'Héritage maghrébin*, met en évidence une attente.
Depuis quelque temps, se développent, dans le cadre de politiques publiques sociales et culturelles, de nouvelles actions centrées sur la problématique des mémoires des migrations, comme l'illustre l'exemple du forum « Mémoires croisées » qui s'est tenu à Grenoble en avril 2001. Ces initiatives sont à même de déboucher sur un double processus de connaissance et de reconnaissance, à condition toutefois qu'elles ne se réduisent pas à un effet de mode.

Par ailleurs, dès le début des années 90, plusieurs historiens regroupés autour de Gérard NOIRIEL évoquent l'idée d'un musée de l'immigration. Il faudra pour autant la victoire de l'équipe de France de football en 1998 pour que le débat soit relancé, grâce à une lettre adressée au Premier Ministre par Philippe BERNARD, journaliste au *Monde*, et Patrick WEIL, directeur de recherches au CNRS. Le 22 novembre 2001, Lionel JOSPIN annonce la création de ce musée de l'histoire et des cultures de l'immigration, suite au rapport remis par Driss EL YAZAMI et Rémi SCHWARTZ, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Certaines voix nuancent cependant le progrès que représente la création d'un tel musée : *« le mot "musée" me fait toujours un peu peur, parce que l'on met en musée ce qui n'est plus vivant »*[1], confie Gilles DESRUMAUX. Il ne s'agit pas de figer le phénomène de l'immigration dans le passé (*« d'accord si le musée laisse la question ouverte »*[2]), mais de symboliser une reconnaissance sociale et politique de l'immigration en France, de façon à restaurer la dignité des pères maghrébins.

2. « Mettre en mémoire les histoires individuelles »[3]

Cette dignité à reconquérir a impulsé nombre d'initiatives locales visant à recueillir les histoires de vie de ces vieux migrants. Etymologiquement, le terme *histoire* évoque un récit d'événements mémorables, méritant donc d'être racontés, entendus et, pourquoi pas, écrits. Les histoires singulières sont porteuses de sens, dans la mesure où elles permettent de récolter des informations uniques et révélatrices d'une époque.

J'ai été amenée à suivre plus particulièrement le projet d'un recueil de mémoires, mené dans un foyer SONACOTRA de l'agglomération lyonnaise (foyer des Cerisiers à Villeurbanne). Les résidents de cet établissement devant être relogés dans le foyer de Villeurbanne-Poudrette pour cause de fermeture, l'association ASTREE[4] a pris l'initiative de les contacter afin qu'ils racontent, s'ils le souhaitaient, leurs histoires de vie. Ce recueil de récits « *ne doit pas servir de plaquette pour les politiques ou les institutionnels : c'est avant tout un recueil de leur mémoire, par et pour eux »*[5]. Une parole en libérant d'autres, cette démarche a pour objectif d'être colportée dans d'autres résidences, afin *« qu'il y ait des traces de toute cette mémoire qui est en train de foutre le camp car ces gens vieillissent, il y en a qui perdent la mémoire, il y en a qui meurent, ceux qui retournent au pays… »*[6].
Cette sorte de thérapie de groupe s'est effectuée dans un cadre peu rigide, de manière à créer une dynamique de discussion propice aux témoignages de ces personnes, mémoires vivantes auxquelles personne ne s'était réellement intéressé jusque-là. L'un des membres de l'association a endossé le rôle d'interprète, afin d'aider les vieux migrants à trouver les mots juste – le recueil fera d'ailleurs apparaître les textes en bilingue arabe / français.

---

[1] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

[2] Ibid.

[3] Entretien avec DIEBOLD Fabienne

[4] ASTREE est une association d'écoute et d'accompagnement des personnes en difficulté (pas spécifiquement immigrées).

[5] Entretien avec DIEBOLD Fabienne

[6] Ibid.

La volonté des initiateurs de cette démarche a été notamment d'impliquer les résidents qui ont apporté leur témoignage dans le projet. *« On ne veut surtout pas les duper »*[1] affirme l'une des organisatrices, insistant sur leur droit de relecture, leur participation à la confection du recueil : *« il faut qu'ils s'approprient leur travail ».*

C. Réinterroger la mémoire coloniale

La parole des migrants traduisent avant tout le poids de l'invisibilité dans laquelle ils ont été condamnés pendant longtemps : ces récits qui percent pour la première fois le silence sont liés à l'histoire refoulée de l'immigration coloniale. Or, *« de temps à autre, il se produit des circonstances qui viennent réveiller l'histoire oubliée »*[2]*,* comme l'exprime Abdelmalek SAYAD.

1. Une culpabilité tardive

Il y a aujourd'hui toute une réflexion de la société française sur son passé colonial, fortement lié à son passé de terre d'immigration. L'appréhension et le traitement de cette histoire coloniale illustre le rapport spécifique et complexe de la société française à l'égard de cette dernière.

Un exemple symptomatique de cette culpabilité tardive est l'arrêt DIOP de novembre 2001 qui consacre la décristallisation des retraites d'anciens combattants étrangers (en l'occurrence pour le cas d'un Sénégalais s'étant engagé et ayant combattu dans l'armée française). La différence de traitement concernant les pensions d'anciens combattants tenait jusqu'alors à la mesure de cristallisation votée par le Parlement en novembre 1959. Cette mesure, fondée sur la discrimination en fonction de la nationalité, consistait en un gel des pensions de retraite des anciens combattants étrangers, tandis que celles des anciens combattants français étaient régulièrement revalorisées selon le principe de l'indexation sur le coût de la vie. Ainsi, *« pour 15 ans passés dans l'armée, un Français touche mensuellement 2 500 francs* (380 euros) *alors qu'un Marocain ou un Tunisien perçoit 400 francs* (60 euros) *»*[3]. Elle a conduit nombre d'anciens combattants étrangers à opter pour l'acquisition de la nationalité française, qui donne droit de fait aux mêmes prestations que les Français. Or la demande de naturalisation correspond souvent symboliquement au

[1] Entretien avec MAZOUZ Souad

[2] Cité par BENCHARIF Lela, MILLIOT Virginie, « Les zones d'ombre du patrimoine », *Villes, patrimoines, mémoires. Action culturelle et patrimoines urbains en Rhône-Alpes*, La Passe du Vent, 2000, p.67

[3] AYNIE Patrick, « Un, deux, ancien combattant », *Zaàma*, n° 2, février 2000, p.10

reniement du pays d'origine, vécue comme une véritable trahison, et son refus par les vieux immigrés est un signe qui ne trompe pas.
Si l'arrêt DIOP a sans aucun doute créé un précédent de taille, le versement des pensions d'anciens combattants aux ressortissants étrangers (principalement algériens et sénégalais) n'est pas néanmoins automatique : « *tant que les gens ne contestent pas, il n'y a pas revalorisation »*[1]. Il s'agit d'une question d'autant plus épineuse que la revalorisation générale des pensions militaires représente un budget considérable, dans la mesure où elle implique en outre l'éventuel paiement des arriérés. *« Ce n'est pas un hasard qu'une telle décision tombe aujourd'hui et pas en 1974 »*[2] : la France paie aujourd'hui le lourd tribut d'un passé (colonial et migratoire) pendant longtemps occulté.

2. La Guerre d'Algérie ou le retour du refoulé

Après avoir longtemps cherché à laisser croire que des pages entières de l'histoire de la Guerre d'Algérie étaient tournées, l'on assiste aujourd'hui à un retour en force du refoulé. L'année 2002 consacre d'ailleurs le 40e anniversaire de la signature des Accords d'Evian, occasion saisie par l'ensemble des médias nationaux pour alimenter dossiers et émissions à ce sujet[3]. Ce passage de la mémoire à l'histoire correspond à *« une période un peu critique pendant laquelle s'opère une réactivation de souvenirs enfouis »*[4]. Le combat pour la reconnaissance des événements du 17 octobre 1961 confirme ce besoin de mémoire.
Ainsi, le documentaire de Patrick ROTMAN, *L'Ennemi intime*, diffusé récemment sur France 3, témoigne tout à fait de ce retour sur un pan de l'histoire de France jusqu'ici passé sous silence, en donnant la parole à d'anciens combattants de l'armée française qui témoignent de ces années d'horreur au cours desquelles ils ont été tout à la fois tortionnaires et torturés. S'étant tus pendant quarante ans – « *Les Français ne voulaient pas et ne pouvaient pas entendre* », ils prennent désormais la parole. Or le témoignage ne constitue-t-il pas la structure fondamentale de transition entre la mémoire et l'histoire ?

[1] Entretien avec PECQUERY Laurence

[2] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

[3] Entre autres, le dossier paru dans *Libération*, intitulé « Eté 1962 : les rapatriés d'Algérie »

[4] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

CHAPITRE 2
LES TRAVAILLEURS IMMIGRES RETRAITÉS : UNE POPULATION PARTICULIÈREMENT FRAGILISÉE

Après avoir apporté une définition quantitative (contours statistiques) de la population étudiée, il s'agit de présenter ses aspects qualitatifs. Quelles sont les spécificités de cette population au regard de la population vieillissante « autochtone » ? Il importe de montrer en quoi la vieillesse de ces immigrés isolés est en tout point singulière - même au sein de la population immigrée vieillissante - tant par sa composition, son mode de logement ou son extrême fragilisation économique et sociale que par le vécu particulièrement douloureux du passage à la retraite.

I. Le profil d'une vieillesse singulière

Il s'agit de décrire et d'analyser ce qui fait la spécificité de cette frange de la population immigrée vieillissante. Les travailleurs immigrés retraités présentent en effet un ensemble de caractéristiques homogènes : leur grande fragilisation économique et sociale, l'étape difficile que constitue le passage à la retraite, et le foyer comme mode de logement spécifique.

A. Extrême fragilisation économique et sociale

Les travailleurs immigrés retraités constituent la frange la plus fragilisée de la population immigrée vieillissante. Cette précarisation socio-économique n'apparaît pas *ex nihilo* à l'âge de la retraite, mais elle s'aggrave néanmoins à cette période.

1. Une main d'œuvre paupérisée

Avant l'âge de la retraite, la paupérisation des travailleurs immigrés isolés est notable. Elle est liée aux phénomènes de précarisation d'une main d'œuvre peu qualifiée, vieillissante et usée, touchée de plein fouet par le chômage, le travail intermittent, les pensions d'invalidité. Ceux qui n'ont pas eu la chance d'être employés dans de grandes entreprises industrielles sont particulièrement mal lotis sur le plan financier. Enchaînant les contrats dans des entreprises de sous-traitance dans le B.T.P., leurs revenus ont été faibles et irréguliers. Leur passage à la retraite s'est d'ailleurs souvent effectué via l'invalidité ou le chômage de longue durée.

A ce propos, il convient de souligner la non-reconnaissance du statut d'assuré social pour les travailleurs étrangers en période d'invalidité ou de chômage. Cette situation est lourde de conséquences pour les personnes concernées : suspension des allocations familiales pour les enfants mineurs à charge demeurés au pays et suspension du remboursement des soins pour cette même famille.

2. Des retraites souvent très modestes

Les retraites des travailleurs immigrés sont souvent très faibles pour trois raisons essentielles : les salaires de base très faibles (ouvriers non qualifiés) pour le calcul des retraites, les difficultés rencontrées pour justifier des trimestres nécessaires pour percevoir une retraite à taux plein (en raison de la reconstitution incomplète de carrière[1]) ainsi que l'absence fréquente de retraite complémentaire. Or le passage à la retraite se traduit par une diminution des ressources au moment même ou potentiellement les besoins augmentent (si ce n'est davantage de loisirs, du mois plus de voyages au pays et plus de soins).

Un nombre important de migrants âgés isolés se retrouve ainsi dans des situations de précarité économique extrême, se situant dans une tranche de revenus comprise entre 230 et 460 euros – ils atteignent le minimum vieillesse (environ 535 euros) grâce à une allocation complémentaire (FSV). Cette précarité se ressent d'autant plus qu'elle est liée à la nécessité d'économies substantielles, imposant des repas frugaux et la restriction de différents postes de dépense[2].

[1] Cf. II, B, 2. « La reconstitution de carrière »

[2] Cf. II, C, 2. « L'ascétisme comme mode de vie »

3. Un faible niveau de participation sociale

La fragilisation économique et sociale des immigrés âgés isolés est également liée à leur très faible participation à la vie sociale. Ayant une visibilité insuffisante pour être repérés par les institutions, les municipalités peinent à les contacter et à les amener à participer à des manifestations organisées à leur intention. Leur vie sociale se résume à l'appartenance à des associations communautaires nationales ou cultuelles (telles que l'Association de Solidarité Marocaine de l'Isère ou l'Association de Rassemblement des Tunisiens de Rhône-Alpes à Grenoble) et à des loisirs informels qui se limitent souvent à la flânerie dans les lieux où ils peuvent rencontrer leurs compatriotes.

B. Vieillissement précoce et pathologie de l'exil

Le phénomène de vieillissement précoce est l'une des caractéristiques majeures des travailleurs immigrés retraités. Liée tout à la fois à des conditions de vie et de travail précaires et aux souffrances psychologiques induites par la situation d'exil, cette usure précoce est accentuée par un accès difficile aux soins et l'absence de pratiques de prévention dans la population migrante.

1. Une santé sacrifiée : poly-exposition aux maladies professionnelles et sur-morbidité

Les travailleurs immigrés ont été confrontés, durant leur vie active, à des conditions de travail extrêmement difficiles auxquelles se sont ajoutées de conditions précaires de logement. Pour des populations dont le corps est le principal outil de travail, il semble alors normal de constater des symptômes d'usure et de vieillissement précoce. De fait, *« peu d'entre eux peuvent avoir une espérance de vie dépassant les 75 ans. »*[1]

Il n'est plus à prouver, en effet, que le vieillissement est un phénomène différencié en fonction des catégories socio-professionnelles. *« Le travail à la chaîne »*, outre les dangers éventuels auxquels il expose l'ouvrier, *« est un facteur précipitant de vieillissement »*[2] de ce dernier, dans la mesure où les fonctions cérébrales ne sont pas sollicitées.

---

[1] BAROU Jacques, « La problématique du vieillissement des immigrés », document de synthèse, CNRS-CERAT, Grenoble, p.2

[2] THEVENET Amédée, *Le quatrième âge*, PUF, Que sais-je ?, 1989, p.11

Ouvriers spécialisés pour la plupart, les migrants ont souffert toute leur vie active d'une poly-exposition aux maladies professionnelles et accidents du travail. Ils ont d'ailleurs souvent connu dans leur existence une rupture causée par l'apparition d'une maladie grave, la plupart du temps liée à un accident de travail. Or l'accident de travail est très mal vécu, constituant un événement véritablement traumatisant dans la vie du travailleur isolé : *« L'accident apparaît rétrospectivement comme la première étape d'un processus de marginalisation et d'exclusion de la vie active. Dès lors, leur vie est régulée par la maladie et la dépendance aux soins. »*[1]

2. Difficultés d'accès aux soins

Les indicateurs de consommation de soins des travailleurs immigrés âgés sont très proches de ceux du monde ouvrier. En effet, les migrants font essentiellement appel soit au médecin généraliste, soit aux services d'urgence et sous-consomment des soins spécialisés. En outre, les pratiques de prévention demeurent encore inaccessibles pour une population dont les systèmes de représentation sont fondamentalement différents de ceux véhiculés en Occident. Dans la mesure où ils ne consultent le plus souvent qu'en cas de maladie déclarée ou de souffrance importante, voire uniquement en cas d'urgence, les traumatismes et les affections sont dépistés plus tardivement et se traduisent fréquemment par des hospitalisations. La surconsommation de tabac et une hygiène alimentaire défectueuse contribuent aussi à une surmorbidité.

Par ailleurs, le suivi médical des migrants âgés pose problème, dans la mesure où *« deux tiers des migrants (dont 53 % des retraités) n'ont pas de médecin traitant »*[2]. Cela s'explique par diverses raisons : l'appartenance d'origine à une société traditionnelle et rurale où le recours au médecin n'est pas une pratique banale, la difficulté à prendre rendez-vous par téléphone pour des personnes maîtrisant mal le français, la faiblesse de revenus rendant l'achat de certains médicaments impossible ou différé dans le temps ou encore la quasi-impossibilité pour un illettré de suivre une prescription médicale. Par ailleurs, l'accès aux soins médicaux ne constitue pas pour les migrants âgés une priorité en soi, l'essentiel étant de se nourrir, de se loger et de subvenir aux besoins de la famille restée au pays.

---

[1] BALLAIN René, « Vieillir et mourir dans l'immigration », *Ecarts d'identité*, n° 60-61, mai 1992

[2] PENET Marie-Pierre, « Quelle aide à domicile pour les migrants vieillissants ? », *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000 / 2001, p.28

3. Pathologie de l'exil

3.1. La sinistrose : pathologie du migrant âgé

Au-delà des pathologies liées au travail et au mode de vie ouvrier, le migrant âgé souffre de pathologies spécifiques liées à sa condition. *« L'isolement social et psychologique, l'éloignement de la cellule familiale et l'inactivité créent les conditions d'apparition de formes nosologiques spécifiques, dites troubles somatoformes douloureux persistants ou sinistrose. »*[1] Définie comme « état mental pathologique résidant dans une idée délirante de préjudice corporel qui s'enracine dans l'esprit de certains accidentés », la sinistrose est une pathologie encore peu connue des services de soins. Véritable maladie de l'âme prenant la forme d'une tristesse permanente, la sinistrose peut parfois conduire jusqu'à l'aliénation mentale. Cet état pathologique se traduit alors par des déviances de plus en plus nombreuses, l'alcoolisme notamment.

3.2. L'ethnopsychiatrie : donner sens au-delà du diagnostic médical

Parmi les signes liés au vieillissement, ponctuels ou évolutifs, on note l'émergence de maladies psychosomatiques ou la ré-émergence de pathologies d'origine professionnelle.

L'ethnopsychiatrie essaie de dépasser le simple diagnostic médical pour déceler la cause profonde de ces symptômes. *« Ils offrent une profusion de symptômes physiques à la médecine, et ils sont désespérés quand on leur dit qu'on n'a rien trouvé. »*[2] En effet, les migrants ont besoin d'une reconnaissance effective par la médecine de leurs symptômes physiques : prescription de médicaments, hospitalisation… *« Paradoxalement, la psychologie des systèmes thérapeutiques traditionnels est plus proche de la médecine que de la psychologie occidentale »*[3] : le psychologue cherche à ce que le sens vienne de l'autre, alors que dans le système thérapeutique traditionnel (le marabout), le sens est attribué de l'extérieur. C'est pour cette raison qu'ils sont rassurés par la médecine.
Tout le travail de l'ethnopsychiatre consiste par conséquent à *« créer un cadre qui soit plus proche des thérapies traditionnelles que de la psychologie analytique »*[4]. La thérapie se déroule en groupe, avec plusieurs co-thérapeutes de différentes cultures, afin de créer les conditions d'un fonctionnement associatif. Tandis que chacun des co-thérapeutes explique

---

[1] BERNARDOT Marc, « Le vieillissement des migrants dans les foyers », séminaire de l'ADRI, 2001

[2] Entretien avec Hamid SALMI

[3] Ibid.

[4] Ibid.

comment tel symptôme est interprété dans sa propre culture, Hamid SALMI se risque lui aussi à une étiologie maghrébine : *« à ce moment-là, la personne va réagir et elle va commencer à parler … »*[1] Le migrant a pris confiance et laisse parler ses émotions : l'émotion du départ, l'émotion de la mort de l'un de ses parents et de son enterrement auquel il n'a pas pu assister …

L'ethnopsychiatrie prend ainsi en compte le parcours singulier du migrant (le traumatisme de la migration, le conflit de valeurs entre deux mondes) afin de l'aider à donner un sens à ses symptômes physiques. *« Nous ne sommes pas des guérisseurs »*[2], soutient modestement Hamid SALMI.

II. Un passage à la retraite difficile

Le passage de l'activité à l'inactivité est pour le travailleur immigré synonyme de déstabilisation : à la difficulté de concevoir une vie sans travail se greffent des problèmes cumulatifs d'ordre administratif (la constitution du dossier de retraite), matériel (continuer de vivre avec des ressources très limitées) et affectif (la solitude).

A. Difficile d'imaginer la retraite

Si la perte du statut social qui résulte de la mise en retraite peut se révéler source d'angoisse pour quiconque, cette étape est d'autant plus difficile à vivre pour le travailleur immigré. En sortant de la vie active, ce dernier perd en effet la raison d'être de sa présence en terre d'immigration et se retrouve aux prises avec une oisiveté forcée.

1. Le travail, raison d'être du projet migratoire

Le travail étant ce qui a structuré leur projet migratoire et leur vie en France, les migrants éprouvent des difficultés à s'identifier à la catégorie d'inactifs et de retraités. Leur reconnaissance sociale était directement issue de leur *« identité professionnelle »*, au sens

[1] Ibid.

[2] Ibid.

où l'entend Claude DUBAR[1], c'est-à-dire une identité *« intensément vécue par les individus concernés et qui renvoie à une définition de soi autant qu'à des étiquetages par autrui ».*
Ayant perdu un repère identitaire important, ils n'imaginent pas une suite différente de ce qu'ils ont vécu. La vie du travailleur immigré a été conditionnée, organisée, rythmée au quotidien en fonction du travail pour lequel il a été recruté, qui est la justification même de sa présence. Il n'est guère sorti de l'univers de l'entreprise, où il avait sa place désignée : place sur le chantier, place dans les transports qui le conduisent sur son lieu de travail et qui sont souvent organisés et financés par l'entreprise, place dans un logement (garni ou foyer de travailleurs) qui appartient parfois à l'entreprise. Tout au long de sa vie de travailleur, il n'a pour ainsi dire jamais échappé au monde du travail dans lequel il s'est engagé.
Quitter la vie active, c'est toujours se remettre en question. La constatation est commune pour l'ensemble de la population : la retraite est un passage de la vie souvent douloureux. Pour l'immigré, c'est remettre en question l'essence même de son existence.

2. Le paradoxe d'une retraite « bien méritée »

Tout le paradoxe du passage à la retraite des travailleurs immigrés réside dans le fait qu'alors même qu'ils devraient récolter les fruits de leur vie active de sacrifices, *« le troisième âge étant d'abord le temps de faire ce qu'on a envie de faire, de vivre sa retraite comme on l'entend, d'être heureux en un mot »*[2], cette période de leur vie est particulièrement douloureuse. En effet, les travailleurs immigrés retraités ressentent leur inactivité non pas comme la récompense d'une vie de travail et de souffrance, mais comme une sorte de mise à l'écart de la société dans laquelle ils ont vécu. Au-delà d'une précarité économique et d'un isolement socio-affectif extrêmes, l'âge de la retraite place le migrant face à une indécision fondamentale à laquelle son projet de vie est suspendu : rester ici ou retourner au pays. Pour tous ceux qui restent, passé ce cap de la retraite, le choix - plus ou moins clairement formulé - de ne pas revenir au pays est chargé de signification.
La retraite est finalement l'heure des bilans, d'un retour sur la vie écoulée qui passe par une opération de récapitulation de leur identité : pourquoi sont-ils partis, quelle a été leur vie ici, quels liens ont-ils entretenus avec là-bas ... Or, lorsque la parole leur est donnée, les vieux migrants sont *« amenés à évoquer des souvenirs tantôt heureux, tantôt malheureux, mais qui laissent toujours planer un doute sur la réussite d'une vie passée en grande partie loin*

[1] DUBAR Claude, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, 1991, p. 258

[2] THEVENET Amédée, *Le quatrième âge*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1989, p. 3

des leurs »[1]. Ils réalisent subitement que le temps a passé et constatent les ravages d'une logique économique qui s'est installée dans les comportements, tendant à balayer les considérations affectives dans le projet migratoire : ils se retrouvent maintenant vieux, sans travail, dans l'impossibilité d'un retour définitif au pays.

B. La difficile constitution du dossier de retraite

La constitution du dossier de retraite se heurte à des difficultés importantes, pour une part liées à l'illettrisme des travailleurs immigrés retraités, mais essentiellement dues à la procédure complexe de reconstitution de carrière.

1. Une population illettrée face à la complexité administrative

La grande majorité de cette population est illettrée et rencontre de ce fait un certain nombre de difficultés administratives. Elle nécessite un accompagnement et un suivi réguliers pour connaître les droits auxquels elle peut prétendre et bénéficier d'une aide pour remplir les différentes formalités administratives auxquelles sont assujettis ces droits (constitution du dossier de retraite, retour d'imprimés pour la CRAM, les impôts, la CAF, dossier d'aide médicale, etc.). Le non retour des imprimés dans les délais impartis entraîne la suppression des droits. Un nombre important de démarches est alors nécessaire pour rétablir le versement des prestations.
Ainsi, le foyer SONACOTRA de Saint Martin-d'Hères, par exemple, organise des sessions d'information sur des aspects de la vie quotidienne, comme le passage à l'euro au début de l'année. Ce qui fait dire à la responsable que *« le foyer leur apporte beaucoup de protection par rapport à leur fragilisation économique et sociale dans le diffus »*[2].

2. La reconstitution de carrière

Le passage à la retraite se caractérise par un acte administratif majeur qui est celui de la reconstitution de carrière. Cette opération est très difficile à opérer, dans la mesure où la carrière des travailleurs immigrés est souvent très morcelée sur l'ensemble du territoire. Or c'est au travailleur retraité de rechercher les employeurs manquants et d'obtenir les

[1] BAROU Jacques, *Être père à distance. Le devenir des enfants d'immigrés demeurés au pays d'origine : regards croisés pères / enfants*, rapport de recherche réalisé à la demande de la SONACOTRA et du Comité français pour l'Unicef, p. 2

[2] Entretien avec STANISIC Marie-Claude

justificatifs nécessaires. En outre, la validation des périodes d'indemnisation de chômage par les ASSEDIC se heurte au problème de la rare conservation des papiers par les intéressés. Pour les travailleurs algériens, la validation des périodes de travail en Algérie avant l'indépendance est difficile, voire impossible, en raison de la difficulté à obtenir les justificatifs nécessaires. La validation des périodes de service militaire se heurte aux mêmes difficultés. Par ailleurs, la question de l'état civil des travailleurs peut elle aussi poser problème, dans la mesure où les variations de retranscription de noms et les changements de patronymes compliquent singulièrement la constitution des dossiers.

C. Une retraite ascétique imposée par des ressources modestes

La faiblesse des ressources est d'autant plus problématique pour les migrants retraités « célibatairisés », dans la mesure où ils doivent non seulement assurer leur vie quotidienne ici, mais aussi envoyer de l'argent au pays pour faire vivre leurs proches. Plus symboliquement, l'argent envoyé au pays constitue une forme de « rançon » de l'exil, à laquelle le migrant retraité doit sacrifier son propre confort quotidien.

1. L'argent envoyé là-bas comme « rançon » de l'exil

1.1 Un contrat implicite exigeant …

L'envoi régulier d'argent fait partie du contrat implicite de l'émigré lorsqu'il quitte sa famille. C'est sa contribution principale à l'éducation des enfants et ce qui justifie son projet migratoire. A travers cette aide financière, les immigrés ont le sentiment de remplir leur rôle de père, ce qui les dédouane de leur absence et de l'impossibilité d'assurer un rôle éducatif plus concret. Par ailleurs, dans les pays du Maghreb, celui qui n'envoie plus d'argent (ce qui équivaut à l'abandon de sa famille) subit une réprobation de l'ensemble de la communauté villageoise, hypothéquant sérieusement son retour au pays.

1.2. … même au-delà de la vie active

La logique d'effort pour envoyer de l'argent à la famille ne cesse pas au moment du passage à la retraite, bien au contraire. En effet, les besoins de la famille n'ont pas toujours diminué lorsque les enfants sont devenus adultes. La hausse régulière du coût de la vie dans le pays d'origine et la dégradation de la situation de l'emploi, en particulier en Algérie, entraînent la poursuite, voire l'amplification de l'effort chez les retraités qui ont contribué durant toute leur vie active à l'entretien de leur famille. Selon cette logique du sacrifice, la vie de labeur n'a

cessé de primer sur l'épanouissement social et psychologique, de sorte que la retraite ne peut pas changer ces habitudes de vie.
Pour nombre de travailleurs immigrés retraités qui continuent d'envoyer de l'argent à leurs enfants devenus adultes, il s'agit jusqu'au bout de jouer le rôle pour lequel ils sont partis – quitte à prolonger jusqu'à l'absurde ce rôle de soutien financier, alors même que les relations du migrant et de sa famille se réduisent désormais à cette peau de chagrin. N'est-ce pas peut-être dans cet *« acharnement à se maintenir dans l'objectif premier qu'ils avaient en quittant leur pays plusieurs décennies auparavant que certains trouvent le courage de survivre »*[1] ?

2. L'ascétisme comme mode de vie

Il existe une éthique très forte dans le milieu des immigrés isolés concernant l'obligation d'assurer la prise en charge économique des enfants à distance en acceptant les privations que cela implique. L'ascétisme devient ainsi un véritable mode de vie, dont le groupe est garant en réprouvant les éventuels écarts de conduite.

2.1. De privations en abstinences

« Je me prive de loisirs, de femmes, parfois de nourriture, pour envoyer de l'argent à mes enfants » (Marocain, 61 ans)[2]. S'acquitter de cet appui financier correspond à remplir le rôle de père et constitue donc la finalité principale du projet migratoire. Or les tentations sont nombreuses, véritables dangers susceptibles de faire échouer ce projet. Pour se prémunir de ces dangers, certains s'imposent de nombreuses abstinences, depuis la privation de loisirs pouvant entraîner des dépenses jusqu'à l'éventualité d'une liaison ou de quelques aventures.
Dans cette logique de sacrifice, ils ont appris à vivre de peu, tout loisir ou voyage constituant une dépense superflue : *« Je peux pas voyager, j'ai des responsabilités : il y a des enfants, il y a une femme. Il faut penser à eux, il faut qu'ils vivent. »*[3] S'ils ont du mal à s'engager dans la civilisation de loisirs (qui est le propre de la société occidentale), c'est que le poids de la

[1] BAROU Jacques, « La problématique du vieillissement des immigrés », document de synthèse, CNRS, CERAT, Grenoble, p.8

[2] Cité par BAROU Jacques, *Être père à distance. Le devenir des enfants d'immigrés demeurés au pays d'origine : regards croisés pères / enfants*, rapport de recherche réalisé à la demande de la SONACOTRA et du comité français pour l'Unicef, p.22

[3] Témoignage 1

culpabilité les en empêche. Toute activité avec participation financière, même très faible, est écartée par les migrants qui répondent que ça serait *« manger le pain de leurs enfants »*[1].

2.2. Des écarts de conduite sous surveillance

Le mode de vie ascétique n'est pas partagé par l'ensemble des immigrés vieillissants isolés. On compte également dans les foyers des joueurs d'argent (tiercé ou jeux de hasard), des alcooliques ou des personnes côtoyant régulièrement des prostituées. Ces personnes dont les conduites s'écartent du « droit chemin » sont sévèrement considérées par leurs compatriotes (*« Ici, j'ai quelques copains mais pas beaucoup, parce que moi je marche droit alors que les autres … »*[2]), de sorte que la logique de sacrifice est véritablement imposée par la collectivité migrante.
« Il y a des parents qui oublient leur pays. Ils ont des tentations ici. Ils sont rassasiés, ils ont la belle vie ici. Ils ont tout oublié. D'autres se sacrifient, vivent mal ici, pensent à leurs enfants… » témoigne un Tunisien de 64 ans[3]. La désapprobation de ceux qui ont oublié leurs obligations par le reste du groupe agit comme une pression indéniable sur chaque membre de la communauté pour qu'il ne faillisse pas à ses devoirs. Ceux qui ont failli, qui ont dévié de leur trajectoire, infidèles aux origines, à la famille, au code de l'honneur, sont classés selon la nature de la déviance. *« Il y a ceux qui "boivent" ou qui ont bu, ceux qui ont épousé des Françaises, ceux qui n'envoient plus d'argent, ceux qui parlent trop, notamment aux policiers, à la Préfecture, ceux qui s'habillent à la française (costume, chapeau, cravate) … »*[4]
Derrière la revendication de qualités de droiture et de fortes convictions religieuses justifiant une conscience des devoirs paternels, la pression exercée par la communauté paraît donc dicter une certaine austérité de vie.

D. La spirale de la solitude

Les travailleurs immigrés isolés n'ont été que très rarement marqués par la solitude au cours de leur vie active. C'est avec la vieillesse qu'ils découvrent cet état et qu'ils commencent à éprouver les sensations douloureuses qui l'accompagnent.

---

[1] Cité par MEKKI Ali, AYNIE Patrick, « Entretien avec Malek Chebel », *Zaàma*, n°2, février 2000, p.19

[2] Témoignage 2

[3] Cité par BAROU Jacques, op.cit., p. 23

[4] MEKKI Ali, « Un troisième âge, des troisièmes âges. Les Algériens de Digne-les-bains », *Zaàma*, n° 2, février 2000, p. 33

1. Le passage à la retraite : découverte de la solitude

Le travail représentait pour les immigrés isolés le principal horizon de la vie sociale. De fait, même si objectivement, les emplois occupés n'étaient guère gratifiants, le fait de se retrouver privé d'activité est vécu comme un rétrécissement de la sphère relationnelle. Avec l'exclusion du monde du travail, c'est tout l'environnement social quotidien du migrant qui se transforme, *« faisant disparaître les repères qui permettaient jusque-là de se sentir en lien étroit avec autrui »*[1]. Le discours des migrants stigmatise d'ailleurs de façon récurrente la perte de solidarité entre les résidents du foyer, l'individualisme actuel face à l'esprit d'entraide d'autrefois.

2. Un processus de désocialisation progressive

Le proche environnement social du migrant se transforme objectivement. Les compatriotes se dispersent progressivement : certains sont rentrés au pays, d'autres ont fait venir leur famille, d'autres sont morts. Fragilisé dans un environnement où il ne retrouve plus ceux avec qui il entretenait un certain nombre de liens, le migrant s'enfonce dans un processus de désocialisation progressive, impliquant repli sur lui-même, méfiance et isolement. Au cours des témoignages que j'ai pu recueillir, leurs plaintes étaient récurrentes concernant la cohabitation avec des inconnus, a fortiori d'une autre génération - *« Les gens de mon âge, ils sont bien. Mais les "merdeurs", les jeunes, des fois ils se saoûlent la gueule, des fois ils se droguent, des fois ils crient la nuit … »*[2] - opposées à l'évocation nostalgique de la sociabilité entre pairs d'autrefois - *« Il en reste pas beaucoup des anciens du début. »*[3].

Cette spirale de la solitude ne touche pas uniquement les immigrés résidant en foyers. De même, ceux qui vivent isolés dans le diffus fréquentent de moins en moins leurs voisins, ainsi que les lieux de sociabilité traditionnels tels que le café. *« Je cherche pas des copains, moi, je veux ma tranquillité. »*[4] : la perte de confiance en autrui contribue à renforcer la spirale de l'isolement.

---

[1] BAROU Jacques, « La problématique du vieillissement des immigrés », synthèse de recherches, CNRS – CERAT, p. 5

[2] Témoignage 1

[3] Témoignage 1

[4] Témoignage 2

III. Le foyer, logement emblématique de la condition des immigrés maghrébins « célibatairisés »

Les foyers de travailleurs migrants hébergent aujourd'hui environ 150 000 personnes[1]. Conçus dans les années d'après-guerre, ils étaient envisagés comme une solution concrète et pratique à la question du logement des travailleurs immigrés, constituant alors un véritable progrès sur l'habitat insalubre et les bidonvilles. Mais ce provisoire-qui-dure n'a pas tardé à montrer ses limites : les décennies ont passé et les résidents vieillissent dans leur chambre de 4,5 mètres carrés ... « Foyers dortoirs », « foyers mouroirs », « foyers aux marges de la République » : les conditions de vie en foyers de travailleurs migrants inspirent honte et commisération.

A. Des lieux de vie à part pour des gens à part

La localisation des foyers, leur peuplement, leur statut juridique particulier (les personnes logées sont des résidents[2] et non des locataires), tout contribue à faire des foyers davantage qu'un simple logement : des lieux de vie à part pour des gens à part. Au-delà d'un exemple original de logement social, le foyer constitue une spécialité bien française, née de la volonté, *« sur fond de préoccupations hygiénistes alarmantes à propos de l'insalubrité de l'habitat et des risques d'épidémie (…) d'assainir les quartiers vétustes à des fins de police sociale et de fixer la main d'œuvre à proximité d'un centre de production »*[3].

[1] La moitié est gérée par la SONACOTRA et le reste par des associations loi 1901, dont beaucoup sont regroupées au sein de l'UNAFO (Union Nationale des Associations gestionnaires des Foyers et résidences sociales).

[2] Au-delà d'une question de vocabulaire, il s'agit d'une différence majeure au niveau juridique : le « résident » paie une « redevance » mensuelle qui inclut les dépenses d'électricité, eau, etc., offrant par là une plus grande sécurité de vie.

[3] BERNARDOT Marc, *Une politique de logement : la SONACOTRA (1956-1992)*, thèse pour le doctorat en sciences sociale, Paris I, 1997

1. Entre préoccupations humanistes …

1.1. Combattre l'insalubrité

Proposer *« un logement décent et équipé à une catégorie particulière des Français des colonies dont la présence en métropole était indispensable à l'industrie française »*[1] : telle était la mission octroyée aux foyers SONACOTRA. Les foyers de travailleurs ont été construits à partir des années 50 pour répondre aux besoins d'hébergement de la main-d'œuvre étrangère, composée d'actifs masculins et célibataires.

A une immigration perçue comme provisoire ont ainsi correspondu des logements provisoires, sous la forme de foyers construits pour se substituer aux hôtels meublés (garnis) souvent insalubres et aux bidonvilles[2]. Les foyers offrent l'avantage de fournir des conditions de logements certes sommaires, mais qui correspondent aux normes de confort et d'hygiène modernes, adaptées aux travailleurs qu'ils recevaient.

Les camps d'hébergement, apparus dès 1947 et gérés par les pouvoirs publics, souffrent d'un manque de moyens, n'offrant finalement guère plus de confort que l'habitat privé bas de gamme. L'initiative que prend Eugène CLAUDIUS-PETIT en 1956, constitue alors un progrès considérable au regard de la situation antérieure. En créant la Société Nationale de Construction pour les Travailleurs Algériens (SONACOTRAL), cet ancien ministre de la Reconstruction et député de la Loire développe la promotion d'un habitat, le foyer-hôtel, qui garantit à chacun la jouissance d'une chambre individuelle disposant de normes de confort élevées pour l'époque, tandis que le dortoir collectif était le lot de ceux qui vivaient en camps d'hébergement. Le premier foyer-hôtel ouvre ses portes à Bobigny. Prévue au départ pour accueillir 150 personnes dans des chambres individuelles de 8 mètres carrés, la capacité d'accueil est doublée, sur demande de la préfecture de la Seine, par l'installation de cloisons en bois coupant les chambres en deux.

Jusqu'en 1962, la SONACOTRAL héberge principalement des travailleurs algériens. A compter de 1962, date de l'indépendance de l'Algérie, la SONACOTRAL devient la SONACOTRA et a vocation, dès lors, à héberger l'ensemble des travailleurs immigrés.

1.2. Favoriser un mode de vie familial entre les « célibataires »

La formule de logement adoptée pour les travailleurs migrants « célibatairisés » est particulièrement révélatrice des intentions humanistes de l'époque. Il s'agissait de *« favoriser*

---

[1] BERNARDOT Marc, « La SONACOTRA : 40 ans de politique de logement social », *Migrations Société*, n° 63, mai-juin 1999, p. 26

[2] SAYAD Abdelmalek, « Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles », *Autrement*, hors série n° 85, avril 1995

un mode de vie familial entre célibataires »[1]. L'on décida en effet du cloisonnement d'appartements, avec sanitaires et cuisine collectives. Par beaucoup d'aspects, les foyers de travailleurs migrants s'apparentent d'ailleurs aux résidences étudiantes, par l'étroitesse des chambres et le partage des salles communes.

Le foyer constitue ainsi dès l'origine un espace de refuge, d'« entre-soi » pour les travailleurs immigrés. Aujourd'hui apparaissent certaines conséquences de l'attachement à ce mode de vie presque familial : *« Ils ont un grand passé ici, un respect de leur lieu de vie. C'est souvent que j'en vois qui balaient le parking »*, explique une gestionnaire de foyer SONACOTRA[2].

La composition homogène des résidents contribue à cet aspect de microcosme social, miroir, quoique déformant (absence de femmes et d'enfants) du village du pays natal, comme l'illustre le témoignage de Salah, 61 ans : *« Un soir de juillet 1969, la police est venue nous chercher pour nous acheminer en car au foyer des Cerisiers qui venait d'ouvrir. Certains sont revenus le soir-même au bidonville car ils ne voulaient pas être séparés des autres. C'était un grand gradé qui dirigeait le foyer, c'était un homme strict mais sympa. Notre lit devait être fait au carré, tous les matins c'était vérifié. Pas de visites de non-résidents, sinon il les attrapait lui-même et les mettait dehors. Mais c'est pendant qu'il était là que nous avons fait le plus de choses : les voyages, les fêtes, les soirées … Il s'occupait bien de nous, c'était un homme bien. Le foyer des Cerisiers, c'était notre village. »*[3] Le foyer fonctionnait véritablement comme une *« famille de substitution »*[4] pour ces hommes dans l'entre-deux.

2. … et volonté de contrôle social

2.1. Reflet d'une politique paternaliste d'encadrement de l'immigration

Les foyers présentaient en outre l'intérêt, en regroupant des populations nord-africaines dans un contexte colonial, de pouvoir exercer sur elles un contrôle social certain. En effet, cette immigration d'hommes seuls, ayant la particularité d'être fortement liée au passé colonial de la France, a rapidement relevé d'un mode de gestion particulier de l'Etat - impliquant les pouvoirs publics, les organismes privés et le patronat industriel. Créant des outils spécifiques pour l'accueil et l'intégration de ces populations (la SONACOTRA, le

---

[1] BERNARDOT Marc, op.cit.

[2] Entretien avec STANISIC Marie-Claude

[3] Salah, 61 ans, témoignage du recueil de mémoire des résidents du foyer des Cerisiers

[4] KAYSER Françoise, « ARALIS : le jour où les *chibanis* ont cessé d'être transparents » in *Villes, patrimoines, mémoires. Action culturelle et patrimoines urbains en Rhône-Alpes*, Editions La Passe du Vent, 2000, p.60

FAS[1]), l'Etat a mis en place ainsi une politique d'encadrement quasi-coloniale de l'immigration.

L'assistance et la surveillance sont les deux principaux objectifs visés par l'encadrement de la minorité maghrébine de la métropole. Intentions humanitaires et considérations stratégiques et politiques se mêlent dans ce devoir d'assistance à des personnes avant tout perçues dans un rapport d'infériorisation sociale et culturelle. Cette logique d'assistance implique indissociablement une autre dimension très forte du pouvoir politique : la nécessité de contrôler l'espace migratoire des Nord-Africains. *« Contrôler un système multidimensionnel où se superposent les espaces de circulation, d'habitat, du travail, du culturel mais aussi de mobilisation collective et politique des maghrébins. »*[2]

Alors que le législateur ne lui confiait que des missions de construction et d'aménagement, la SONACOTRA s'orienta rapidement vers la gestion directe de ces bâtiments. Les dirigeants considéraient en effet qu'ils avaient une responsabilité morale vis-à-vis des populations concernées. De jeunes retraités des armées coloniales, forts de leur expérience d'encadrement des tirailleurs algériens et sénégalais, furent recrutés pour exercer la gestion quotidienne des foyers. Ils devaient être mariés et habiter avec leur famille dans des logements de fonction au sein des foyers, afin de *« fournir ainsi une image normative »*[3]. Les gestionnaires de foyers avaient donc pour fonction de contrôler les résidents dans une optique hautement paternaliste.

2.2. L'assignation à résidence d'une population à part

Les foyers de travailleurs migrants constituent aujourd'hui l'habitat le plus emblématique de la condition des immigrés vivant en célibataires en France. Cette population d'hommes a toujours fait l'objet d'une *« attention soutenue par une grande méfiance »*[4] de la part du reste de la société, de sorte que *« la tendance a toujours été de les regrouper dans un type d'habitat bien identifiable qui puisse éventuellement faire l'objet d'une certaine surveillance ou qui se prête à l'organisation d'une discipline interne garante de paix pour le voisinage »*[5]. On pense notamment aux marins ou aux militaires, qui ont toujours été regroupés dans des lieux séparés du reste du tissu urbain, de façon à ce qu'un encadrement interne impose un

---

[1] Le Fonds d'Action Sociale a été créé pour soutenir l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration résidant en France. En 2001, le FAS est devenu le FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations).

[2] BENCHARIF Léla, « Espace public, espace administré. L'encadrement institutionnel des populations migrantes maghrébines pendant la période coloniale », *Ecarts d'identité*, hors série, avril 2000, p.47-52

[3] BERNARDOT Marc, op.cit.

[4] CONDRO Salva, « Foyers, résidents ou gestionnaires : qui a le plus vieilli ? », *Zaàma*, n° 2, février 2000, p. 27

[5] BAROU Jacques, « Foyers d'hier, résidences sociales de demain », *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000-2001, p. 17

ordre rassurant. Dans cette logique, les travailleurs immigrés ont été conduits à se regrouper dans des établissements collectifs chaque fois que leur présence sur les lieux de travail se faisait trop longue pour qu'ils puissent s'accommoder d'un habitat de chantier très précaire.
Il s'agit aussi d'une population à part au sein de la communauté des immigrés : les représentants d'une strate de travailleurs immigrés en situation d'échec total quant aux objectifs de leur venue en France. Ils portaient en eux le mythe initial du retour, mais l'accumulation du capital s'est révélée insuffisante pour préparer les conditions visibles de réussite au pays ou pour favoriser matériellement le regroupement familial et quitter le foyer. Cette fracture du reste des travailleurs immigrés a vite fait d'eux une communauté à part, invisible au reste de la société française et à la communauté maghrébine dans son ensemble.

B. Un provisoire-qui-dure

Les travailleurs immigrés maghrébins ont été considérés par les responsables publics principalement sous l'angle de la gestion d'une main d'œuvre temporaire (car destinée à retourner au pays), nécessitant par conséquent une formule d'hébergement provisoire. De fait, la structure même du foyer a été conçue en réponse à une *« fonction de non-intégration avouée »*[1] de cette population masculine vouée à repartir au terme de la vie active, et par conséquent destinée à préserver son identité originelle. Or le décalage est patent aujourd'hui entre un logement conçu comme transitoire et des résidents qui vieillissent dans cet habitat totalement inadapté à leurs besoins.

1. Le provisoire, justification du précaire

Le foyer se présentait avant tout comme un logement transitoire, assurant des conditions de vie décentes, mais néanmoins extrêmement sommaires, aux travailleurs immigrés : *« toute leur vie, ils ont vécu dans la perspective d'un retour sans cesse différé. Leur habitat, en foyer et en hôtel meublé, a toujours été marqué par le sceau du provisoire. »*[2] La précarité des conditions de vie du foyer (chambres minuscules, fines cloisons, lits superposés, armoires

[1] DE VILLEDIEU Carole, *Le logement des immigrés isolés vieillissants en foyers de travailleurs migrants*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1998, p. 4

[2] BAROU Jacques, cité par PHILIPPE Bernard, « Oubliés, de plus en plus d'immigrés vieillissent seuls en France », *Le Monde*, 3 juin 1999

métalliques[1]) est renforcée par la quasi-absence d'objets personnels dans les chambres ainsi que dans les salles communes (vaisselle et ustensiles de cuisine rudimentaires[2]).
Il ne faut pourtant pas voir dans l'évocation de cette précarité un parti pris de misérabilisme. Le foyer de travailleurs, comme le bidonville, est aussi un espace de vie, un endroit où l'on peut échapper à la solitude, où se renouent des solidarités anciennes[3].

2. Le foyer : une nasse plutôt qu'un sas

Les foyers n'ont pas réussi à fonctionner comme il était prévu qu'ils fonctionnent à l'origine, c'est-à-dire comme des établissements ayant une caractéristique hôtelière élargie, permettant à des travailleurs isolés de trouver un logement provisoire, le temps de trouver une solution plus stable grâce à l'obtention d'un logement familial être rejoints par leur famille ou le temps de travailler quelques années en France avant de rentrer au pays. Les immigrés qui sont encore en foyer aujourd'hui y ont passé la plupart de leur vie active et sont en train d'y passer toute leur retraite. La faiblesse de leurs ressources, le poids des habitudes acquises au cours de cette vie presque exclusivement passée dans des collectivités d'hommes seuls, ne favorisent pas l'accès à un logement autonome. Derrière l'espace de relégation, le foyer est tout autant un espace de refuge, une véritable protection face au monde extérieur. Finalement, on est loin de la représentation selon laquelle les foyers seraient un *« sas d'entrée de l'immigration »*[4]. A l'inverse, ils constituent plutôt *« une nasse dont il est difficile de s'échapper »*[5] pour différentes raisons : sécuriser une situation financière déterminée par les besoins familiaux dans le pays d'origine, crainte d'un habitat autonome ou *« parce que les habitudes de vie qui y ont été prises et la souplesse d'usage en regard du coût du logement ne permet pas d'envisager de vieillir ailleurs »*[6].

---

[1] Cf. ANNEXE N° 8

[2] Cf. ANNEXE N° 9

[3] Cf. ANNEXE N° 10

[4] MENARD François, PALOMARES Elise, SIMON Patrick, « Des foyers, un sas ou une nasse ? », *Ecarts d'identité*, n°94, hiver 2000-2001, p.48

[5] Ibid., p. 51

[6] Ibid., p. 51

3. Vieillissement des résidents et des foyers

3.1. Inadaptation du bâti

D'une part, le bâti de ces foyers n'est plus aujourd'hui adapté aux besoins des populations vieillissantes accueillies : chambres trop petites (4,5 à 7 mètres carrés) et sans confort, unités de vie trop grandes, prestations obsolètes, accessibilité difficile. Les foyers sont des lieux pour personnes valides : tout handicap physique, même léger, devient vite rédhibitoire.

3.2. Des lieux d'isolement plus que de sociabilité

D'autre part, le foyer, en raison de ses caractéristiques propres, est un lieu d'isolement. De fait, il n'a jamais été, pour les Maghrébins en particulier, un lieu de sociabilité et d'organisation communautaire identique à d'autres formes d'habitat tels que les bidonvilles et l'habitat insalubre. *« A l'atmosphère vivante du bidonville ont succédé des relations froides, superficielles et occasionnelles. »*[1] On est loin de la sociabilité spontanée du bidonville faite de solidarité collective et quasi mécanique, *« fruit de l'interconnaissance que le bidonville avait réalisée, et qu'il promettait, à la manière du village traditionnel »*[2].
Eloigné le plus souvent de tout maillage urbain, le foyer contribue, par sa situation et son mode gestion, à produire de l'isolement, comme l'a très justement noté Abdelmalek SAYAD : *« le logement en foyer isole les résidents les uns des autres, à l'intérieur même du foyer, et les isole des autres immigrés, plus qu'il ne contribue à les rapprocher et à les unir »*[3].
Cette caractéristique des foyers est renforcée par le processus de vieillissement des résidents. En effet, les quelques formes d'entraide et d'assistance, voire l'échange de services, qui peuvent exister dans les foyers trouvent vite leurs limites dans le cas des personnes en perte d'autonomie. Avec l'aggravation des handicaps, l'on assiste en effet souvent à la dissolution des liens de solidarité de voisinage, ce qui peut entraîner des formes de repli des personnes sur elles-mêmes. C'est alors l'hospitalisation d'urgence, qui correspond à l'ultime recours face à une situation qui s'est dégradée à l'insu de chacun.

Par ailleurs, l'avancée en âge et les pertes d'autonomie successives rendent l'isolement du migrant « célibatairisé » d'autant plus problématique que l'option de la politique

---

[1] *Autrement*, « Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles », par SAYAD Abdelmalek, hors série n° 85, avril 1995, pp. 113-114

[2] Ibid.

[3] SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions De Boeck, 1991

gérontologique repose actuellement en France sur le maintien à domicile (*« seulement 4 à 5 % des personnes âgées de plus de 60 ans vivent en établissement »*[1]). Ce dernier est axé sur une prise en charge globale, articulant intervention de professionnels au domicile et aide de la famille. Or cette option n'est pas adaptée à la population vieillissante vivant en foyer[2].

[1] Entretien avec PIFANO Eduardo

[2] Cf. Deuxième partie, chapitre 2, III, B. « Adapter les services d'aide à domicile »

Deuxième partie :

Le va-et-vient des migrants âgés isolés, une instabilité identitaire

CHAPITRE 1 :
MYTHE DU RETOUR ET REALITE DE L'ENTRE-DEUX : FATALITE OU CHOIX DE VIE ?

Le retour définitif au pays, quoique fantasmé, apparaît finalement irréalisable pour les migrants maghrébins « célibatairisés » de longue date. La réponse qu'ils apportent généralement aux questionnements posés par leur passage à la retraite, étape qui les confronte réellement au choix du retour ou de l'installation définitive en terre d'immigration, est alors celle de la mobilité, du va-et-vient, à savoir une installation définitive entre les deux rives de la Méditerranée.

En effet, dans ce choix cornélien réside la question primordiale du sentiment d'appartenance. Les migrants se sentent-ils d'ici ou de là-bas ? La réponse à cette question devrait les aider à choisir l'espace où ils s'installeront pour vivre leur retraite. Or si la plupart d'entre eux reconnaissent les avantages que procure la vie en France, ils ne peuvent pas faire abstraction du fait qu'ils y sont toujours considérés – et qu'ils se considèrent eux-mêmes - comme étrangers. Parallèlement, s'ils continuent à revendiquer leur identité maghrébine, ils ne se reconnaissent plus non plus dans leur société d'origine, qui a fortement évolué pendant leur absence, et sur laquelle ils portent un regard critique, forgé par leur expérience de vie au sein d'une démocratie occidentale.

Les immigrés maghrébins à l'âge de la retraite se retrouvent ainsi piégés dans un double entre-deux, à la fois spatial et social : entre deux pays (la France et le pays d'origine) et entre deux situations matrimoniales et sociales (célibataire / isolé et marié / père de famille).

Il importe de dépasser le stade des nombreuses justifications - formulées plus ou moins explicitement par les migrants - de cette vie circulatoire, pour analyser les ressorts plus profonds de cette prolongation dans l'exil : ni d'ici ni de là-bas, ces vieux migrants n'ont-ils pas finalement les traits spécifiques d'une identité nomade ?

I. Justifications d'une vie partagée entre les deux rives de la Méditerranée

Pour comprendre quelles sont les raisons qui poussent ces vieux migrants à continuer à vivre en immigration alors que la raison même de leur présence en France, le travail, n'existe plus, un effort d'empathie est véritablement nécessaire. En effet, à des motivations objectives incitant à garder un pied en France, se greffent un ensemble de raisons subjectives hautement plus complexes, hypothéquant notamment un retour au pays si longtemps évoqué. C'est à ce sujet d'ailleurs que mes hypothèses de départ ont peut-être été les plus invalidées : le retour définitif au pays est extrêmement difficile à réaliser, même pour les personnes qui y ont conservé des liens affectifs très importants.
Aux dimensions sanitaire, économique, sociale et culturelle qui créent les conditions d'un retour difficile, viennent s'ajouter toutes celles qui retiennent les migrants en France.

A. Les avantages matériels : légitimation rationnelle du va-et-vient

L'explication le plus souvent invoquée par les migrants âgés pour justifier leur pratique du va-et-vient est celle des avantages matériels dont ils peuvent bénéficier en gardant un pied en France.

1. Les allocations perçues en terre d'accueil

L'improbabilité du retour du vieux travailleur immigré s'explique tout d'abord par leur dépendance quasi-vitale aux allocations perçues en terre d'accueil. En effet, l'argent revêt un caractère spécifique pour l'immigré, en ce qu'il représente la raison d'être de son émigration, et parfois même le seul véritable lien avec la communauté d'origine. L'immigré justifie de fait le maintien d'une attache en France par la nécessité de percevoir les différentes allocations auxquelles il est en droit de prétendre.

1.1 La non exportabilité des certaines prestations

Pouvoir quitter la France et retourner dans son pays d'origine tout en conservant ses prestations sociales[1] est l'une des préoccupations légitimes des travailleurs immigrés,

[1] Fiche juridique ODTI n° 8 : « Quitter la France en conservant ses prestations sociales », septembre 1999

notamment au moment de la retraite. Or toutes les prestations ne sont pas exportables dans le pays de résidence.
La retraite l'est de façon automatique depuis 1998. Auparavant, son exportabilité était prévue dans certaines conventions bilatérales entre la France et le pays d'origine des travailleurs immigrés. Nombre d'entre eux devaient alors se rendre en France afin de demander la liquidation de leur retraite, pour repartir ensuite – ce qui impliquait d'obtenir un visa touristique (trois mois). Depuis 1998, date à laquelle la condition de résidence a été supprimée, toute personne ayant travaillé en France peut toucher sa retraite, même si elle réside dans un autre pays.

Contrairement à la retraite, les prestations sociales non contributives (dont les étrangers peuvent bénéficier depuis la loi du 11 mai 1998[1]), ainsi que l'ensemble des droits sociaux auxquels peuvent prétendre les travailleurs retraités, ne sont pas exportables. Il en va ainsi des allocations telles que l'APL, la CMU, l'AAH et surtout le FSV (ex - FNS[2]), allocation complémentaire à la retraite permettant d'atteindre le minimum vieillesse. Il est requis au demandeur de justifier d'une résidence « stable et habituelle » (« permanente et effective »[3]) en France. Se pose alors la question de savoir à compter de quelle durée de séjour une personne peut être considérée comme résidant de façon « permanente et effective » en France. Or il n'existe pas de durée de résidence minimale générale fixée par un texte. Cette durée est variable selon les allocations : trois mois ininterrompus par an pour la CMU, six mois par an pour le FSV et l'AAH et huit mois par an pour l'APL.

1.2. La « résidence habituelle », une notion aux contours flous

Pour les personnes qui sont dans le va-et-vient, *« la question de la résidence, c'est la clé : ce qui fait que vous avez droit à un certain nombre de prestations sociales, dans le pays où vous avez travaillé à un moment donné ou dans votre pays d'origine »*[4]. La complexité de la notion de résidence la distingue d'ailleurs de celle de domicile. Si le domicile est une notion de droit (lieu où une personne a son principal établissement, par définition, unique), la résidence est une notion de fait, plus concrète. Elle est en effet le lieu où la personne demeure effectivement et qui peut ne pas être son domicile. Un étranger peut avoir un

[1] Fiche juridique ODTI n° 2 : « L'ensemble des droits sociaux maintenant ouvert à tous les étrangers », février 1999 (la loi n° 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France a supprimé la condition de nationalité pour le versement des prestations sociales non contributives aux ressortissants étrangers en situation régulière sur le territoire français).

[2] Cf. Deuxième partie, chapitre 2, I. A. 2.1. « L'arrêt MAZARI »

[3] Fiche juridique ODTI n° 21 : « Droits sociaux : résidence permanente en France exigée », octobre 2000

[4] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

domicile en France, mais cela ne témoigne pas de la réalité de sa présence sur le territoire français. C'est pourquoi la notion de « résidence habituelle » exige un véritable travail de définition : implique-t-elle nécessairement une durée minimale de résidence sur le territoire français ?
La circulaire de novembre 1998, qui pose les principes de versement du FNS (actuel FSV), notamment la suppression de l'obstacle de la nationalité et la condition de « résidence habituelle » en France, devait définir cette dernière. *« Or on attend toujours cette définition. »*[1]

Depuis, un arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes est venu perturber ce travail de définition. Dans l'arrêt SWALDING du 25 février 1999, la Cour s'est en effet prononcée sur la condition de « résidence habituelle » requise pour l'obtention d'une prestation sociale non contributive[2]. La juridiction européenne a estimé que la notion de « résidence habituelle » ne supposait en aucun cas une durée de résidence - s'opposant ainsi à la législation française, qui impose la contrainte d'une durée minimale de six mois. Il suffit que la personne ait clairement manifesté son « intention de demeurer » dans l'Etat qu'elle a choisi. Ainsi, exiger de la personne, outre l'intention de résider dans l'Etat, une période appréciable de résidence, est manifestement contraire au droit communautaire.
Reste à prouver qu'il y a intention de résider. En effet, contrairement au cas du ressortissant britannique, l'intention de résider est plus difficile à prouver pour une personne n'ayant pas la nationalité du pays et dont toutes les attaches familiales demeurent dans son pays d'origine. L'argumentaire du GRAVE (Groupe de Recherche et d'Action sur le Vieillissement des Etrangers) consiste à démontrer *« qu'à partir du moment où une personne fait sa déclaration fiscale en France et qu'elle est acceptée par l'administration fiscale, c'est qu'il y a manifestement intention de résider en France »*[3]. Le GRAVE mène actuellement un travail sur cette question, en collaboration avec les centres sociaux de l'agglomération grenobloise, afin d'évaluer si la notion de « résidence habituelle » en France pose ou non véritablement problème aux migrants âgés qui prétendent aux prestations non contributives.

2. Un meilleur système de soins et de couverture médicale

Parmi la panoplie de contraintes, tant réelles que psychiques, qui entravent le projet quasi-mythique du retour, l'alibi de la santé est sans aucun doute dominant. Ces vieux travailleurs

[1] Entretien avec PECQUERY Laurence

[2] L'arrêt concernait un citoyen britannique expatrié ayant décidé de retourner résider en Grande-Bretagne et revendiquant le versement d'une prestation spécifique.

[3] Entretien avec PECQUERY Laurence

usés prétextent ainsi d'un meilleur système de soins et de couverture médicale pour garder un pied en France.

2.1. Le renoncement difficile à un tel acquis social

Le premier souhait des personnes parvenues au terme de leur vie active est de se maintenir en bonne santé, afin de disposer à leur guise de leur temps et de leur énergie. Ainsi, hygiène, soins et médicaments constituent des préoccupations importantes pour les migrants âgés, qui accordent ainsi un grand intérêt aux dispositifs susceptibles de leur assurer un accès aux soins le plus large possible, au moindre coût. Or ayant vécu durant la majeure partie de leur vie dans une société où toutes les conditions étaient réunies pour que chacun ait accès aux soins nécessités par son état de santé, les migrants ont fait leur cet avantage acquis.

En revanche, dans les pays du Maghreb, le système de protection sociale est quasi-inexistant et l'équipement hospitalier public reste défaillant et insuffisant. En outre, les seules structures offrant un service de qualité relèvent du secteur privé, par définition inabordable pour nombre de maghrébins aux revenus modestes. C'est pourquoi il est rare que les migrants âgés renoncent à la couverture médicale acquise en France, en décidant de retourner définitivement dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, nombre d'entre eux suivent des traitements relativement lourds et onéreux, qui nécessitent à la fois une prise en charge médicale adaptée et une couverture des frais médicaux comme celle que propose le système de protection sociale français. Ainsi, l'un des migrants que j'ai rencontrés ne se cache pas de rester en France exclusivement pour des raisons de santé : « *Le moral est meilleur avec la famille, là-bas. Mais je reste ici pour la santé »*[1].

2.2. La maladie comme « alibi »

La santé constitue souvent la variable explicative fondamentale du va-et-vient des vieux immigrés, ce qu'illustre l'un des témoignages recueillis[2] : *« Moi, je vais en Tunisie, et puis je reviens. Je reste des fois deux mois, trois mois, quatre mois, ça dépend. Quand ça va pas la santé, je reviens. Quand je me sens trop seul, je repars. »*

---

[1] Témoignage 3

[2] Ibid.

Mais au-delà, il s'agit bien d'un *« nouvel alibi »*, au sens où l'entend Abdelmalek SAYAD, à une présence parfois jugée illégitime en France, du fait de la disparition de la raison d'être de leur projet migratoire (le travail). En effet, comme j'ai pu le constater au fil des entretiens recueillis, les travailleurs migrants peinent souvent à s'avouer les vraies raisons de leur vieillesse en émigration - que leur histoire est ici même s'ils conservent des attaches et de la nostalgie de là-bas, cherchant toujours prétextes et excuses matériels légitimant leur vie de l'entre-deux.

B. Le poids des habitudes acquises au cours de la vie active

« Quand on creuse un peu, on s'aperçoit qu'il n'y a pas que ces raisons objectives »[1] : derrière tous les prétextes matériels énoncés par les vieux migrants, des aspects plus psychiques et culturels sont omniprésents. Ce qui compromet par-dessus tout un retour au pays est la durée de la séparation d'avec la famille et la culture maghrébine. Le poids des habitudes l'emporte finalement sur l'affirmation mythique du retour comme horizon légitime. A la nostalgie des origines s'opposent de plus en plus aujourd'hui la force de l'habitude, les nécessités de la vie quotidienne, l'angoisse de l'inconnu.

1. Une vie entière passée ici

S'ajoute aux motivations d'ordre essentiellement matériel, une dimension affective tout aussi importante. Ce sont toutes les petites habitudes acquises au fil des années : *« un corpus de réflexes, de relations, de lieux, de temporalités, qui créent un vide chez le migrant quand il doit y renoncer »*[2]. Au cours des quatre témoignages que j'ai pu recueillir, l'insistance sur la vie quotidienne et les petites habitudes était toujours de mise : *« la journée, je vais au café, je fais la sieste, je me ballade dans le quartier… »*[3], *« le matin, je reste ici pour l'oxygène, mais après je fais mon petit tour dans le quartier »*[4]. Finalement, les migrants se sont installés dans un véritable rythme de vie : aller passer quelque temps là-bas et revenir quelque temps ici …

---

[1] Entretien avec EL BOUJARFAOUI – AMGHAR Hassan

[2] SCHAEFFER Fanny, « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales,* 2001, n° 46 (vol.17, n° 1), p.170

[3] Témoignage 2

[4] Témoignage 3

1.1. Une communauté d'appartenance et d'expérience

L'entre-deux spatial dans lequel se sont progressivement installés les migrants se double d'un entre-deux matrimonial et social : mariés et pères de famille là-bas, ces derniers ont pris leurs habitudes de célibataires ici. Les travailleurs sociaux qui les côtoient quotidiennement me l'ont tous confirmé : *« Ils ont leur petite vie avec leurs copains, ici. »*[1]

Est apparue peu à peu une nouvelle forme de collectivité, dans laquelle les membres se reconnaissent et se définissent par le vécu commun de la migration plus encore que par une origine commune. Ainsi, même si la nationalité reste un critère identitaire fort (ils parlent entre eux du « Marocain » ou du « Tunisien » afin de se distinguer respectivement), le vécu partagé de l'expérience de la migration, de l'installation en France et de la vie en foyer a contribué à créer une véritable communauté d'appartenance.
Le cercle relationnel privilégié des migrants qui ont séjourné plusieurs décennies en France demeure localisé dans leur quartier d'installation, voire leur foyer qu'ils n'ont pas quitté. Des liens de solidarité et d'amitié se sont créés, souvent en réaction à leur condition de travailleurs immigrés, de minoritaires au sein de la société locale. Le retour définitif au pays signifierait donc l'abandon d'un microcosme social qu'ils se sont créés tout au long de leur séjour.

1.2. L'exemple du quartier Très-Cloîtres à Grenoble : un territoire identitaire

Opposant en apparence le monde des isolés à celui des familles (ensembles périphériques), la première génération d'immigrés maghrébins à la nouvelle, le quartier Très-Cloîtres à Grenoble constitue un véritable territoire d'identification identitaire. Ce quartier de centre-ville reste symboliquement marqué par son assimilation par le reste des grenoblois aux immigrés maghrébins. Quartier « arabe » ou « médina » pour les autres, « Coitro » ou « Roudcoitro » pour ses habitants immigrés, et dans tous les cas *« lieu de la centralité maghrébine »*[2], *« il est le territoire dans lequel se retrouvent le sens et l'identité dans la mosaïque résonante des territoires et pratiques de là-bas »*[3]. L'origine de la première implantation dans le quartier Très-Cloîtres date des années 60, favorisant ainsi un certain enracinement de la population algérienne dans ce centre ancien. Cette implantation n'a cessé de rayonner pour les immigrés isolés de toute l'agglomération. Les nombreux commerces offrent un certain

[1] Entretien avec PECQUERY Laurence

[2] ANSELME Denis, *Les mutations du quartier Très-Cloîtres à Grenoble*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1996

[3] BOUMAZA Nadir, CORDEIRO Albano, « Les Algéro-grenoblois entre 1939 et 1982 », *Ecarts d'identité*, n° 95-96, printemps 2001, p.38

nombre de services spécialisés : restaurants, hébergement dans les garnis puis au foyer de l'ODTI (dès 1975), magasins d'alimentation, lieu de culte … Les immigrés tentent de reconstituer, à partir de miettes matérielles et culturelles, quelque chose de leur « chez-soi ». C'est là également que s'échangent les nouvelles du pays, par le truchement de ceux qui rentrent de là-bas.

Le lieu d'habitude et de sociabilité par excellence reste le café, où les migrants se retrouvent régulièrement, pour pallier l'exiguïté de la chambre de foyer. *« C'est la loi du genre : lorsqu'il y a déplacement d'hommes, leur première empreinte et leur première manière de s'approprier le territoire, c'est l'invention des cafés, qui doivent répondre aux besoins élémentaires de la vie individuelle. »*[1] Plus nettement que tous les autres commerces, le café constitue en effet un intermédiaire entre, d'une part, la sphère du privé (la chambre du foyer) et d'autre part, la sphère du public.

1.3. Nostalgie plutôt que rancœur : l'attachement à la France

Contrairement aux préjugements que le chercheur pourrait avoir, les vieux migrants ne sont pas en révolte contre une société d'accueil qui les a plus exploités et parqués qu'elle n'a cherché à les intégrer.

Il semble à ce titre important de signaler que le terme d'*intégration* est à manier avec précaution concernant les immigrés maghrébins de la première génération. Lorsqu'une assistante sociale m'a confié : *« on ne peut pas dire qu'ils soient véritablement "intégrés" »*[2], elle entendait par *intégration* une sorte de normalisation, de conformation à un idéal-type (qui passe par exemple par une maîtrise totale de la langue française). Or l'on peut penser, à l'instar d'Abdellatif CHAOUITE, qu'il s'agit là d'*« une vision à la fois idéalisée et théorique »*[3] et que la véritable intégration serait davantage à chercher du côté de *« ce qui se fait inconsciemment, ce que les gens vivent au quotidien, et non pas sur injonction politique »*[4]. En ce sens et d'une certaine façon, ces vieux immigrés sont parfaitement intégrés à la société française.

Ils se sont peu à peu attachés à la France, à tel point que *« lorsqu'ils retournent au pays, ils sentent que la France leur manque, bien qu'ils n'aient ni famille ni amis français »*[5]. Certains

---

[1] *Autrement,* « Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles », par SAYAD Abdelmalek, hors série n° 85, avril 1995, p.77

[2] Entretien avec DIDIER Solange

[3] Entretien avec CHAOUITE Abdellatif

[4] Ibid.

[5] Entretien avec EL BOUJARFAOUI – AMGHAR Hassan

racontent ainsi que la traversée des Pyrénées en direction de la France leur *« procure une joie qu'ils ne s'expliquent pas, comme quelqu'un de perdu qui aurait retrouvé son chemin »*[1].

Au cours des témoignages que j'ai pu recueillir, l'époque où ils sont arrivés en France, où ils travaillaient sans relâche, et logeaient pour certains dans les bidonvilles[2], a systématiquement été évoquée avec nostalgie. Ils en parlent comme d'une belle époque alors même que chacun sait les conditions de travail et de logement auxquelles ils étaient réduits … *« On est toujours frappé par le contraste existant entre la pénibilité des tâches décrites et la nostalgie que laisse l'évocation de l'entreprise fréquentée. »*[3] Chaque étape de leur trajectoire d'immigration, si sordide soit-elle, représente un lieu empli d'émotion pour ceux qui y ont vécu un moment essentiel de leur existence. Les évocations nostalgiques se réfèrent d'ailleurs souvent à l'évolution de la société française, que les migrants ont vécue : *« Avant, il y avait beaucoup de monde dans les rues de Grenoble, les gens se parlaient, sortaient, au cinéma, aux terrasses de café, on discutait avec tout le monde … Maintenant c'est fini, il y a plus personne dans les rues… »*[4] La vie active passée est la plupart du temps idéalisée : *« parmi les employeurs fréquentés, on ne veut retenir que ceux qui étaient sympathiques, généreux avec le personnel »*[5]. De sorte qu'il en ressort toujours un net attachement à la France, en dépit des amertumes et des difficultés éprouvées.

2. Des liens distendus avec la famille restée là-bas

Comment ces hommes seuls vivent-ils vécu ces longues années de séparation et d'éloignement avec leurs épouses et leurs enfants ? Au cours de tant d'années de séparation, il s'est opéré un décrochage entre l'immigré et sa famille. Se forge progressivement une double culpabilité de part et d'autre de la Méditerranée : du côté de l'immigré, la culpabilité de ne pas avoir su négocier la durée du séjour en France, et du côté familial celle d'avoir laissé son homme trop longtemps, sans avoir pris les devants en le mettant face aux réalités (s'il vieillit en émigration, la question de l'avenir d'une famille spatialement éclatée, par exemple).

---

[1] Ibid.

[2] Cf. GUERDJOU Bourlem, *Vivre au paradis, d'une oasis à un bidonville* (d'après le roman de BENAÏCHA Brahim), Arte, 1998, 96 minutes

[3] BAROU Jacques, « La problématique du vieillissement des immigrés », document de synthèse, CNRS – CERAT, Grenoble, p.4

[4] Témoignage 3

[5] BAROU Jacques, op.cit.

2.1. La problématique des « pères à distance »

Le ressenti de la séparation familiale et de l'éloignement des enfants par les travailleurs immigrés a fait l'objet d'une étude[1] commandée conjointement par la SONACOTRA et le Comité français pour l'UNICEF à Jacques BAROU. Ce dernier s'est instamment penché sur la problématique des « pères à distance », en recueillant un grand nombre de témoignages auprès des pères résidant en foyers de travailleurs en France et auprès des enfants, adolescents et jeunes vivant encore dans le pays d'origine ou arrivés récemment dans le cadre du regroupement familial.

« Il apparaît très vite que rien n'est simple. »[2] De fait, si la séparation est presque systématiquement synonyme de souffrance, les immigrés qui ont vieilli seuls en France rencontrent beaucoup de difficultés à vivre à nouveau auprès de leur famille. Les retours temporaires au pays leur ont fait sentir la distance qui s'est installée entre eux et leurs enfants. Passée l'euphorie des retrouvailles (les visites du père étant assimilées au passage du Père Noël), les pères constatent rapidement qu'ils sont des étrangers pour leurs enfants. Leur retour peut ainsi bouleverser un certain équilibre qui a fini par s'instaurer dans les relations familiales : la famille s'est tout entière construite autour de cette absence. *« Là-bas, ils attendent les cadeaux, l'argent, pas le père… »* confie l'un d'eux[3].

Par ailleurs, l'absence du père a entraîné une redéfinition de la répartition des fonctions éducatives vis-à-vis des enfants. Contrairement à *« la famille maghrébine traditionnelle,* [où] *la mère s'efforce de "serrer" ses filles et se montre plus que compréhensive envers ses fils, laissant son mari exercer son autorité à leur égard. »*[4], les mères restées au pays ont étendu leur autorité sur leurs garçons, *« ce qui représente une petite révolution dans les structures familiales locales »*[5].

Ainsi, retrouver une famille, des enfants que l'on a croisés deux mois par an, qui ont grandi sans père, réapprendre à vivre avec eux lorsque l'on a vécu seul durant des années, se révèle extrêmement difficile pour les pères migrants.

---

[1] BAROU Jacques, *Être père à distance. Le devenir des enfants d'immigrés demeurés au pays d'origine : regards croisés pères / enfants*, rapport de recherche réalisé à la demande de la Sonacotra et du Comité français pour l'Unicef, 52 p.

[2] BAROU Jacques, op.cit., p.3

[3] Cité par DORANGE Martine, « La sortie d'activité des travailleurs migrants », *Ecarts d'identité*, n° 87, décembre 1998, p.57

[4] BAROU Jacques, op.cit., p.19

[5] Ibid.

2.2. Une vie de couple sans quotidien

L'épreuve de l'absence du père au sein de la famille au pays peut aussi se considérer du point de vue de la relation de couple. En effet, tout comme les enfants qui ont pris l'habitude de grandir dans une certaine liberté, sans l'autorité du père, l'épouse s'est elle aussi largement accommodée de cette liberté, loin de la représentation traditionnelle de l'autorité du mari maghrébin sur sa femme soumise.

Au moment du retour, les tensions sont souvent vives dans le couple, dans la mesure où l'un comme l'autre se sont habitués à vivre une vie indépendante. Ainsi, *« même si l'épouse sait* [que son mari] *peut fréquenter des prostituées, elle préfère avant tout qu'il la laisse en paix, du moment qu'il ne se marie pas avec une autre – ce qui signifierait engager de nouvelles dépenses et donc des revenus en moins pour la première épouse »*[1]. Le va-et-vient du mari sert en quelque sorte de « soupape » à la vie de couple : *« à un moment donné, le mari vient retrouver la paix en France – et son épouse l'y incite parfois ouvertement ! »*[2]

2.3. L'échec des regroupements familiaux tardifs

L'on comprend donc pourquoi les regroupements familiaux tardifs sur le sol français se soldent souvent par des échecs, chacun ayant pris ses habitudes de liberté. L'épouse (souvent beaucoup plus jeune que son mari) qui avait pris goût à son autonomie se retrouve privée de toute initiative, dans un univers qu'elle ne connaît pas. Nombre de tensions naissent des soupçons de l'homme musulman envers sa femme qu'il considère le plus souvent comme mineure, c'est-à-dire non digne de confiance.

Ce besoin respectif d'indépendance se double d'un véritable décalage culturel et de valeurs entre les deux conjoints. En effet, *« la femme restée au Maghreb a évolué de manière beaucoup plus accélérée que les maghrébins qui sont émigré en France »*[3]. Paradoxalement, les immigrés maghrébins en France sont dans la résistance, enfermés dans un carcan de traditions relativement figé, contrairement à leur femme. C'est ce qu'explique Hamid SALMI à l'aide de l'ethnopsychiatrie : *« l'émigrant agit comme un conservatoire de valeurs, à savoir que par confrontation avec un excès de modernité, il redouble de traditionalisme »*[4].

---

[1] Entretien avec EL BOUJARFAOUI – AMGHAR Hassan

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Entretien avec SALMI Hamid

C. Un retour définitif au pays compromis

Si une vie entière passée en exil leur a permis d'acquérir un certain nombre d'habitudes de vie auxquelles il se révèle difficile de renoncer soudainement, le retour définitif au pays paraît lui aussi synonyme de nombreux obstacles à surmonter.

1. Les conditions économiques et administratives d'un retour difficile

1.1. Le versement chaotique des pensions de retraite

La décision du retour définitif se heurte souvent à de nombreux dysfonctionnements administratifs ou bancaires dans le versement des pensions de retraite. En effet, les autorités consulaires françaises n'ont pas vocation à gérer les non-nationaux, même si ces derniers ont vécu plusieurs années en France. Les migrants déclarés officiellement de retour et confrontés à ce type de situation doivent donc faire une demande de visa touristique pour accéder au territoire français et régler le problème qui les empêche de percevoir leur pension de retraité. Or nombre d'entre eux ne remplissent pas les critères d'obtention de ce visa, précisément en raison de trop faibles revenus qui ne sont pas à la hauteur de ceux qui sont demandés aux touristes voulant se rendre en France. Ainsi, même si la maigre pension de retraite accordée à un travailleur migrant en France représente un revenu relativement confortable dans le pays d'origine, celle-ci peut très vite s'avérer insuffisante si un problème de versement ou de santé venait à survenir sans que le retraité puisse rentrer en France afin d'y remédier.
S'ils ne le formulent pas exactement en ces termes, les migrants âgés sont néanmoins très sceptiques quant au versement de leur retraite une fois rentrés au pays. *« J'ai un compte ici, en France. Quand j'ai besoin d'argent, je viens, je prends et puis je m'en vais. Tandis que si j'ai un compte là-bas, ça marche pas. Il y a beaucoup de gens qui ouvrent un compte là-bas et ils touchent pas leur retraite. Ils te disent qu'il y a pas de sous, ça marche pas bien … »*[1]

Par ailleurs, dans la mesure où la monnaie du pays d'origine est bien souvent surévaluée, la perception de la retraite là-bas s'avère rarement avantageuse. Si le cours officiel du change tronque la valeur de la retraite perçue en France, le passage par les systèmes de change officieux permet de limiter les pertes de pouvoir d'achat. Ainsi, même si la retraite est exportable, l'immigré préfère souvent maintenir son lieu de perception en France.

[1] Témoignage 1

1.2. Le rituel de générosité ostentatoire

Derrière l'image idyllique des retrouvailles, l'argent tient une place centrale dans l'accueil réservé au migrant par ses proches restés dans le pays d'origine. En effet, le retour de l'émigré doit s'accompagner de la distribution généreuse de cadeaux à son entourage plus ou moins proche. Sans être une obligation formelle, cet acte de générosité ostentatoire constitue un rituel qui permet au migrant de se valoriser aux yeux de sa famille et de son entourage. Rituel traditionnel auquel doit sacrifier tout migrant lorsqu'il retourne ne serait-ce qu'épisodiquement auprès des siens, il prend d'autant plus de sens lors du retour définitif.
De fait, celui qui ne se plie pas à ce cérémonial de la remise d'argent et de présents n'est pas digne de réintégrer une place valorisée au sein de sa communauté d'origine. L'enjeu est donc de taille, ce qui explique que le migrant qui n'a pas les moyens de sacrifier à ce rituel (réunir des conditions visibles de réussite) soit contraint de différer son retour effectif. Or s'ensuit un *« enchaînement malheureux qui aboutit à cette quasi-impossibilité de retour définitif »*[1] : les immigrés qui restent en France parce qu'ils n'ont pas les moyens de se livrer aux dépenses rituelles de cadeaux et de fêtes voient leurs ressources diminuer au fil du temps, obérant la possibilité d'un retour définitif.

2. Réintégrer une place socialement reconnue

Rentrer au pays revient à tenter de réintégrer une place reconnue au sein de la société d'origine. Or les quelques connaissances qui ont tenté auparavant ce retour donnent souvent à voir à leurs compatriotes des exemples typiques d'une réintégration extrêmement périlleuse. En effet, s'il est déjà extrêmement difficile pour le travailleur immigré retraité de d'assumer un rôle de patriarche au sein de son entourage, l'opprobre publique dont il peut faire l'objet en cas d'impuissance avérée est d'autant plus fragilisante.

2.1. Un rôle de patriarche

Au Maghreb, privilégiés et rares sont ceux qui bénéficient d'une pension de retraite. Ainsi, pour une majorité de la population, vieillesse n'est pas synonyme de cessation d'activité. En dehors du besoin économique de conserver une rémunération le plus longtemps possible, les hommes qui entrent dans la dernière phase de leur vie se doivent d'assurer leur rôle de patriarche, de chef d'une large parentèle qui peut parfois prendre l'ampleur d'une tribu. Au

[1] BAROU Jacques, « La problématique du vieillissement des immigrés », document de synthèse, CNRS-CERAT, Grenoble, p.7

sein de cette société, où la filiation supplante toutes les autres appartenances, l'image à transmettre lorsque l'on a atteint le statut d' « al kabir » (de « grand », d'ancien) est celle d'une émancipation économique suffisante pour assurer à long terme l'avenir de la descendance et d'une volonté de toujours contrôler, gérer et surtout, accroître le patrimoine familial pour le bien de tous.

Ainsi, le migrant qui rentre définitivement au pays se doit de posséder une maison ou un bien à gérer, à l'image de sa réussite socio-économique en émigration. Un homme âgé mais encore dynamique qui se contenterait de vivre de sa pension de retraite dans un appartement trop petit pour accueillir tous ses enfants à la fois, ne rythmant sa vie que par des loisirs et des activités non lucratives, ne bénéficierait que de peu de considération au sein de sa société d'origine.

2.2. Le tabou de l'impuissance sexuelle

Le premier à aborder cette question relativement taboue au sein de la société maghrébine est l'écrivain Tahar BEN JELLOUN, dans son livre *La plus haute des solitudes*, où il évoque la *« misère sexuelle »*[1] des pères maghrébins arrivés seuls en France.

Or Hamid SALMI reprend cette analyse en termes ethnopsychiatriques, afin d'apporter une explication supplémentaire à l'impossibilité du retour au pays. Selon lui, l'impuissance est extrêmement courante chez des hommes (ils l'expriment avec leurs propres mots : « j'ai perdu ma jeunesse, j'ai perdu ma vie »), qui, du fait de la séparation d'avec leur femme pendant toutes leurs années de jeunesse, *« ont perdu leur puissance génésique, leur sexualité »*[2]. C'est tout simplement le déshonneur de cette impuissance sexuelle qui peut expliquer parfois le retardement du retour. De fait, ce genre de nouvelle (tel homme n'a plus de sexualité) circule vite dans le monde des femmes ; or lorsque *« elle n'est pas liée à une maladie que la médecine est sensée expliquer, l'impuissance sexuelle est extrêmement difficile à assumer »*[3].

3. « Le désaveu anthropologique »

Du fait de la durée de séparation d'avec le pays d'origine, les liens se sont distendus vis à vis de la tradition et de la culture maghrébine. Omar SAMAOLI parle de *« désaveu*

---

[1] BEN JELLOUN Tahar, *La plus haute des solitudes*, Seuil, Paris, 1977, 179 p.

[2] Entretien avec SALMI Hamid

[3] Ibid.

anthropologique »[1]. Il entend par là qu'après une si longue absence, l'immigration ne peut plus être porteuse des valeurs culturelles anciennes. De même, la société d'origine se découvre à l'émigré comme une société transformée elle aussi dans ses racines, en laquelle il ne reconnaît rien de ce qu'il a quitté.

3.1. Rupture délibérée avec la société d'origine

Le cas des immigrés vivant en foyer illustre précisément l'hypothèse d'un décalage culturel hypothéquant tout retour au pays. Il revient à Abdelmalek SAYAD d'avoir mis en évidence une certaine évolution dans la conception du projet migratoire, au fil des *« trois âges de l'immigration »*[2]. Selon lui, le « *premier âge* » de l'immigration algérienne en France et sa conception traditionnellement collective évoluent progressivement, de telle sorte que le « *deuxième âge* » revêt une dimension nettement plus individualisée. L'émigration relève alors d'une décision personnelle. A l'ambition de faire fortune en France s'ajoute, en arrière – plan, le désir plus ou moins conscient d'échapper à la tradition, laquelle glorifie la communauté au détriment de l'individu. Enfin, au cours du « *troisième âge* » de l'immigration, la coupure est plus nette encore entre l'immigré et sa communauté d'origine et la décision migratoire est entièrement individualisée.

Sachant que les immigrés qui vieillissent aujourd'hui en foyer sont les représentants de ce *« troisième âge de l'immigration* », les arguments avancés par Abdelmalek SAYAD peuvent sans doute expliquer la résignation de ces derniers, ou du moins leur acceptation de l'hébergement en foyer. Effectivement, l'on peut considérer que le foyer de travailleurs constitue une forme de rejet d'une vie communautaire, plus conforme aux exigences de la culture maghrébine.
Ainsi, tout porte à croire que le retour est d'autant moins probable pour ces immigrés vieillissant dans les foyers, dans la mesure où ils sont pour la plupart dès l'origine si ce n'est en rupture complète, du moins en décalage délibéré avec la société originelle.

3.2. « Bannissement » en retour

Resté trop longtemps à l'écart, l'immigré ne parvient pas toujours à réintégrer sa communauté et à se faire pleinement accepter, du fait qu'il conserve avec lui l'image d'un

---

[1] SAMAOLI Omar, « Un autre regard sur les maghrébins âgés », *Hommes et Migrations*, n° 1126, novembre 1989

[2] SAYAD Abdelmalek, « Les trois âges de l'immigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, p.

homme en rupture. Il connaît dès lors une situation proche du *« bannissement »*[1], selon les mots d'Abdelmalek SAYAD, du fait qu'il incarne à lui seul un facteur de désordre à l'égard d'une société très organisée. Le terme arabe *jayah* définit précisément le profil de ces immigrés qui sont des déviants sur le tard, signifiant littéralement « celui qui est perdu, détruit, anéanti » ou encore « qui a changé de chemin ». *Jayah* est par ailleurs assimilé à l'individualiste qui a déserté la communauté sacrée, voire à celui qui a perdu l'Orient - par opposition à l'Occident. *« Il en découle toute une série d'homologies structurales, mettant en scène la confrontation quasi-mystique entre le levant et le couchant, la lumière et l'obscurité, enfin significativement, la jeunesse et la vieillesse. »*[2]

II. Vieillir entre deux rives : une vie circulatoire synonyme d'errance ou de nomadisme ?

Il semble ainsi impossible d'envisager le départ à la retraite des migrants comme une simple alternative binaire : l'installation définitive dans le pays d'accueil ou le retour au pays pour toujours. Avant d'être *d'ici* ou de *là-bas*, les migrants se sentent tout d'abord *entre*, c'est-à-dire ni tout à fait *d'ici* ni totalement de *là-bas*. En ce sens, le passage à la retraite leur permet de satisfaire enfin pleinement cette double appartenance, ce besoin d'être à la fois en France et au « bled », selon un long mouvement de balancier.

A. « Ici » ou « là-bas » : une indécision source d'errance

L'indécision fondamentale du migrant entre vieillir en France ou dans son pays d'origine se solde par des allers et venues incessantes de part et d'autre de la mer Méditerranée. Or il importe de se demander dans quelle mesure ce va-et-vient dans lequel les migrants retraités s'enferment avec résignation et fatalisme peut s'apparenter à une forme d'errance tant physique que mentale.

---

[1] SAYAD Abdelmalek, « La vacance comme pathologie de l'immigré, le cas de la retraite et de la préretraite », *Gérontologie*, 1989, p.

[2] DE VILLEDIEU Carole, *le logement des immigrés isolés vieillissants en foyer de travailleurs migrants*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1998, p.43

1. L'errance physique d'êtres *atopos*

La mise à la retraite enlève non seulement à l'immigré le sentiment de son utilité sociale, mais elle brise en outre la légitimité même de sa présence sur le territoire. *« L'immigré devient atopos, déplacé au sens physique comme éthique, à la frontière de l'être et du non-être »*[1]. Or cette expérience du « hors-lieu » constitue une crise de légitimité d'autant plus forte pour les immigrés vieillissants des foyers qu'ils n'ont pas le prétexte familial pour justifier leur « captivité territoriale ». Ainsi, cette crise de légitimité relative à une présence qui a perdu sa raison d'être se traduit au niveau individuel par une crise identitaire, de nature existentielle au sens propre.

C'est en effet de l'expérience du « hors lieu », explique Fethi BENSLAMA[2], que naît la souffrance, dans la mesure où l'existence de l'homme est d'abord consacrée à constituer son espace, sa famille, son lieu de vie, ainsi qu'à forger les mythes de ses origines, à fonder ce qui lui donne abri contre l'errance et l'oubli.

2. Une errance mentale : la vieillesse sociale

Vieillir entre deux rives a aussi l'apparence d'une errance mentale : les vieux migrants semblent représenter à bien des égards une population psychologiquement perdue, dont le sens de la vie, des deux côtés de la Méditerranée, est, sinon perdu, du moins rétréci.

2.1. L'inactif, un « mort social »

A l'instar d'Anne-Marie GUILLEMARD, l'on peut qualifier la retraite de « *mort sociale* »[3], a fortiori pour ces travailleurs immigrés dont la présence sur le territoire français se légitimait exclusivement du fait de leur travail, leur conférant une certaine utilité sociale. Les migrants du troisième âge constituent en cela même des « *morts sociaux dans l'errance* »[4]. En effet, ces *« hommes* [se retrouvent] *transformés en âmes errantes dans l'espace délabré de leur vie »*.

En outre, vieillir en exil, c'est vieillir dans une société où, contrairement à la société d'origine, l'expérience sociale et le vécu du « vieux » ne font l'objet d'aucun respect particulier et ne

---

[1] Ibid.

[2] BENSLAMA Fethi, in Fafia DJARDEM, *Quelle identité dans l'exil ?*, L'Harmattan, Paris, 1997

[3] GUILLEMARD Anne-Marie, *La retraite, une mort sociale : sociologie des conduites en situation de retraite*, PUF, Paris, 1997, 303 p.

[4] SAIGHI Amir, « A l'écoute des immigrés âgés : témoignage d'un chercheur », *Ecarts d'identité*, n°94, hiver 2000-2001, p.40

sont pas reconnus, ni valorisés socialement. En vieillissant, l'immigré devient un inactif et, partant, un inutile. Cela n'est pas sans conséquence sur l'équilibre psychologique du migrant, qui se trouve confronté au nécessaire travail d'adaptation à une nouvelle identité sociale dont il peine à définir les contours. Cette période de *« remise en ordre et en forme de son parcours existentiel »*[1] est souvent source d'un ensemble de symptômes de ce que j'ai appelé « l'errance mentale ».

2.2. Vieillesse naturelle et vieillesse sociale

Conjointement à une vieillesse dite *naturelle*, on observe ainsi l'entrée prématurée des migrants dans une vieillesse *sociale*, c'est-à-dire conjoncturelle, subjective, qui s'inscrit dans la réalité d'une culture, d'une société et d'une économie. Il s'agit d'une mise à l'écart d'autant plus prononcée qu'elle concerne des étrangers privés d'emploi et isolés.

De fait, une grande partie des immigrés vieillissants isolés sont aux prises avec des situations de précarité corrélées à la solitude et au vieillissement à la fois social et naturel, qui créent des liens avec la santé physiologique, et de manière parfois visible avec la santé mentale. La rupture, l'absence de statut, l'usure physique, les responsabilités familiales, développent et accentuent les signes du vieillissement. Ces situations, lorsqu'elles perdurent, engendrent des comportements de type dépressif et névrotique, accompagnés de conduites à risques (surconsommation de médicaments) voire de décompensation, pouvant entraîner une hospitalisation en urgence.

Cette forme d'errance mentale révèle les séquelles de blessures accumulées tout au long de leur vie, comme l'exprime avec beaucoup de sensibilité la plume de Tahar BEN JELLOUN : *« Il est* [des blessures] *qui, quand elles n'achèvent pas l'être agressé, traînent en lui, dans l'étendue de son corps et de son âme, polluent sa mémoire et entachent son destin ;* (…) *au moment où l'on peut croire à leur cicatrisation, elles réapparaissent sous d'autres formes, avec une autre violence* (…), *une violence sourde, profonde, diffuse et invisible. On parle alors de séquelles. »*[2]

---

[1] CHERIDI Djamel, « Accès aux droits et aux soins dans les foyers de travailleurs migrants », *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000 / 2001, p.34

[2] BEN JELLOUN Tahar, *La plus haute des solitudes*, Seuil, Paris, 1977

B. Un pied ici, un pied là-bas : les avantages tirés d'une vie circulatoire

Peut-on dire que c'est uniquement par dépit de ne pouvoir s'installer pour toujours ici ou là-bas que les migrants choisissent de circuler entre les deux pays d'origine et d'immigration ? Cela sous-tendrait alors que ces va-et-vient sont des voyages sans but, alors qu'ils prennent sens précisément à travers l'utilisation qui en est faite par le migrant lui-même et par l'ensemble de la société migrante. Les migrants retraités connaissent très bien les avantages qu'ils peuvent tirer d'une activité circulatoire. C'est d'ailleurs pourquoi la perspective d'une fin de vie « à cheval » sur les deux rives de la Méditerranée est aujourd'hui adoptée par la majorité d'entre eux.

1. Une vie circulatoire, gage de ressourcement permanent

Les migrants retraités dans le va-et-vient tirent un premier avantage de leur vie circulatoire qui est celui du ressourcement permanent. Ils vivent beaucoup mieux leur vieillesse que ceux qui ont rompu tout lien avec le pays d'origine, dont la vie ne dépasse pas les murs du foyer. *« Les allers-retours au pays constituent de véritables brise-routine »*[1], confie Moktar MEHRAD, ancien gestionnaire du foyer de Villeurbanne-Poudrette. Ce dernier insiste en effet sur le fait que les résidents qui sont dans le va-et-vient ont une raison de vivre qui les pousse à aller de l'avant : celle de continuer à envoyer de l'argent là-bas et de s'y rendre régulièrement. Le contraste est d'ailleurs particulièrement saisissant entre ces migrants menant cette « double-vie » et ceux qui ont perdu toute attache avec le pays d'origine : ces derniers *« vivotent dans la solitude la plus profonde, lorsqu'ils ne sombrent pas dans l'alcoolisme et les jeux d'argent »*[2].

2. Participation à la vie de la collectivité en migration

Ces migrants, considérés comme retraités en France, réintègrent une nouvelle fonction, une nouvelle activité : celle de participer directement à la vie de la collectivité en migration, *« en devenant de véritables vecteurs de flux diversifiés d'un bout à l'autre de leur parcours migratoire »*[3]. Certains font de véritables transports de marchandises, produits de deuxième

---

[1] Entretien avec MEHRAD Moktar

[2] Ibid.

[3] SCHAEFFER Fanny, « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°46 (vol.17, n° 1), 2001, p.169

main ou lots d'usine, revendus dans les souks, au sein de réseaux commerciaux souterrains qui utilisent ce type d'acheminement discret et efficace. Mais la majorité d'entre eux se contentent, à chaque voyage, de transporter des enveloppes qui rassemblent l'argent économisé en France à destination des proches restés au pays. Ils sont aussi porteurs de nouvelles, de décisions familiales, ainsi que nombre de cadeaux destinés à l'une ou l'autre partie de la famille spatialement éclatée. A l'aller, les véhicules sont le plus souvent chargés d'appareils électroménagers, de petit mobilier, de tissus, etc. Alors qu'au retour, ils contiennent généralement des produits nécessaires au maintien de certaines pratiques alimentaires : menthe, sucre, olives, épices, ainsi que du petit bazar. Plus qu'un intérêt financier, l'enjeu de ces allers-retours est pour ces migrants d'accéder à un statut social valorisé par la fonction qu'ils remplissent, reconnue par l'ensemble des personnes dépendantes à divers degrés de leur activité circulatoire. Les migrants à la retraite deviennent alors de véritables piliers du fonctionnement de la collectivité migrante, *« non seulement parce qu'ils ont le temps de circuler, mais surtout parce qu'ils possèdent les références identitaires et les codes nécessaires pour évoluer au sein des microcosmes sociaux présents sur chacun des espaces mis en contact »*[1].

[1] SCHAEFFER Fanny, op.cit.

3. La généralisation des allers-retours comme pratique sociale

3.1. Une construction identitaire individuelle et collective

La généralisation des va-et-vient au sein de la population migrante retraitée, semble avoir un impact important, non seulement sur la construction identitaire individuelle des ces personnes, qui acquièrent une nouvelle fonction et vivent physiquement cette position d'entre-deux – qui était toujours sous-jacente mais qui cette fois est objectivée – mais également sur l'ensemble de la collectivité migrante. En effet, la somme des prises de conscience individuelles de cet état d'entre-deux, accélérées par la mise en retraite des personnes et leur impossibilité de vivre exclusivement soit au pays d'origine, soit au pays d'emploi, va avoir des conséquences directes sur la construction identitaire du collectif migrant. En effet, identité personnelle et identité sociale sont intimement liées : l'identité personnelle constitue l'appropriation subjective de l'identité sociale, dans la mesure où la conscience qu'un sujet a de lui-même est nécessairement marquée par son appartenance à un groupe. Ainsi, la généralisation des allers - retours des retraités entre la France et le pays d'origine semble avoir été intégrée par l'ensemble du groupe comme une nouvelle pratique sociale, fonctionnant déjà comme une tradition pour les migrants – si l'on considère le nombre de personnes déclarant vouloir vivre entre les deux pays une fois la retraite arrivée.

3.2. Maîtrise d'un véritable « savoir-circuler »

L'émergence et le développement de tels comportements vont participer à la prise de conscience collective de la dimension nomade de l'identité migrante, puisqu'il semble désormais acquis que les immigrés maghrébins vieillissants termineront leur vie dans la mobilité. Mais cette mobilité ne semble pas s'apparenter à une errance sans fin entre les deux extrémités du parcours migratoire que sont la France et le Maghreb. Au contraire, elle prend ici tout son sens et révèle un véritable « savoir-circuler » sur des parcours et des temporalités qui rappellent fortement ceux des peuples nomades. Car, comme eux, les migrants maghrébins dans le va-et-vient savent tirer ressource des complémentarités offertes par leur vaste espace de mobilité, structuré en parcours et rythmé en saisons.
Si les migrants continuent à se définir comme « de retour », c'est surtout pour justifier cette position d'entre-deux et les pratiques circulatoires qui en découlent. Ainsi, la volonté de rentrer au pays, assortie de l'impossibilité de couper tous les liens avec le pays d'installation offrent une véritable caution morale à la mobilité, tant aux yeux de la société d'accueil, qui au nom de principes humanistes ne peut agir dans le sens de la séparation des familles, qu'au

regard de la société d'origine où les migrants font preuve de leur volonté de retour et de leur attachement aux principes traditionnels qui donnent priorité à la cohésion familiale.

C. Le travailleur immigré retraité : une identité nomade

Comme on l'a vu, l'immigré maghrébin vieillissant est tout sauf un sédentaire, son territoire n'est autre que circulatoire. Le va-et-vient du migrant prend tout son sens : cette vie circulatoire n'est pas vécue comme une errance sans fin mais plutôt comme l'expression d'une identité nomade.

1. Errance ou nomadisme ?

Dans son essai sociologique intitulé *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*[1], Alain TARRIUS, présente une typologie[2] de la mobilité en trois catégories : celles de la diaspora, de l'errance et du nomadisme.

Je n'insisterai pas particulièrement sur la définition de la diaspora : *« liens maintenus avec les villes, régions, nations, traversées par les leurs, complémentarité morphologique, économique, rapide avec les sociétés d'accueil, apparition co-occurrente dans les dispositifs collectifs d'action politique, sociale, culturelle et économique »*[3], dans la mesure où les travailleurs immigrés maghrébins retraités ne correspondent à aucun de ces critères.

Par contre, la distinction entre l'errance et le nomadisme retiendra toute mon attention. La définition de l'errance énoncée par Alain TARRIUS retient trois aspects essentiels : *« pas d'attaches avec le lieu d'origine, une multitude de lieux de centralités lors du parcours, une* [certaine] *distance avec la société d'accueil »*[4]. Quant aux caractéristiques des personnes nomades, il s'agit avant tout d'*« une grande fidélité à leur seul lieu d'origine »* et d'une mise *« à distance des dispositifs politiques et citoyens locaux »*[5].

---

[1] TARRIUS Alain, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, p.139

[2] *« La typologie est une commodité méthodologique pour rendre compte à un certain moment du parcours de la recherche, de convergences de sens, de proximités de formes, à même d'articuler les nombreuses et microscopiques observations empiriques, en unités de comportements collectifs comparables »* in TARRIUS Alain, op.cit., p.139

[3] TARRIUS Alain, op.cit., p.142

[4] Ibid.

[5] Ibid.

Selon ces définitions, la population étudiée présente un mode de vie relevant davantage du nomadisme que de l'errance. De fait, si la « sur-mobilité » des migrants maghrébins âgés ne peut s'apparenter à une errance sans fin de part et d'autre de la Méditerranée, c'est que la construction de leur identité nomade a quelque chose à voir avec l'attachement au pays d'origine. L'on comprend alors mieux les fondements de ce mythe du retour *« dans l'instrumentalisation sociale qui en est faite »*[1].

2. La dimension nomade de l'identité migrante

2.1. La valise, fidèle compagne

Le travailleur immigré retraité est toujours en transit. Cette dimension nomade de leur identité de retraité est pour eux synonyme de liberté, à laquelle ils sont attachés. *« Moi, je reste quelque temps ici, quelque temps là-bas. Je suis libre. Des fois, je pars deux, trois, quatre mois, ça dépend. Si je me plais bien avec ma femme, je reste un peu, sinon je reviens ici »*[2], confie un Algérien de 70 ans. Finalement cette marge de liberté leur permet de concilier vie de famille et vie plus individualisée selon leur humeurs.

Attachés comme ils le sont à leur indépendance, la valise demeure leur plus fidèle compagne. L'on a pu remarquer d'ailleurs que la place symbolique de cet objet dans leur environnement familier, lors des recueils de témoignages réalisés à domicile. Il est fréquent que la valise serve de table de nuit, ou du moins ne soit pas rangée dans un placard, évoquant la possibilité de partance à tout moment …

Par ailleurs, le dénuement matériel de leur chambre traduit aussi particulièrement bien cette quasi-impossibilité d'investir un « chez soi ». L'état d'esprit du nomade consiste à n'investir que très peu les lieux de sédentarité temporaires. A ce titre, *« leur chambre est un véritable journal intime ouvert sous nos yeux »*[3], confie avec justesse un gestionnaire de foyer.

---

[1] SCHAEFFER Fanny, « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 46 (vol.17, n°1), 2001, p.75

[2] Témoignage 2

[3] Entretien avec MEHRAD Moktar

2.2. Un territoire circulatoire transnational

La mobilité du migrant *« se paie par une mise à distance de tous les sites de sédentarité »*[1], selon les mots du sociologue Alain TARRIUS. Le migrant est une personne *« sans territoire autre que circulatoire »*[2]. Ainsi, lorsque l'on tente de saisir l'ensemble de leur espace migratoire, la question du devenir des migrants âgés ne se pose plus en termes de retour mais plutôt de mobilité. En ce sens, ils s'inscrivent dans un espace migratoire élargi et dynamique : un véritable « *territoire circulatoire »* transnational, au sens où l'entend le sociologue.

Cette dimension nomade de la vieillesse des travailleurs immigrés est cependant à nuancer pour la frange la plus âgée des travailleurs immigrés retraités, dont la santé ne permet pas une telle mobilité d'une rive à l'autre de la Méditerranée. Pour ces derniers, vivant une vieillesse plus « immobile », *« le foyer devient alors un "caveau", tout en ayant tendance à rester le principal repère identitaire »*[3].

3. De la biterritorialité à la déterritorialité

3.1. « Les deux pays » : ici et là-bas à la fois

Lorsque Alain TARRIUS évoque *« l'apparition concomitante d'individus, isolés ou regroupés, souvent étrangers aux nations qui les hébergent, qui bricolent, précisément à partir de leurs expériences circulatoires, des identités métisses entre univers proches et lointains, transnationaux souvent, imposant à la classique opposition entre les nôtres et les leurs, entre être d'ici ou de là-bas, une autre forme, triadique, c'est-à-dire hautement processuelle : l'être d'ici, l'être de là-bas, l'être d'ici et l'être de là-bas à la fois »*[4], l'on pense sans aucun doute aux migrants maghrébins nomades.

---

[1] TARRIUS Alain, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, Editions de L'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, p.164

[2] Ibid.

[3] BERNARDOT Marc, « Le vieillissement des migrants dans les foyers », séminaires de l'ADRI, 2001, p.3

[4] Ibid., p.7

Ces derniers illustrent peut-être mieux que quiconque cet *« être d'ici et de là-bas à la fois »*. Ce sentiment de double appartenance est si fort qu'aucune expression ne saurait le définir, si ce n'est la formulation de Brigitte MANSION d'une simplicité éloquente : *« Ces gens* [« célibatairisés » dans le va-et-vient]*, je les appelle "les deux pays" »*[1]. Au cours de l'enquête sociale réalisée dans le cadre de la réhabilitation du foyer de l'ODTI, cette dernière a rencontré les 75 résidents du foyer et intégré leur parole dans son étude. Dans le groupe des *« deux pays »*, elle distingue deux tendances : *« soit ils considèrent qu'ils ont deux pays, ici et puis là-bas pour aller voir leur femme et leurs enfants ; soit il y a la version "on n'est plus de nulle part", et ça c'est la misère … »*[2]

3.2. L'identité méditerranéenne ou une identité de l'entre-deux

Ni vraiment d'ici, ni vraiment de là-bas, cette vie écartelée entre les deux rives de la Méditerranée – la France d'un côté et le Maghreb de l'autre – revêt finalement des traits qui lui sont propres. Or ces traits sont ceux d'une identité méditerranéenne, au sens propre du terme : la mer Méditerranée constitue pour ces vieux migrants nomades le territoire, ou du moins l'espace identitaire par excellence[3].

A ce titre, j'ai été frappée par la récurrence du champ lexical de la mer dans les descriptions de la condition des ces vieux migrants. Nombre d'allusions métaphoriques font référence à des êtres transportés par la mer et ballottés d'une rive à l'autre. En ce sens, le titre de l'article de Charlotte ROTMAN paru dans *Libération, « "Chibanis" échoués en Ile-de-France »*[4]*,* est particulièrement éloquent. Si le sens figuré du verbe *échouer* signifie effectivement « se retrouver par hasard en un lieu que l'on n'a pas choisi », son sens propre, « toucher accidentellement le rivage et s'y immobiliser », constitue à mes yeux une fine métaphore de la condition des migrants maghrébins vieillissants dans l'entre-deux.

J'ai retrouvé cette métaphore marine à plusieurs reprises, que ce soit dans le travail de définition de cette population par les chercheurs : *« hommes navettes »*[5], ou dans le discours tenu par les migrants eux-mêmes sur leur vécu de l'entre-deux : *« Enfin, moi, je suis là*

---

[1] Entretien avec MANSION Brigitte

[2] Ibid.

[3] Cf. ANNEXE N° 11

[4] Cf. ANNEXE N° 12

[5] DE VILLEDIEU Carole, *Le logement des immigrés isolés vieillissants en foyer de travailleurs migrants*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1998, p.65

comme un poisson au bout de l'hameçon, ni là-bas ni ici »[1]. La métaphore marine est également présente sous une forme plus littéraire dans les textes de Jean-Pierre CHAMBON accompagnant l'exposition photographique « Faciès Inventaire »[2] à Grenoble. En effet, l'écrivain fait l'analogie entre la chambre de foyer du travailleur migrant et la cale d'un bateau : *« D'autre fois tout vacille / dans la chambre qui ressemble / à la modeste cabine / d'un navire ballotté par la mer »*.

[1] Cité par BAROU Jacques, *Le devenir des enfants d'immigrsé demeurés au pays d'origine : regards croisés pères / enfants,* rapport de recherche réalisé à la demande de la SONACOTRA et du Comité français pour l'UNICEF, 2001, p.28

[2] Cf. ANNEXE N° 13

CHAPITRE 2

FACILITER LE VA-ET-VIENT : DES REPONSES JURIDIQUES ET GERONTOLOGIQUES A UNE EXIGENCE ETHIQUE

La reconnaissance de la réalité du va-et-vient des immigrés vieillissants isolés en tant que telle, à savoir comme aboutissement logique de leur trajectoire migratoire, suppose de mettre tous les moyens en œuvre afin de résoudre les problèmes matériels qu'il y a derrière : *« donner aux migrants les moyens de vivre l'aller-retour simplement »*[1]. Les réponses touchent donc à différents domaines : évolution de la législation, adaptation des structures de droit commun pour personnes âgées aux spécificités des migrants, collaboration entre le secteur de l'immigration et le secteur gérontologique … Le chantier est vaste et semé d'obstacles, mais il en va néanmoins d'une responsabilité éthique des pouvoirs publics de faciliter la réalité du vécu de ces anciens travailleurs immigrés aujourd'hui. *« C'est la moindre des reconnaissances, en retour de la contribution de ces gens à avoir fait de la France ce qu'elle est aujourd'hui, que de leur permettre de vivre leur retraite de la façon dont ils l'entendent. »*[2]

I. Un combat juridique sur plusieurs fronts mené au niveau associatif

Le premier moyen de leur faciliter le vécu de va-et-vient passe par le droit. En effet, le combat juridique pour l'égalité de traitement en termes de droits sociaux entre nationaux et étrangers conditionne une amélioration matérielle du vécu de ce va-et-vient.

[1] Entretien avec CHAOUITE Abdellatif

[2] Ibid.

A. Appliquer et faire évoluer la législation en matière de droits sociaux

Parmi les obstacles majeurs au va-et-vient, les migrants se heurtent à des problèmes d'ordre juridique : l'accès aux droits sociaux.

1. Favoriser l'accès aux droits

Parallèlement aux actions menées afin de faire évoluer la législation en matière de droits sociaux des étrangers, un travail conséquent est fourni par les associations afin de favoriser l'accès aux droits existants, ce qui passe avant tout par l'information et l'aide juridique quotidienne.

1.1. L'action du service juridique de l'ODTI

A Grenoble, j'ai suivi plus particulièrement l'action du service juridique de l'ODTI. Plusieurs juristes y reçoivent quotidiennement les personnes qui viennent les voir pour un problème juridique quel qu'il soit. Cela peut concerner aussi bien des problèmes liés au statut d'étranger (entrée, séjour, nationalité, regroupement familial …) que des questions juridiques posées par la vie courante (droit du travail, droit de la famille …). Le service est donc ouvert à un public beaucoup plus large que les seuls résidents du foyer de l'ODTI, français ou étrangers, habitants de Grenoble ou d'ailleurs.
En ce qui concerne les immigrés isolés vieillissants, il s'agit de les informer sur leurs droits sociaux (FSV, CMU, AAH) et de les aider à en faire la demande. Ils ont certes une relativement bonne connaissance de leurs droits principaux : *« le "téléphone arabe" fonctionne bien ; par exemple, pour le versement des allocations familiales pour les enfants lorsque le père est au chômage indemnisé – valable seulement pour les algériens, ils étaient au courant bien avant nous ! »*[1]. Cependant, ils ne sont pas informés précisément sur les conditions à remplir pour avoir droit à telle ou telle prestation.

1.2. Correspondants sociaux dans les foyers

A côté de ces services juridiques intervenant lorsqu'ils sont sollicités, les foyers de travailleurs migrants organisent parfois la venue d'un correspondant social afin d'aller au-devant des demandes des migrants. *« Il faut de temps en temps aller les chercher, car à*

[1] Entretien avec PECQUERY Laurence

côté des personnes revendicatives qui demandent tous les droits possibles et imaginables, il y en a qui ne demandent jamais rien alors qu'ils ont droit à des choses. »[1] Ces correspondants sociaux ont donc un rôle clé dans la mesure où ils sont chargés d'informer les résidents sur leurs droits, tout en veillant à dépister les éventuels problèmes juridiques afin de les renvoyer aux services compétents. Dans certains cas, le correspondant social est secondé par un juriste de formation.

Le foyer SONACOTRA de Saint Martin-d'Hères, par exemple, n'a pas négligé ce travail d'information et de sensibilisation à l'accès aux droits. Des points information sont organisés régulièrement. *« On les a informé récemment sur la CMU complémentaire : les conditions, les plafonds de ressources, le mode de calcul. On leur disait que s'ils pensaient avoir droit à la CMU, ils pouvaient venir voir Laurence pour en faire la demande. »*[2]

2. Lutter pour l'égalité de traitement : les combats du GRAVE

En septembre 1986, un colloque sur le vieillissement des étrangers en France s'est tenu à Grenoble, organisé par l'Université des Sciences Sociales. A la suite de ce colloque, plusieurs associations locales ont décidé de se regrouper afin de réfléchir et d'agir pour une meilleure prise en charge de cette catégorie d'étrangers. Le GRAVE (Groupe de Réflexion et d'Action sur le Vieillissement des Etrangers) était né. Il rassemble les représentants de différentes associations, organismes municipaux et sociaux, institutions, parmi lesquels l'ADATE, l'ASALI, des CCAS et centres sociaux, le service social de la CRAM, l'ODTI, la SONACOTRA, le SSAE, Un Toit Pour Tous. Le rôle du GRAVE est triple : être un lieu de rencontre entre acteurs de terrain afin de recenser, d'analyser et de débattre des difficultés rencontrées au quotidien par les immigrés vieillissants ; informer les personnes sur leurs droits ; interpeller les politiques afin d'aller au-delà de la seule réponse à des cas individuels.

Tout un tissu associatif, particulièrement important dans l'agglomération grenobloise, s'est mis ainsi à revendiquer l'égalité des droits entre français et immigrés dans le domaine de la protection sociale, notamment l'accès aux prestations non contributives que constituent l'allocation supplémentaire du FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse, ancien FNS Fonds National de Solidarité) et l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).

---

[1] Ibid.

[2] Entretien avec STANISIC Marie-Claude

2.1. L'arrêt MAZARI : une jurisprudence imposée difficilement

C'est sur le cas particulier de Mr Saad MAZARI, Algérien, que le GRAVE et l'ODTI ont engagé conjointement leur première procédure, après le refus de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Grenoble d'accorder à l'intéressé le bénéfice du FNS en raison de sa nationalité. La procédure a suivi son cours normal : Commission de recours amiable puis Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et enfin Cour d'Appel, laquelle, le 19 avril 1988, a confirmé la décision de refus initial de la Caisse de Sécurité Sociale. Le dossier a été porté devant la Cour de Cassation, qui, dans un arrêt du 7 mai 1991, a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble et renvoyé les deux parties devant la Cour d'Appel de Lyon. Celle-ci, dans son arrêt du 1er juin 1992, a donné satisfaction à Mr MAZARI. Six ans après sa première demande, Mr MAZARI a ainsi obtenu le bénéfice du FNS, et les associations qui le soutenaient une jurisprudence permettant l'attribution de cette allocation à tous les Algériens invalides ou retraités qui en remplissent les conditions. La Cour d'Appel de Lyon s'est fondée dans son argumentation sur l'accord de coopération signé entre l'Algérie et la Communauté Européenne (actuelle UE), qui prévoit que les assurés sociaux ressortissants de tous les pays signataires doivent bénéficier des mêmes droits, sans discrimination.

Durant la période allant du début de la procédure (1986) à l'arrêt MAZARI (1992), le débat n'a cessé de traverser toute la classe politique, notamment du fait des enjeux financiers représentés[1].

[1] En 1994, à une question du député Jacques BARROT sur ces restrictions, Simone VEIL, alors Ministre des Affaires Sociales, répondra avec franchise qu' *« une telle extension* (de ce droit) *comporterait des incidences financières immédiates très fortes qui seraient à la charge intégrale du budget de l'Etat, ce que les contraintes économiques rendent manifestement difficile »*.

2.2. De la contestation systématique à la circulaire de 1998

En dépit de la jurisprudence, les caisses s'obstinaient à refuser l'allocation supplémentaire du FNS aux étrangers, en soutenant qu'il s'agissait d'un cas d'espèce ne pouvant avoir une portée générale. En octobre 1995, interrogé sur cette question, le gouvernement a répondu qu'après avoir pris acte de la jurisprudence de la Haute Juridiction, il étudiait *« le moyen le plus approprié de traduire dans l'ordre juridique français la jurisprudence de la Cour de Justice dans le respect de la décision du Conseil Constitutionnel qui a posé le principe de l'égalité de traitement entre les Français et les étrangers résidant sur le territoire national, en matière de droit aux prestations non contributives. »*[1]

Entre-temps, sur la base de la décision prise par la Cour de Cassation dans l'affaire MAZARI, le service juridique de l'ODTI ainsi que d'autres associations ont mené des centaines de dossiers devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, afin de voir prononcer l'annulation des décisions rendues par les Caisses de Sécurité Sociale et les Caisses d'Allocations Familiales. Les contestations sont devenues la règle et *« chaque décision gagnée représentait une victoire supplémentaire »*[2]. L'information a d'ailleurs circulé si rapidement que ce type d'affaires a fini par engorger les tribunaux, à tel point que certaines juridictions ont fini par condamner les Caisses à des dommages et intérêts.

Dans cinq arrêts rendus le 17 octobre 1996, la Cour de Cassation a réaffirmé le principe constitutionnel de l'égalité de traitement entre Algériens et ressortissants des Etats-membres en matière de Sécurité Sociale. En outre, la France a été condamnée à deux reprises (en 1990 et 1991) par la Cour de Justice des Communautés Européennes, pour avoir refusé de mettre en conformité sa législation interne avec le droit communautaire. Malgré cela, le gouvernement français campait sur ses positions. Le Ministère des Affaires Sociales est même allé jusqu'à donner la consigne à ses services d'opposer des refus systématiques et de n'accorder la prestation demandée qu'à ceux qui contesteraient ces refus devant la Commission de recours amiable ou devant le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale. Face à cette situation, le GISTI a déposé une plainte devant la Commission des Communautés Européennes, laquelle a rendu son avis motivé le 3 avril 1997 : si la France continuait dans cette voie, la CJCE serait de nouveau saisie. Or la nouveauté, au regard des condamnations précédentes, résidait dans la possibilité de la CJCE, depuis l'entrée en vigueur du Traité de l'Union Européenne le 1er novembre 1993, d'infliger à la France le paiement d'une somme forfaitaire ou d'une astreinte.

---

[1] Cité dans « Pour une égalité de traitement : les engagements internationaux de la France pour les retraités et les handicapés étrangers », CATRED-FNATH-GISTI-GRAVE-ODTI, novembre 1997, p.3

[2] Entretien avec PECQUERY Laurence

L'effet dissuasif de cette procédure a permis d'obtenir rapidement la modification de la législation nationale tant attendue. Ainsi, la circulaire de novembre 1998 pose les principes du versement automatique du FNS sans discrimination fondée sur la nationalité, et sur seules conditions de domiciliation en France et de ressources ne dépassant pas un certain plafond. Cette longue bataille associative s'est donc soldée par *« une grande victoire : les gens sont passés de 2 000 francs* (305 euros) *à 3 500 francs* (535 euros) *»*[1].

B. Mesures de facilitation de l'aller-retour

Le droit d'aller et venir des travailleurs immigrés retraités entre le pays d'origine et la France n'étant pas reconnu en tant que tel, cette pratique entraîne un ensemble de complications administratives se soldant par la fréquente suspension des droits sociaux. Or il semble légitime que les pouvoirs publics français assurent aujourd'hui une pleine reconnaissance sociale à cette population trop longtemps oubliée, en mettant en place de vraies mesures permettant de faciliter leur vie de va-et-vient.

1. La carte de retraité : une mesure déguisée ?

La carte de retraité a été créée par la loi CHEVENEMENT du 11 mai 1998[2], pour faciliter - en théorie - le va-et-vient des migrants retraités. Or cette carte entraîne la perte de tous les droits sociaux (allocation logement, prestations non contributives, remboursement des soins …)[3], car son détenteur est considéré comme résidant là-bas. Par exemple, le détenteur d'une carte de retraité ne peut pas percevoir en France le FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse, ex-FNS). La seule prise en charge au niveau de la Sécurité Sociale a lieu en cas de « maladie inopinée » - ce qui exclut la prise en charge de maladies chroniques touchant le plus souvent les migrants âgés.
Il s'agit finalement d'*« une sorte de supervisa, dans le sens où* [la carte de retraité] *permet de faire des allers-retours entre le pays d'origine et la France sans faire de demande à chaque fois. »*[4] L'obtention de cette carte est donc intéressante exclusivement pour les personnes qui ont transféré leur résidence dans le pays d'origine. Ils retrouvent en quelque sorte un droit de séjour (un an maximum) en France.

---

[1] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

[2] Cette loi introduit dans l'ordonnance du 2 novembre 1945, relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France, un article 18 bis qui crée cette nouvelle carte de séjour appelée « carte retraité ».

[3] Fiche juridique ODTI n° 1 : « Une nouvelle carte de séjour … pour les retraités ! », janvier 1999

[4] Entretien avec PECQUERY Laurence

A l'inverse, les migrants résidant en France n'ont aucun intérêt à troquer leur carte de séjour de dix ans, leur permettant de résider pendant une période maximum de trois ans dans leur pays d'origine et surtout leur donnant accès à un ensemble de droits sociaux, contre la carte de retraité.

2. Vers la reconnaissance juridique d'un statut d'ancien travailleur immigré

Personne ne conteste plus que le destin des travailleurs immigrés qui vieillissent dans le va-et-vient engage la responsabilité politique et sociale de la société française, dans la mesure où celle-ci a économiquement bénéficié de leur force de travail pendant près de 40 ans. Par conséquent, *« la France ne leur doit-elle pas - en contrepartie des contributions apportées à sa reconstruction et à sa prospérité économique – la reconnaissance juridique d'un réel statut d'ancien travailleur immigré ? »*[1]

La création d'un statut d'ancien travailleur immigré reviendrait à régler en une fois, par une mesure globale, l'ensemble des problèmes qui se posent au migrant retraité qui partage sa vie entre ici et là-bas. Il s'agirait ainsi de garantir à chaque intéressé le bénéfice du minimum vieillesse et de la protection sociale ainsi que la faculté de circuler librement entre la France et le pays d'origine, sans perdre le bénéfice d'aucun de ses droits. Il est possible de concevoir dans ce cadre le rallongement du délai légal de délivrance de médicaments (fixé actuellement à un mois) revendiqué depuis un certain temps par le GRAVE. Ce statut aurait ainsi le mérite de clarifier des situations administrativement complexes et parfois inextricables parce qu'insuffisamment harmonisées (les différentes durées de résidence exigées pour l'obtention de telle ou telle allocation, notamment).

Certains souhaitent aller plus loin dans la reconnaissance socio-politique qu'induirait un statut d'ancien travailleur immigré, postulant notamment la nécessité d'une exportabilité de la totalité des prestations. Comme on l'a vu précédemment[2], un certain nombre d'allocations, notamment le FSV, l'AAH ou la CMU sont conditionnées à une durée minimale de résidence en France. Or *« certains critiquent le fait même de poser une condition de résidence en France »*[3]. En effet, pourquoi le travailleur immigré qui, bien qu'il ait « offert » 40 ans de sa vie active à la France, a des revenus inférieurs à un certain plafond, ne se verrait pas attribuer le FSV, par exemple, même s'il réside au pays ? Cette question est néanmoins discutable à différents niveaux. D'une part, dans la mesure où la domiciliation en France est

[1] SOUSSEAU Jean, « Du foyer de travailleurs migrants au foyer d'immigrés sans travail », *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000 / 2001, p.45

[2] Cf. deuxième partie, chapitre 1, I, A, 1.1. « La non exportabilité de certaines prestations »

[3] Entretien avec PECQUERY Laurence

une condition posée pour tout le monde, Français ou étrangers, il faudrait pouvoir justifier de la création d'un statut dérogatoire. D'autre part, le plafond de revenus à partir duquel sont attribuées les différentes allocations est déterminé par rapport au niveau de vie en France – nettement supérieur à celui des pays maghrébins. Par ailleurs, l'on peut se demander si l'exportabilité de toutes les prestations ne reviendrait pas à délégitimer le va-et-vient comme mode de vie identitaire des travailleurs immigrés retraités – ces derniers n'ayant plus alors d'alibi permettant de différer leur retour définitif au pays ?

II. L'adaptation nécessaire des structures d'hébergement

Adapter les structures d'hébergement aux besoins de cette catégorie de la population vieillissante immigrée consiste en une meilleure prise en compte du vieillissement et du va-et-vient afin assurer à ces anciens travailleurs immigrés une fin de vie dans la dignité, c'est-à-dire façonnée selon leurs souhaits.

A. Des foyers de travailleurs migrants aux résidences sociales : à l'écoute des immigrés âgés

Le chantier des mutations des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales est un défi aux enjeux colossaux, tant humains et sociaux que politiques et techniques. Au-delà du changement de nom ou de la volonté politique affichée par l'Etat, il s'agit bel et bien de faire face à une réalité incontournable : les résidents ont vieilli, tout comme les foyers qu'ils occupent. Au-delà de l'amélioration des conditions de vie, il s'agit également d'intégrer les résidents de ces établissements dans des dispositifs sociaux de droit commun, afin de leur faire bénéficier de l'ensemble des services qui sont offerts sur une commune. *« Même si les financements qui sont mis en place dans le cadre de ce plan quinquennal sont des financements d'investissement, ces projets sont avant tout des projets sociaux »* affirme le délégué général de la CILPI[1].

[1] REBUFFEL Jean, « Le plan quinquennal : avant tout des projets sociaux », *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000-2001, p.8-12

1. S'adapter au vieillissement

Si les mutations impliquées par le passage des foyers de travailleurs migrants aux résidences sociales concernent *« à la fois l'accueil de nouvelles populations précarisées, l'adaptation du bâti et des projets sociaux des foyers et résidences sociales aux nouveaux besoins des résidents, à des usages différents et leur inscription nécessaire dans la ville et les politiques urbaines »*[1], il importe en ce qui nous concerne de nous attarder uniquement sur les mesures d'adaptation des structures d'hébergement au vieillissement des résidents.
Cette adaptation s'effectue selon trois grands axes : les mutations du bâti, l'amélioration de l'accès aux droits et celle de l'accès aux services gérontologiques de droit commun de maintien à domicile. La transformation des foyers en lieux de vie pour personnes âgées induit un certain nombre de mutations du bâti : aménagements d'appartements pour les personnes en perte d'autonomie, multiplication des rampes d'escalier, des poignées et des barres de relèvement pour les personnes à mobilité réduite. L'amélioration de l'accès aux droits des migrants âgés passe, quant à elle, par l'anticipation du départ à la retraite dans la reconstitution de carrière, l'accès au minimum vieillesse ou à la CMU. Enfin, la question de l'adaptation des services de maintien à domicile de droit commun pour les résidents en foyers suppose de vaincre tout à la fois l'hésitation ou le refus de certains services, ou de certains aides-ménagères, d'entrer dans les foyers et la réticence des migrants à accepter l'intrusion d'une personne inconnue dans leur intimité.

2. La concertation avec les résidents, clé d'une mutation réussie

La concertation avec les résidents est au centre du processus de passage du foyer à la résidence sociale. Il s'agit de leur donner la parole afin qu'ils expriment au mieux leurs souhaits et leurs attentes concernant différents aspects de leur vie quotidienne. Selon les gestionnaires de foyers, les projets de réhabilitation impliquent avant tout d'*« essayer de répondre aux besoins des résidents vieillissants »*[2], ce qui suppose d'étudier *« les solutions à adapter à chaque cas, en fonction de problèmes éventuels rencontrés concernant la santé, l'hygiène, le portage des repas, etc. »*[3]

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du foyer de l'ODTI, il a été décidé de mener une enquête sociale au sein du foyer comme recueil d'expression des besoins des

---

[1] DESRUMAUX Gilles, « Des foyers de travailleurs migrants aux résidences sociales : quelles mutations ? », *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000-2001, p.2-7

[2] Ibid.

[3] Ibid.

résidents. Cette enquête sociale a été confiée à Brigitte MANSION, qui en a aussitôt fixé les contours : *« D'abord je recueille leurs attentes et leurs souhaits, et ensuite on passera du souhaitable au possible et on travaillera sur projet. »*[1] Le questionnaire qui lui sert de support dans ce travail de concertation avec les résidents aborde ainsi différents aspects, depuis les avantages et difficultés de la vie en foyer jusqu'à l'élaboration du projet pour habiter.

Il s'agit par exemple de savoir si les travaux engagés correspondent vraiment aux besoins exprimés, ou si le montant de la redevance après réhabilitation sera compatible avec leurs ressources. A ce sujet, Brigitte MANSION est très claire : *« On ne leur a pas demandé leur avis à propos de cette réhabilitation, ils ne l'ont jamais souhaité, bien au contraire. »* En effet, investissant très peu leur logement ici, ils ne sont pas prêts à assumer une hausse de la redevance, en dépit de l'amélioration substantielle de leurs conditions de vie. *« Ils préfèrent rester dans leurs chambres de 9 mètres carrés car ils veulent envoyer tout leur argent au pays. Ils préfèrent vivre comme avant, où on ne leur demandait rien, plutôt qu'améliorer leurs conditions de vie. Ils ont toujours vécu par défaut … »*[2] Tout est mis en place afin que cette réhabilitation soit l'occasion pour eux de réaliser un projet : un regroupement familial tardif par exemple, qui reviendrait à quitter le foyer pour s'installer dans le diffus. Mais cette dynamique de projet est difficile à impulser avec une population avant tout réticente au changement.

De fait, un certain nombre de résidents font preuve de réticences face à ces opérations de réhabilitation, se sentant déstabilisés dans leurs pratiques habituelles. Ils ont un mode de vie extrêmement ascétique, mais qu'ils ont choisi et auquel ils se sont habitués. Or les réhabilitations occasionnent un certain nombre de contraintes financières qui peuvent entraîner une hausse assez significative des redevances. Il y a donc tout un travail de préparation, d'explication, de dialogue à mener avec les résidents pour leur faire accepter ces projets. Telle est la mission de Brigitte MANSION à l'ODTI.

B. La prise en compte du va-et-vient comme mode de vie

Comme me l'ont confié différents gestionnaires de foyers, l'ampleur et la régularité du phénomène de va-et-vient n'est plus à prouver. *« La majorité des résidents du foyer font des allers-retours »*[3], confie Marie-Claude STANISIC, gestionnaire du foyer SONACOTRA de Saint Martin d'Hères, précisant que *« leur séjour sont d'une durée variable,*

[1] Entretien avec MANSION Brigitte
[2] Ibid.
[3] Entretien avec STANISIC Marie-Claude

certains n'étant que des "boîtes aux lettres" ici, ne revenant qu'occasionnellement pour les papiers, pour toucher leur retraite et leurs allocations. »[1]

1. Les problèmes posés par le va-et-vient

Cette pratique de l'aller-retour, véritable mode de vie des migrants âgés « célibatairisés », n'est pas sans poser quelques problèmes au fonctionnement régulier du foyer. Sur des difficultés de gestion non négligeables viennent se greffer des dilemmes éthiques.

1.1. La vacance, dilemme des gestionnaires de foyers

Les foyers dont la majorité des résidents sont dans le va-et-vient (difficile à évaluer précisément) connaissent des périodes répétitives de vacuité massive des chambres. Les départs comme les retours sont décidés au dernier moment, au gré des saisons, des opportunités de transport, des obligations administratives ou plus encore des contingences liées à la santé. Cela pose donc un problème de vacance difficile à gérer.

Plus grave encore que ces perturbations de gestion, la complicité de fait des gestionnaires de foyer au regard de la perception illicite des aides au logement, les place dans une position extrêmement délicate. En effet, selon la distinction entre *domiciliation* et *résidence* émise par la Caisse d'Allocations Familiales, l'APL (Allocation Personnalisée de Logement) est conditionnée à une présence d'au moins huit mois par an dans le logement. Or le formulaire de demande de l'APL foyer stipule que le gestionnaire doit s'engager à prévenir la CAF lorsque la personne n'est pas là. Cette dernière effectue ainsi de plus en plus de contrôles spectaculaires au sein des foyers, pouvant donner lieu à des suspensions d'allocations, tout en mettant par la même occasion en lumière la complicité des gestionnaires de foyers. Mais ces derniers se refusent néanmoins à accomplir cette tâche de surveillance et de délation : *« Je me refuse à faire l'appel tous les matins comme dans une caserne. On n'est pas des flics (…). C'est leur travail à eux de voir si la personne réside là ou pas. On se doit seulement de les avertir qu'ils peuvent avoir des problèmes. »*[2]

[1] Ibid.

[2] Ibid.

1.2. L'hypocrisie des pouvoirs publics

Devant l'ampleur du phénomène du va-et-vient, les acteurs de terrain tentent en vain de faire « remonter » la problématique, mais les pouvoirs publics continuent à faire la sourde oreille. Du côté des gestionnaires de foyer, la tension monte sur cette question épineuse : *« on ne peut pas se permettre de faire comme si de rien n'était »*[1] affirme-t-on à l'ODTI. Il s'agit en effet d'un vrai problème de fond à régler : *« la CAF paie 135 euros d'APL par mois, et on a des chambres qui sont vides trois, six, huit mois sur douze, alors qu'il y a des gens qui dorment dehors … »*[2]
En ce qu'elle permet de mesurer plus précisément l'ampleur du phénomène du va-et-vient chez les immigrés vieillissants résidant en foyers (*« sur les 75 personnes, il y en a 60 que je classe dans le va-et-vient »*[3]), l'enquête sociale peut, et doit, servir d'outil pour le politique. Selon la prise en compte du va-et-vient est la clé d'une réhabilitation réussie : *« c'est pas la peine qu'on mène toute une réflexion autour de cette réhabilitation si on ne prend pas en compte cette problématique. »*[4]Pour cela, la problématique doit pouvoir remonter au niveau national, notamment par l'intermédiaire de la CILPI.

2. Un exemple d'expérimentation : « les chambres navettes »

Les réponses apportées au problème du va-et-vient sont nombreuses et nourrissent d'intenses réflexions de la part des acteurs de terrain. Concernant l'habitat, on signalera l'expérimentation que représente la création de « chambres navettes », permettant la pratique du va-et-vient du retraité en limitant les coûts d'hébergement au foyer lors du séjour en France.

C. « Loger ne suffit plus » : la nécessité d'un accompagnement social individualisé

Face aux multiples défis posés par le vieillissement des résidents, les gestionnaires de foyers *« ont un rôle de plus en plus social dans* [leurs] *établissements, sans pour cela se*

[1] Ibid.

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Ibid.

substituer aux travailleurs sociaux, dont c'est le métier »[1]. Une chose est sûre : aujourd'hui, *« loger ne suffit plus »*[2], ce qui suppose une implication nouvelle des services sociaux.

1. Accompagner les « chibanis » sans misérabilisme

Dans le travail d'accompagnement social des immigrés vieillissants isolés, l'empathie se mêle souvent au misérabilisme : accompagner ces migrants dans leur deuil du projet de retour au pays revient-il seulement à déplorer leurs conditions d'existence, ou aussi à reconnaître et accompagner leur choix de vie dans l'entre-deux ?

1.1. Un public prédisposé à la commisération et à l'infantilisation

Les services sociaux travaillent dans une logique d'empathie avec les vieux migrants, cherchant à avant tout à comprendre (de l'intérieur), plus qu'à expliquer (de l'extérieur) un parcours migratoire qui a conduit à une vie de sacrifices. Ces hommes ont interrompu leur histoire, donné leur temps et peut-être leur vie pour l'avenir meilleur de leurs enfants. A partir de là, *« il y a une justesse de ton qui est difficile à trouver, entre le misérabilisme et l'optimisme complètement béat »*[3], confie Gilles DESRUMAUX à propos de sa propre expérience.
De fait, du sentiment humain de commisération face au tragique de la condition de ces vieux immigrés naît un processus d'infantilisation implicite de la part des travailleurs sociaux qui les accompagnent. Il est courant en effet que les assistantes sociales parlent d'eux à la troisième personne en leur présence ou qu'elles s'adressent à eux en parlant « petit nègre » pour mieux se faire comprendre. En outre, leur discours véhicule parfois des représentations des « chibanis » (analphabètes, simples …) qui semblent influencer le comportement de ces derniers, s'enfermant alors dans la logique de l'assistance.

1.2. Souci de responsabilisation individuelle

L'attention portée au parcours de vie de ces vieux migrants pose nécessairement la question de la responsabilité de la France : on parle souvent de la dette en retour de leur contribution inestimable à la reconstruction et à l'industrialisation du pays. Or la notion de dette me semble éminemment dangereuse. En effet, elle contribue à éluder la responsabilité

---

[1] CAQUANT Serge, propos recueillis par DESRUMAUX Gilles, *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000 / 2001, p.66

[2] Ibid.

[3] Entretien avec DESRUMAUX Gilles

individuelle des migrants dans leur propre destin - *« Ils ont toujours le choix de repartir s'ils ne sont pas contents, c'est eux qui décident et qui tirent les ficelles de leur vie »*[1] - et à enfermer par conséquent ces derniers dans une logique pernicieuse selon laquelle tout leur serait dû. Or s'ils n'ont pas joui de leur temps de vie comme on l'entendrait aujourd'hui, le trajet que ces vieux migrants ont malgré tout réussi à accomplir est la preuve de leurs intimes capacités à résister et à construire leurs destinées.

Il semble qu'à ce titre, l'accompagnement social des vieux migrants a depuis peu conscience de l'impérieuse nécessité de ce travail de responsabilisation individuelle. En effet, le maintien dans l'assistance passive est un frein au plein épanouissement de la personne, qui peut au contraire tirer la richesse de son expérience de l'entre-deux. *« Responsabiliser la personne que l'on accompagne consiste à l'aider à créer sa propre dynamique »*[2] : condition nécessaire d'une fin de vie dans la dignité.

2. Une prise en charge affective et sociale

L'urgence n'est pas seulement à la prise en charge matérielle du troisième âge immigré, mais également à sa prise en charge affective et sociale.

Dans la commune de Bourgoin-Jaillieu (Isère), une action d'accompagnement des résidents a débuté dans le cadre de la réhabilitation du foyer Marhaba. Initiative lancée en octobre 1997 et menée par le formateur-conteur Saïd RAMDANE, « Parole d'hommes »[3] a pour objectif d'accompagner les résidents du foyer dans la redécouverte de leur place au foyer et de leur relation à la ville. Elle tente de leur faire retrouver une dignité et de redonner un sens à leur existence au travers de leur histoire de vie. Ainsi, parallèlement aux différentes actions menées dans le cadre de l'accompagnement au changement, il s'agit de faire réfléchir ces hommes sur leur trajectoire de vie, en favorisant leur expression à partir de leur mémoire, concernant leur statut, leur isolement, leur identité et leurs difficultés. Il s'agit à partir de ce travail de pouvoir réaliser des produits concrets (livres, photos, films vidéo …) qui laissent des témoignages d'un regard sur leur trajectoire.

3. Créer des lieux de parole

Ce qu'il manque aux professionnels d'accompagnement en France, que ce soit les caisses de retraite, les foyers de travailleurs migrants, les hôpitaux, etc., *« c'est à la fois le cadre de*

---

[1] Entretien avec KOKOU-TCHRI Théodora

[2] Ibid.

[3] ROY Edmond, « Paroles d'hommes », *Ecarts d'identité*, n°87, décembre 1998, p.36-50

vie où le troisième âge immigré puisse se retrouver en dehors des contraintes sociales, et en même temps une méthode qui consiste à les faire se rencontrer et se parler » explique l'anthropologue Malek CHEBEL[1]. L'on peut se demander pourquoi la pratique des clubs seniors qui existent pour le troisième âge autochtone français n'est pas répandue chez les immigrés[2]. Il s'agit de proposer un lieu où l'on peut fraterniser avec les siens ou avec des tiers, en évitant le double-écueil des foyers ghettos des années 70 et des clubs pour immigrés où on les recevrait de manière un peu paternaliste en les marginalisant ou les médicalisant. Ce dont rêve Malek CHEBEL, c'est d'un *« club d'entraînement au mieux-vivre »*[3], sous la forme d'une association à but non lucratif, qui disposerait d'un budget issu des caisses de retraite, par conséquent sans surcoût pour les intéressés. Ces clubs pourraient organiser des discussions, des repas conviviaux, des petits voyages, en quelque sorte *« redonner du sens à toute une série de disponibilités du troisième âge qui ne sont pas exploitées actuellement »*[4].

D. Inscription des foyers dans la politique de la ville

L'inscription des foyers (organisés au sein de l'UNAFO) comme axe prioritaire des Contrats de Ville 2000 / 2006 assoit véritablement leur place comme partenaire à part entière de la politique de la ville.

1. Désenclaver les foyers

Il s'agit de réfléchir à la question de la prise en compte des foyers en matière d'accès aux services de proximité : transports urbains, commerces, services sociaux… Les foyers ont en effet pendant longtemps été considérés comme *« des lieux à part pour des gens à part »*[5]. Or c'est bien aujourd'hui leur inscription dans la ville et les politiques locales qu'il faut poser avec détermination, à l'occasion de leur réhabilitation et de leur transformation en résidences sociales.

[1] CHEBEL Malek, propos recueillis par MEKKI Ali et AYNIE Patrick, *Zaàama*, n° 2, février 2000, p.18
[2] Cf. ANNEXE N° 14
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] Cf. Première partie, chapitre II, III, A.

2. Les résidents, nouveaux partenaires de la politique de la ville

Il importe de rappeler qu'il existe dans les foyers de travailleurs migrants comme dans les quartiers populaires des personnes ressources, des capacités de faire, de s'organiser, de se solidariser entre résidents, de prendre des initiatives … Or tout cela a souvent été nié dans le passé, et cette dénégation n'a fait que renforcer la souffrance des résidents. L'un des postulats importants de la politique de la ville aujourd'hui consiste justement à solliciter la participation des habitants, en les prenant comme ils sont, avec leurs identités, leurs forces, leurs ressources et leurs fragilités. Il s'agit donc d'aller au-devant de ces publics, de comprendre leur langage, leurs frustrations accumulées : tout à la fois *« être à l'écoute de leurs demandes et gérer le court terme qui reste toujours une préoccupation essentielle pour les publics fragilisés »*[1]. C'est ce que beaucoup de gestionnaires de foyers ont compris : les mutations réussies ne peuvent se faire qu'à ce prix.

Cette prise en considération des résidents comme partenaires à part entière de la politique de la ville suppose différents axes de travail : renforcer le travail en direction et avec les résidents pour mieux connaître leurs demandes, contribuer au renforcement des réseaux de résidents ainsi que du réseau partenarial du personnel des foyers dans la ville, expérimenter de nouvelles pistes en matière de participation ou d'implication des résidents et du personnel, développer les observatoires quantitatifs et qualitatifs des résidents à des échelles d'agglomération.

III. Immigration et gérontologie : vers un véritable travail partenarial

Le vieillissement des immigrés isolés dans le va-et-vient pose différentes questions relevant à la fois du secteur de l'immigration et du secteur gérontologique. L'on peut donc attendre légitimement que des réponses soient formulées de manière concertée entre les deux secteurs. Malgré une volonté (récente) affirmée des deux côtés, ce travail partenarial ne va souvent pas de soi.

[1] DEBBECHE Lotfi, « Foyers et résidents dans la politique de la ville, l'émergence d'un nouveau partenaire », *Ecarts d'identité*, n° 94, hiver 2000 / 2001, p.62

A. Créer des passerelles entre les deux secteurs

Il s'agit avant tout de *« trouver des passerelles »*[1] entre le secteur de l'immigration et le secteur gérontologique, ce qui passe notamment par le décloisonnement de ces deux domaines d'intervention.

1. La collaboration : un terrain en friche

La question du va-et-vient des immigrés vieillissants se pose depuis récemment au secteur gérontologique, qui a amorcé une réflexion là-dessus. Ainsi, la création du GRAVE (Groupe de Réflexion et d'Action sur le Vieillissement des Etrangers) en 1986 consacre la prise de conscience de l'existence de passerelles entre les deux secteurs. L'axe central de réflexion du groupe se résume en ces termes : *« Les personnes âgées immigrées, anciens travailleurs pour la plupart, font-elles réellement partie du groupe du troisième âge vivant en France ? Oui, serait-on tenté de répondre de manière théorique ; non, si l'on considère la réalité de leur mode de vie, la marginalisation qu'ils subissent de fait. »*[2]

Autre date charnière dans cette prise de conscience : le grand colloque national, impulsé par le FAS, intitulé « Vieillesse et immigration » qui s'est tenu à Aix-en-Provence en 1999. Les deux domaines d'intervention que constituent la vieillesse et l'immigration se doivent de partager leurs compétences et de prendre en compte les problèmes identifiés par les différents acteurs (le personnel gérontologique, les travailleurs sociaux intervenant auprès des populations immigrées, le FAS et le secteur associatif) afin de formuler conjointement des réponses adaptées. L'on prend ainsi peu à peu conscience des progrès qu'induit un travail en collaboration, de l'intérêt de *« bâtir ensemble des projets individualisés »*[3], mais il reste un pas de géant entre l'expérimentation et la standardisation des initiatives locales.

2. Des points de vue complémentaires

Si de nombreuses questions sont communes aux deux secteurs, elles ne se posent néanmoins pas de la même façon. Ainsi, en ce qui concerne le va-et-vient, le secteur de l'immigration pose la question du droit alors que *« la gérontologie attache beaucoup plus*

---

[1] Entretien avec PIFANO Eduardo

[2] Extrait de *Paroles d'immigrés*, journal d'expression du GRAVE, n°1, janvier 2002

[3] Entretien avec PIFANO Eduardo

d'importance à la "continuité de vie", à un questionnement éthique »[1], confie Eduardo PIFANO, chercheur au centre pluridisciplinaire de gérontologie de Grenoble. Il en va de même pour la question des regroupements familiaux tardifs : le secteur de l'immigration travaillera à faciliter l'accès à ce droit, tandis que les gérontologues réfléchiront aux conséquences psycho-affectives d'une telle décision : *« une femme et un homme qui ont vécu longtemps séparés, dans une relation de couple ponctuée dans le temps peuvent-ils s'habituer à vivre ensemble sous le même toit 24 heures sur 24, du jour au lendemain ? »*[2]
La notion de « projet de vie » est très chère à la gérontologie. Cette dernière postule en effet que *« toute politique sociale doit prendre en compte le projet de vie de chacun »*[3]. En ce sens, l'accompagnement des personnes vieillissantes va au-delà de l'appui matériel et de l'accès aux droits, puisqu'il s'agit de prendre en compte des projets de vie individualisés. Ainsi, le choix d'entrer dans une institution gérontologique dépend de la trajectoire de vie personnelle : cela peut être envisageable pour les personnes qui ont peu d'attaches au pays, dans la mesure où ils ont davantage inscrit leur vie en France.

B. Adapter les services d'aide à domicile

La prise en charge du vieillissement des migrants isolés implique de privilégier le maintien à domicile, c'est-à-dire apporter une aide à la vie quotidienne du migrant dans son lieu de vie, afin qu'il puisse conserver ses repères et ses habitudes, au premier lieu desquels son mode de vie dans le va-et-vient. Dès les années 80, les gestionnaires de foyers ont constaté les problèmes posés par le vieillissement de leur public. Les différentes solutions mises en place ponctuellement (aide au ménage individuel par le personnel de nettoyage, préparation du repas par le responsable) ne sont pas suffisantes : il est indispensable de favoriser et d'adapter les services professionnels d'aide à domicile.

1. Difficultés posées par l'intervention de professionnels …

Si l'intervention de professionnels de l'aide à domicile (soins infirmiers, aides-ménagères, portage de repas) est hautement souhaitable, elle ne va pas sans poser problème dans la plupart des cas. Les responsables des foyers sont confrontés à différents obstacles, tant du côté des résidents que de celui des professionnels.

---

[1] Ibid.

[2] Ibid.

[3] Ibid.

L'intervention des services d'aide à domicile est rendue aujourd'hui difficile du fait des nombreuses résistances montrées par les migrants, qu'elles soient d'ordre économique ou culturel. En premier lieu, ce sont les spécificités culturelles des immigrés maghrébins qui posent un certain nombre de problèmes. Marie-Claude STANISIC, gestionnaire du foyer SONACOTRA de Saint Martin d'Hères, donne l'exemple de la femme de ménage : *« certains résidents refusent purement et simplement une aide-ménagère, à moins d'un long travail d'apprivoisement »*[1]. Ce genre de réaction est directement lié à la culture musulmane, selon laquelle l'intimité de la chambre d'un homme ne peut être dévoilée à aucune femme si ce n'est son épouse. Cette crainte d'une atteinte à l'intimité renvoie également au souci de préservation d'un espace personnel et de sa maîtrise.
Au-delà de ces spécificités culturelles, l'on peut aussi signaler des réticences d'ordre économique, à savoir une appréhension certaine à devoir rémunérer un service relevant des tâches domestiques habituelles, du fait d'un souci perpétuel d'économie. L'on peut aussi évoquer la crainte du changement du rythme de vie quotidien et des habitudes de vie, crainte par ailleurs commune à l'ensemble des personnes âgées.

2. … exigeant un travail de concertation et de médiation

Il faut expérimenter et adapter les modes habituels d'intervention aux spécificités du public : réseau de coordination et de concertation, médiateurs pour l'acceptation des services, concertation avec les associations de migrants. Il s'agit d'organiser des formes d'aide adaptées, au sein même du foyer, par des membres du personnel ayant suivi une formation spécifique.

C. Intégration des immigrés vieillissants au sein des résidences de personnes âgées

Les maisons de retraite ou foyers pour personnes âgées, regroupés souvent sous le terme de résidences pour personnes âgées, accueillent un nombre très limité de migrants âgés. En effet, les structures de droit commun pour personnes âgées semblent inadaptées à cette population pour de nombreuses raisons, allant du coût important des séjours, jusqu'à la réticence des directeurs d'établissements d'accueillir une population estimée trop différente. Or les obstacles à l'intégration des immigrés vieillissants dans les maisons de retraite

[1] Entretien avec STANISIC Marie-Claude

classiques, existant d'un côté comme de l'autre, semblent susceptibles d'être levés si des projets mobilisant les différents acteurs sont mis en place.

1. Du côté des migrants : éliminer les obstacles à cette intégration

Comme on l'a vu[1], le foyer ne fournit pas des réponse adaptés à la prise en charge du vieillissement des personnes isolées : aide à la préparation des repas, aide aux courses, présence aux côtés d'un malade etc. Mais il constitue néanmoins la solution d'hébergement la plus prisée par une population qui n'accède que très rarement aux structures de droit commun pour personnes âgées. Si la question pécuniaire est centrale (coût prohibitif de telles structures), s'y ajoute également nombre d'incompatibilités avec leur mode de vie.

1.1. Le coût prohibitif des séjours en maisons de retraite

Les assistantes sociales des personnes âgées constatent que les immigrés âgés accèdent difficilement aux structures d'hébergement collectif pour personnes âgées (foyer-logement, maison de retraite, centre de long séjour, MAPA, domicile collectif). Toutes ces structures sont de fait réservées aux publics disposant d'un revenu substantiel : de 400 à 1 500 euros par mois, selon le degré de prise en charge de la dépendance. Ceux qui n'ont pas les moyens peuvent certes faire appel à l'aide sociale départementale, mais celle-ci est soumise à enquête auprès des débiteurs d'aliments. Or *« cela pose problème pour les immigrés isolés dont la famille est au pays car les enfants ne répondent pas toujours aux convocations pour fournir les revenus »*[2]. L'aide est ainsi généralement refusée si les débiteurs d'aliments ne répondent pas à l'enquête. Dans les cas où elle est accordée, c'est au bout de délais très longs et les places, réservées un moment, ont été attribuées à d'autres. De nombreux progrès pourraient être réalisés dans le sens d'un assouplissement de l'octroi de cette aide départementale.

1.2. Incompatibilités avec le mode de vie du va-et-vient

« Le choix d'entrer dans une institution gérontologique dépend également de la trajectoire du migrant et de son projet de vie »[3]. Cela semble en effet davantage envisageable pour les personnes qui n'ont plus d'attaches dans leur pays d'origine, ayant définitivement inscrit leur

[1] Cf. Première partie, chapitre 2, II, C, 1. « Un habitat inadapté aux besoins des populations vieillissantes »

[2] Entretien avec DIDIER Solange

[3] Entretien avec PIFANO Eduardo

vie en France, que pour celles qui sont dans le va-et-vient. Pour ces derniers, outre l'incompatibilité de la pratique du va-et-vient et de l'hébergement en maison de retraite, le coût important des séjours en structures d'hébergement des personnes âgées se révèle particulièrement dissuasif, dans la mesure où ils acceptent difficilement qu'une grande partie de leur budget soit engloutie par le paiement du séjour dans l'établissement. En effet, la majorité d'entre eux ayant un soutien économique à assurer au pays, ils préfèrent rester dans la précarité mais continuer d'assurer ce rôle.

Pour les personnes qui sont dans le va-et-vient, le foyer de travailleurs migrants dans lequel ils ont passé la plus grande partie de leur vie se révèle très difficile à quitter. Le foyer leur donne en effet un sentiment de sécurité, l'assurance de pouvoir partir et revenir en retrouvant toujours la même place qu'ils ont occupée pendant trente ou quarante ans. En ce sens, l'entrée en maison de retraite est vue comme une perte de liberté et de la possibilité de choisir. Finalement, l'on constate que *« peu d'immigrés vieillissants souhaitent rentrer en maison de retraite »*[1], trop attachés qu'ils sont à leur vie en communauté de pairs, dans ce « refuge » que constitue le foyer, aussi précaire soit-il.

2. Du côté des établissements : favoriser l'adaptation des structures aux spécificités des immigrés vieillissants

Les réticences dont font preuve les directeurs d'établissements gérontologiques à l'accueil de la population migrante, estimée trop différentes sont légitimes. La possibilité de cohabitation entre populations culturelles différentes n'est néanmoins pas exclue, mais elle nécessiterait la mise en œuvre de projets au sein de ces établissements.

2.1. Vaincre les réticences des directeurs d'établissements

Les gestionnaires des structures pour personnes âgées affirment souvent qu'il ne leur est pas possible d'accueillir cette population, estimée trop différente de par ses particularités culturelles à leur population habituelle. En effet, les maisons de retraite classiques accueillent généralement des publics féminins et des personnes dont l'âge, les revenus, les modes de vie et de vieillissement nécessitent des réponses différentes de celles des personnes immigrées vieillissantes. Pour pouvoir faire coexister ces publics, il faudrait élaborer des projets spécifiques que leurs structures ne semblent pas encore prêtes à réaliser.

[1] Ibid.

Parmi les particularités des migrants maghrébins qui posent problème, l'on note l'inadaptation des repas servis aux habitudes alimentaires des musulmans, notamment les interdits comme celui de ne pas pouvoir manger de la viande qui n'a pas été abattue selon le rituel musulman (viande hallal). *« Un maghrébin n'acceptera sous aucun prétexte qu'on lui serve la même nourriture que les autres. »*[1]

2.2. Un véritable bouleversement des mentalités

Le secteur gérontologique se doit de faire place à certaines spécificités, notamment culturelles, de la population immigrée vieillissante. Tout d'abord, l'univers des migrants âgés est surtout masculin, alors que la vieillesse en France se conjugue surtout au féminin. Cela demande un grand changement de mentalités, qui passe notamment par la mise en place d'une dynamique de projet.

Les établissements doivent accueillir ces nouvelles populations dans une démarche de projet. Cela demande un important travail préalable afin de définir ce projet. Il s'agit de définir quels sont les besoins et les attentes de cette population afin que l'établissement.

La prise en compte des particularités des immigrés vieillissants par les établissements gérontologiques nécessite un travail de concertation avec les responsables de ces établissements.

[1] Entretien avec EL BOUJARFAOUI-AMGHAR Hassan

CHAPITRE 3

LA FIN DE VIE OU L'HEURE DES CHOIX

La vieillesse ne saurait finalement être autre chose que *« l'antichambre de la mort »*[1]. Elle en porte l'obsession. Et dans le cas des migrants, cette obsession est d'autant plus flagrante qu'elle implique à terme le choix entre « reposer » ici ou là-bas.

I. Le lieu d'enterrement comme repère migratoire

A. Mourir en exil

1. La fin de vie, moment de vérité pour l'immigré

Autant l'immigré a pu vieillir entre deux rives, un peu ici un peu là-bas, sans avoir à trancher de manière brutale l'issue de son projet migratoire, autant la fin de vie le met face à la responsabilité d'une grand arbitrage : la mort en terre d'exil ou le retour aux sources. En cela, la fin de vie est un moment de vérité pour l'immigré. Moment de vérité par excellence pour l'immigré, la mort représente l'épreuve finale de son expérience d'émigration / immigration : le rapport aux lieux.

1.1. Emigrer dans l'espace et dans le temps

En opérant un déplacement du regard concernant la question de l'immigré, de la naissance au vieillissement et à la mort, il s'agit de dépasser une représentation uniquement spatiale afin de privilégier une approche temporelle de l'étranger. En effet, plus encore que la naissance – n'étant le fruit d'aucun choix de lieu – la vieillesse et l'approche de la mort, ainsi que le choix du lieu d'inhumation, posent l'exacte mesure de l'éloignement, consenti ou non par l'immigré. *« Vieillir, mourir, être inhumé ou non sur la terre d'immigration est la limite concrète qui peut avoir raison de toute "raison" ou de toute illusion qui ont précipité le temps*

[1] SAMAOLI Omar, « Esquisse autour des derniers moments de la vie et leur accompagnement », *Ecarts d'identité*, n° 87, décembre 1998, p. 29

de ce qui ne devait être la plupart du temps qu'une parenthèse dans la vie, vers la fin de celle-ci »[1] théorise l'ethnopsychologue Abdellatif CHAOUITE.

1.2. « Déterritorialisation » / « reterritorialisation »

C'est en ce sens qu'Abdellatif CHAOUITE parle d'un *« mouvement de déterritorialisation / reterritorialisation »*[2]. La naissance, en tant que séparation, représente la première « déterritorialisation » qui en annonce d'autres : la mort et de surcroît l'inhumation en terre d'exil est une offrande de soi à cette terre, la « reterritorialisation » la plus accomplie. Or il y a toute une temporalité qui s'intercale entre le début et la fin d'une série de reterritorialisations, ces *« décalages des territoires de l'être qui en disent long sur ce que l'événement émigration inaugure dans l'histoire d'une personne »*[3].
Une fois le départ accompli, *« il ne peut y avoir vraiment retour (à l'identique). Si on peut toujours revenir au point de départ, l'espace se prête bien à ces allers et retours ; en revanche, on ne peut revenir au temps de départ, redevenir celui qu'on a été au moment du départ… »*[4] écrivait Abdelmalek SAYAD.

2. Ultime retour aux sources

La peur de mourir en immigration conduit une majorité d'immigrés maghrébins à opter pour le rapatriement quasi systématique de leurs dépouilles mortelles au pays d'origine.
Pour beaucoup de ceux qui ont toujours dit qu'ils rentreraient définitivement au pays du temps de leur vivant, le retour se fera dans un cercueil. A sa mort, l'immigré maghrébin souhaite être inhumé dans sa terre natale, ultime retour aux sources. *« Debout sur ses deux jambes ou allongé dans un cercueil, il retournera vers ce lieu d'où quelque chose de plus fort que lui l'a arraché un jour »*[5].

3. Les enfants, une variable déterminante dans le choix du lieu de sépulture

Il est apparu clairement au fil de mes investigations que le choix du lieu de sépulture - ici sur la terre d'accueil, ou là-bas sur la terre d'origine – est directement lié au lieu de vie des

---

[1] CHAOUITE Abdellatif, « Emigrer… dans le temps », *Ecarts d'identité*, n° 87, décembre 1998, p. 80

[2] CHAOUITE Abdellatif, op.cit.

[3] CHAOUITE Abdellatif, op.cit.

[4] SAYAD Abdelmalek, « Le retour, élément constitutif de la condition d'immigré », *Migrations Société*, vol. 10, n° 57, mai-juin 1998

[5] BEGAG Azouz, CHAOUITE Abdellatif, *Ecarts d'identité*, Seuil, Paris, 1990, p. 77

enfants. Au cours des entretiens réalisés, j'ai constaté l'unanimité des points de vue en faveur du rapatriement du corps, légitimé essentiellement par la présence des enfants là-bas : *« Pourquoi je serais enterré ici ? La terre, c'est la même partout, c'est la terre du bon Dieu, mais je suis né en Algérie, j'ai mes enfants là-bas. »*[1]

3.1. « Les rites d'ensevelissement des morts doivent se dérouler là où vivent les enfants »

Pour les enfants de la deuxième ou de la troisième génération, qui ne sont pas en exil mais qui héritent de l'exil parental, l'enjeu est de vivre et de se penser vivre là où ils sont. Les enfants « issus de l'immigration » sont physiquement présents en France, par leur corps, mais ils n'ont pas la représentation psychique de leur présence ici. Or le rapport aux morts est essentiel dans l'accès à « l'être là ». C'est la raison pour laquelle les rites d'ensevelissement des morts doivent se dérouler là où vivent les enfants. Comme l'exprime en termes psychanalytiques Fethi Benslama, *« quand un père meurt, ce n'est pas simplement la mort d'un père. Il y a transcendance de ce père qui entre dans une sphère d'altérité ayant une portée transgénérationnelle ; aussi son ensevelissement prend la valeur d'une mise en demeure qui fixe psychiquement le lieu où les enfants sont, et arrête leur errance subjective »*[2].
Dans le cas des vieux migrants « célibatairisés », la question ne se pose pas en ces termes dans la mesure où les enfants sont restés au pays. C'est exactement le phénomène inverse qui se passe : l'acte symbolique fort est de faire rapatrier son corps au pays, afin de reposer auprès des siens.

3.2. Une question de responsabilité par rapport aux générations futures

La question du lieu de sépulture se pose donc en termes de responsabilité par rapport aux générations futures. L'on peut distinguer deux niveaux de responsabilité. Le premier concerne les parents migrants qui accomplissent un acte symbolique majeur en décidant ou non de l'envoi de leur corps au pays d'origine, selon que leurs enfants soient appelés ou non à vivre dans le pays où s'est déroulée la majeure partie de la vie de leurs parents. Le second renvoie aux pouvoirs publics, qui ont aussi une responsabilité : celle de l'aménagement d'espaces dans les cimetières, afin que les migrants puissent avoir leur sépulture là où ils ont vécu et là où leur descendance va se poursuivre (carrés musulmans, cf. III).

---

[1] Témoignage 1

[2] BENSLAMA Fethi, propos recueillis par Marie-Ange d'Adler, *Plein Droit*, n° 39, juillet 1998, p. 62

B. La sacralisation de la terre

1. Le transfert de sacralité d'une terre à l'autre

1.1. La sépulture, ultime lieu sacré dans l'imaginaire du migrant

Le choix entre le rapatriement du corps au pays et la sépulture dans le pays d'accueil révèle en réalité la complexité d'un arbitrage entre la sacralisation de deux terres, la terre d'origine et la terre d'accueil. Ce problème de la sacralisation de la terre est posé en termes ethnopsychiatriques par Hamid SALMI[1] : *« à quel moment une personne va considérer que la terre est suffisamment sacrée pour s'y poser et y être enterrée ? »*.

En effet, dans l'imaginaire du migrant, les lieux sacrés (lieux de pèlerinage) ont une place toute particulière. Or *« l'ultime lieu sacré est celui où il va être enterré »*[2].
Ainsi, pour Hamid SALMI, le lieu de vie des enfants n'est pas si décisif que ça quant au choix du lieu de sépulture, *« puisqu'il y a des enfants qui meurent ici et que les enfants enterrent là-bas »*[3].

1.2. Un transfert par étapes

Le transfert de cette sacralité d'une terre à l'autre se fait par étapes, tout au long de la vie du migrant en exil. Parmi ces étapes, on compte l'investissement immobilier, à savoir la construction d'une maison, qui représente le fait d'accepter de se poser ici. D'ailleurs, *« il y en a certains, dès qu'ils se posent, ils peuvent tomber malades »* constate l'ethnopsychiatre. Cette étape du transfert du sacré, les travailleurs immigrés isolés vieillissants ne l'ont bien sûr pas franchie, installés quant à eux dans le provisoire des foyers de travailleurs migrants. Une autre étape consiste en l'érection de mosquées, de lieux de prière et surtout de cimetières musulmans. Or ce transfert n'est pas encore généralisé.
Le processus de sacralisation de la terre d'accueil, la France, par les immigrés maghrébins est donc encore embryonnaire. *« Le jour où la terre d'accueil sera investie par le sacré, on pourra dire que l'immigré commence vraiment à s'installer »* affirme Hamid SALMI, poursuivant *« je guette ces signes »*[4].

---

[1] Entretien avec SALMI Hamid

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Ibid.

2. Le lieu de sépulture : un enracinement symbolique

Année après année, l'espace familial de l'exilé finit par se confondre avec le cimetière du village. C'est ce dont témoigne Atmane AGGOUN[1], chercheur en sociologie, à partir de sa propre expérience d'exilé de son village natal, Ikrouren, en Kabylie. Il explique que pour l'exilé, l'espace de la mort prend une grande importance, à la fois dans son imaginaire et dans son vécu. *« Comme si mes tombes demeuraient mon seul ancrage possible et réel, comme si le poids de mes morts était un moyen de fixer un espace qui ne cesse de m'échapper »*, devenant en quelque sorte le seul équivalent symbolique de l'espace dont l'exilé est privé. De la sorte, le retour de l'exilé sous la forme d'un retour à la terre semble être le seul retour à l'espace qui soit satisfaisant pour lui.

2.1. Un acte d'allégeance plurielle

La notion de racine est centrale en ce qui concerne les personnes en situation d'immigration, qu'elle soit invoquée par défaut, en référence à un sentiment de déracinement ou / et par besoin d'enracinement. La mort en exil et la question du choix du lieu de sépulture permettent véritablement de poser de façon inédite la question de l'intégration des immigrés à la société d'accueil. L'on comprend aisément en quoi l'ancrage charnel dans une terre est primordial pour les déracinés que sont les immigrés en général, de main d'œuvre en particulier.

Le retour du défunt a valeur de mythe au sens où il constitue à fois le retour à la terre d'origine et un acte d'allégeance plurielle à la terre sacrée de l'Islam, à la terre des Ancêtres et à la terre natale. Il convient d'étudier le rapatriement des dépouilles mortelles non pas dans son caractère dogmatique mais dans sa signification sociale : c'est-à-dire ce qu'il symbolise auprès de ceux qui ont recours à cette pratique.

2.2. Un retour éternel à valeur de réconciliation

Cette valorisation du lieu de sépulture est l'expression d'un élément essentiel de l'identité de l'immigré, pour lequel précisément la sépulture est le seul moment possible de réconciliation avec la communauté indissociable de la terre natale. Le terme de *réconciliation* revient d'ailleurs souvent dans la bouche des immigrés à l'approche de la mort : laver les sentiments d'échec, de solitude, de trahison, de faute en se réconciliant dans la mort avec soi-même, avec sa famille, avec son pays …

[1] AGGOUN Atmane, « Souffrance de l'exil et retours d'exil », *Hommes et Migrations*, n° 1236, mars-avril 2002

Le rapatriement de la dépouille mortelle du travailleur immigré maghrébin vers sa terre natale et celle de ses ancêtres constitue un geste lourd de symbole et de sens, en ce qu'il correspond à *« l'idéalisation d'une toponymie et d'un ancêtre éponyme, qu'il prenne les traits de la famille ou de la communauté d'origine »*[1]. Il constitue un acte fort qui représente l'ancrage charnel dans un territoire et une communauté. D'un point de vue anthropologique, la filiation post mortem est une communauté de co-appartenance, focalisée sur un ancêtre éponyme, la valorisation d'un lieu de naissance et la malédiction de la mort en situation d'exil. La mort est un élément qui menace la filiation : il suffit qu'un descendant choisisse un lieu de sépulture différent de celui de ses ancêtres pour que la patrilinéarité soit rompue.
Outre le vieux mythe de la terre-mère, au sein de laquelle on veut reposer, la mort en situation d'immigration semble davantage commandée par le mystère de l'arrangement généalogique. Un corps est avant tout un support généalogique, une preuve de l'identité.

C. La gestion déficitaire de la mort immigrée en France

Omar SAMAOLI, anthropologue et responsable de l'Observatoire Gérontologique des Migrations en France[2], mène une réflexion intense sur la mort des immigrés en France. Selon lui, la gestion de la mort des immigrés y est largement déficitaire. Il met en lumière les dysfonctionnements à tonalité culturelle, religieuse et sociale de la société d'accueil face à sa population immigrée. La France est **«** *dépourvue*, selon lui, *non pas de sensibilité devant la mort, mais de réponses adaptées prenant en compte d'autres paramètres éthiques ou culturels non courants, non familiers au sein d'elle »*[3].

1. La mort des immigrés ou le rapport de la société à son altérité

« La mort est l'événement qui révèle son intimité à toute société… Celle des immigrés révèle le rapport de la société à son altérité »[4] : la place réelle (lieu de sépulture) et symbolique (rituels d'accompagnement) qui leur est faite est significative de la volonté de leur intégration dans la mémoire collective ou, au contraire, de leur illégitimation. En effet, la mort de

---

[1] CHAÏB Yassine, *L'émigré et la mort*, Edisud, Aix-en-Provence, 2000, p. 59

[2] L'OGMF est un laboratoire d'observation, d'évaluation et d'expertise des conditions de vie des migrants âgés ainsi qu'un centre d'analyse et de valorisation des actions nouvelles de prévention gérontologique et d'intégration sociale des migrants âgés.

[3] SAMAOLI Omar, « La mémoire de l'altérité », propos recueillis par Marie-Ange d'Adler, *Plein Droit*, n° 39, juillet 1998, pp. 59-61

[4] SAMAOLI Omar, « Esquisse autour des derniers moments de la vie et leur accompagnement », *Ecarts d'identité*, n° 87, décembre 1998, p. 28

l'immigré est une mort qui *« réclame ses colorations anthropologiques, le respect de ses fondements »*[1]. Elle nous interpelle de par ses prismes singuliers : ceux de l'immigration, du déracinement, de l'exil.

1.1. « Cachez-moi cette mort que je ne saurais voir »

En France, et dans les sociétés occidentales en général, il y a de moins en moins de place pour la mort comme intimité sociale, familiale et culturelle. Autrefois réalité majeure au sein de la collectivité, la mort vécue, célébrée, est désormais marquée par la banalité, les transformations de mœurs sociales infiltrées par une logique économique et marchande. Nous sommes passé de la célébration familiale et intime à l'industrialisation. Il semblerait que la société aurait besoin d'un écran de protection devant l'intensité de la douleur occasionnée par la perte d'un proche, ce qui se résumerait par « cachez-moi cette mort que je ne saurais voir ». Le déplacement des lieux de la mort dans notre société est d'ailleurs un phénomène attesté. On finit ses jours de plus en plus dans des institutions et probablement encore plus lorsqu'il s'agit de personnes âgées.

1.2. Familiarité avec la mort dans la tradition musulmane

La perception globale de la mort est tout à fait différente dans la tradition musulmane. Elle se caractérise par une grande sérénité qui trouve sa source dans des fondements religieux[2] : le défunt ne fait que répondre à l'appel de Dieu (*« J'attends que Dieu m'envoie la lettre pour partir »*[3]). On parle de « l'heure qui arrive » : l'heure de la mort comme celle de la naissance est fixée. La mort n'est donc pas du tout taboue chez les musulmans.
D'ailleurs, *« dans les pays musulmans, et surtout dans les campagnes, la mort est vécue quotidiennement »*[4] : les décès ont lieu la plupart du temps à domicile et le défunt enveloppé de draps et transporté de la maison jusqu'au cimetière, *« il traverse le centre du quartier ou de la ville donc les gens le voient »*[5]. Cette familiarité avec la mort la vide de sa charge angoissante, pour n'en faire qu'un prolongement à l'existence de l'humain sur terre.

---

[1] Ibid.

[2] Selon un verset coranique, « tous ceux qui sont sur terre sont périssables, alors que subsistera la face de ton Seigneur qui détient la majesté et la magnificence »

[3] Témoignage 3

[4] Entretien avec Hassan AMGHAR-EL BOUJARFAOUI

[5] Ibid.

2. Pratiques et conduites attachées à la mort

Ce qui fait problème dans la mort en immigration c'est l'environnement de cette mort, à savoir les pratiques et conduites attachées à celle-ci, la réalisation ou non des rites et rituels d'usage en cours dans le pays d'origine. Loin de relever du folklore, il s'agit de référents identitaires individuels et collectifs auxquels les gens restent très attachés. L'important pour les musulmans, c'est que le défunt ait bénéficié d'un accompagnement à la mort, que les rites mortuaires (toilette et prière) aient été réalisés, et que le défunt puisse être enterré selon la tradition musulmane.

2.1. L'accompagnement du mourant

Des carences majeures sont à noter du côté de l'accompagnement des mourants selon les traditions musulmanes en France. Cet accompagnement des derniers moments de la vie nécessite en effet une certaine disponibilité ainsi que la maîtrise du savoir-faire religieux.
Alors que l'approche de la mort et la mort elle-même sont vécus en famille dans les pays musulmans, cela pose problème pour les immigrés vieillissants « célibatairisés » en France. Au Maghreb, une personne qui meurt *« mobilise toutes les énergies, celles de la famille, mais aussi celles des amis et des proches pour lui assurer avec beaucoup de soins les préparatifs rituels qui accompagnent son passage à la nouvelle demeure »*[1]. L'individu, pendant son agonie, doit être entouré par ses proches. La dernière phrase qu'il doit prononcer avant de « rendre l'âme » est la profession de foi : « il n'y a de divinité que Dieu et Mohamed est le messager de Dieu ». Si la douleur ou l'angoisse l'en empêchent, son entourage se doit de lui rappeler ou de la faire à sa place.
Dans le cas du décès à l'hôpital, l'isolement total du mourant empêche que tous ces rites soient respectés et accomplis. Concernant la visite du malade à l'hôpital par exemple, *« l'Islam n'est pas encore suffisamment organisé en France pour qu'il y ait des aumôniers musulmans qui viennent faire ce travail-là »*[2].

2.2. Toilette et prière mortuaires

La toilette mortuaire est l'un des rites fondamentaux de l'Islam, parce qu'elle s'assimile aux ablutions dont doit s'acquitter le musulman pour effectuer ses prières quotidiennes. Il s'agit donc de gestes précis, codifiés, à haute teneur religieuse et par conséquent identitaire.

---

[1] Entretien avec AMGHAR-EL BOUJARFAOUI Hassan
[2] Ibid.

La tradition musulmane exige que ce geste soit un geste privé, revenant de droit à la famille, aux proches, et à l'extrême rigueur à un fidèle musulman. La tradition musulmane met en avant par là non seulement une exigence identitaire religieuse, mais surtout un désintéressement total dans l'acquittement de ce geste.

La personne qui doit accomplir la toilette mortuaire se doit dans tous les cas d'être *« musulmane, adulte et consciente »*[1]. Elle doit être digne de confiance, bien informée des règles de lavage afin de l'accomplir conformément aux recommandations scripturaires. Il lui est interdit de divulguer les imperfections qu'elle découvre. S'il s'agit d'un homme, son épouse peut le laver, ainsi que son père ou son grand-père. S'il s'agit d'une femme, son époux peut la laver, ainsi que sa mère et sa grand-mère. En dehors de la famille, *« une femme ne peut être lavée que par une autre femme et un homme ne peut l'être que par un autre homme »*[2] - à l'exception des garçons et filles pré-pubères.

En ce qui concerne la prière mortuaire, c'est une prière prescrite à l'ensemble des musulmans, en plus des cinq prières rituelles par jour. Elle est accomplie en groupe et dirigée par l'Imam placé devant.

2.3. L'ensevelissement du défunt

Pour les obsèques et les funérailles, les musulmans de France respectent l'ensemble des rites accomplis habituellement dans le pays d'origine, exceptés ceux qui ne sont pas en conformes aux lois en vigueur en France. Ils acceptent ainsi de mettre leurs morts dans des cercueils, alors que dans les pays musulmans on se contente de linceuls et de civière.

Ils ne sont pas du tout habitués à l'obligation d'acheter un cercueil et un emplacement au cimetière. *« Le contraste n'existe plus tant entre la France et le Maghreb qu'entre la campagne et les grandes villes, où l'on suit de plus en plus le modèle français. »*[3]. Or la plupart des migrants maghrébins viennent du milieu rural, et ils sont habitués à ce que tout soit fait gratuitement, par la famille et les amis.

3. Les carrés musulmans

Pour diverses raisons[4], certains migrants acceptent aujourd'hui d'avoir une sépulture en France. Cependant, leurs appréhensions sont nombreuses devant les difficultés notoires au sujet des lieux de sépulture, la précarité des concessions et les pratiques de mise en terre.

---

[1] AMGHAR – EL BOUJARFAOUI Hassan, « Les rites de passage chez les musulmans », *JALMALV*, n° 52, mars 1998, p.18

[2] Ibid.

[3] Entretien avec AMGHAR – EL BOUJARFAOUI Hassan

[4] Cf. Deuxième partie, chapitre 3, I, A. « Mourir en exil »

S'ajoute à cela leur incompréhension devant la monétarisation courante en France de ces gestes (la levée du corps, le transport, la mise en terre) qui devraient être désintéressés. La question des lieux de sépulture relève d'une volonté identitaire soumise à ses propres règles spécifiques concernant l'orientation des sépultures vers l'Orient ou le rassemblement des sépultures dans une nécropole musulmane spécifique.

3.1. En dépit de la législation existante …

Le principe de laïcisation des cimetières, posé par la loi du 15 novembre 1881, trouve son prolongement dans la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905. Cette dernière, proscrivant de façon générale l'usage de symboles religieux dans les lieux publics, affirme néanmoins qu'à l'intérieur des cimetières, les lieux de sépulture sont considérés comme des parties privées que les familles peuvent aménager librement, avec des signes religieux si elles le souhaitent.

C'est dans ce contexte législatif que s'est développé, depuis les années 60, la pratique des carrés confessionnels, principalement musulmans. De fait, en réponse à des demandes de communautés musulmanes installées en France, deux circulaires ministérielles – datées du 28 novembre 1975 et du 14 janvier 1991 – incitèrent les maires à réserver, dans le cimetière communal, des espaces pour regrouper les tombes de personnes appartenant à la même confession[1]. Selon ces textes, dès lors que ces espaces ne sont pas clos, il n'y a pas atteinte au principe de neutralité du cimetière.

3.2 … une pratique encore trop minoritaire

Bien qu'il soit encouragé par le ministère de l'Intérieur, l'aménagement de carrés confessionnels demeure une pratique minoritaire, touchant exclusivement les grandes villes et les régions à forte proportion musulmane comme la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. De fait, rares sont les municipalités à avoir concédé de tels carrés dans les cimetières communaux. L'on recense en France un cimetière musulman (à Bobigny) ou entre 50 et 100 carrés musulmans, comme celui de Poisat[1] dans l'agglomération grenobloise.

Cette pratique minoritaire s'explique notamment par le flou juridique induit par les circulaires organisant ces carrés confessionnels. En effet, les carrés confessionnels ne sont pas obligatoires. Le regroupement des sépultures dans un cimetière relève de l'appréciation de

[1] Selon les propres mots de la circulaire du 28 novembre 1975, *« Je vous invite donc à recommander à MM. Les Maires de votre département d'user des pouvoirs qu'ils détiennent pour réserver aux Français de confession islamique, si la demande leur en est présentée et à chaque fois que le nombre d'inhumations le justifiera, des carrés spéciaux dans les cimetières existants. »*

l'autorité municipale, c'est-à-dire du bon vouloir des maires, qui se voient ainsi octroyer le pouvoir de permettre ou non l'ultime étape de l'intégration des immigrés maghrébins à la société française.
Cependant, si la décision d'acquérir une sépulture en terre d'accueil constitue une nouvelle tendance qui se dessine (compte tenu de l'augmentation des musulmans français de deuxième et troisième génération), la plupart des immigrés, a fortiori les « célibatairisés », organisent leur rapatriement en terre d'origine.

II. La mort nomade : décéder ici et mourir là-bas

« Les oiseaux se cachent pour mourir » : par fierté et sens de l'honneur, beaucoup de migrants âgés n'osent pas rentrer près des leurs à l'article de la mort, préférant que leur corps soit rapatrié ensuite. Pour les immigrés maghrébins « célibatairisés », décéder dans le pays d'accueil est la règle, c'est-à-dire qu'ils consentent à une mort clinique dans le pays d'accueil, réservant la belle mort, la sépulture, pour la terre d'origine.

A. Décès clinique et sépulture symbolique

Finalement, l'ultime choix que représente, à l'approche de la mort, le choix du lieu de sépulture, illustre à lui seul le nomadisme identitaire du vieux migrant.

1. Décéder et mourir : une nuance qui prend tout son sens

La préoccupation du salut est évidemment au centre de la question de la vieillesse en situation d'immigration. Il s'agit d'un choix fondamental entre le retour spirituel au pays d'origine (décès en France et rapatriement du corps) et l'ancrage en terre d'accueil (décès et inhumation en France). Or l'arbitrage se fait majoritairement en faveur de la première solution, à savoir décéder cliniquement ici et mourir symboliquement, être enterré là-bas.

1.1. Une mort tronquée en terre d'accueil

En France, l'accompagnement à la mort des immigrés n'est pas encore une préoccupation des services hospitaliers ou des centres d'hébergement. Certaines initiatives semblent

[1] Cf. ANNEXE N° 15

pourtant prometteuses, notamment la formation des infirmières aux différents cultures et religions, l'Islam en particulier, face au rituel de la mort. Ayant appris à laisser plus de place à la famille, les infirmières et aides-soignantes sont nettement moins démunies face aux rites funéraires musulmans, par exemple.
Ainsi, Hassan AMGHAR - EL BOUJARFAOUI, médiateur interculturel au CHU de Grenoble, est sollicité pour intervenir régulièrement dans les écoles d'infirmières de Grenoble et de Lyon pour proposer des formations à l'accompagnement des mourants d'autres cultures. Mais il admet que *« c'est encore loin d'être le premier souci du corps médical »*[1].

Trois obligations sont importantes dans l'Islam : la toilette mortuaire, la prière mortuaire et l'enterrement du corps le visage tourné vers la Mecque. *« Si l'un des trois rites n'est pas respecté, il leur est difficile de faire le deuil car cela signifie pour eux que leur proche est mort comme un chien »*[2].

1.2. Mourir auprès des siens

Les vieux immigrés « célibatairisés » souhaitent majoritairement rentrer en terre d'Islam, terre de leurs ancêtres, pour y mourir, ou tout au moins pour y être enterrés. Le « laisser-aller à rester » en France, malgré la mort qui se rapproche, est le fait d'une habitude de vie en France. Le rapatriement du corps au pays représente, sinon un rite, du moins un phénomène social qui a à voir avec la problématique du retour, du deuil jamais fait de sa terre natale. La nuance entre mourir et décéder prend là tout son sens : mourir au pays d'origine renvoie à la représentation de la mort au sein de la communauté, auprès des siens, ainsi qu'au fait de ne pas avoir failli aux exigences du groupe.
« Lorsque les gens sont conscients qu'ils vont bientôt mourir, leur souhait est d'être rapatrié avant même leur mort, pour qu'ils puissent mourir près de leur famille »[3] confie Hassan AMGHAR – EL BOUJARFAOUI.

[1] Entretien avec AMGHAR-EL BOUJARFAOUI Hassan

[2] Ibid.

[3] Ibid.

1.3. Le retour post-mortem comme volonté d'effacer le culpabilité liée à l'expatriation

Le retour post-mortem n'est d'ailleurs pas propre aux populations maghrébines. Il représente l'éternel retour à l'origine, particulièrement prononcé pour les populations du pourtour méditerranéen, qui partagent le même culte de la terre.

Le sentiment de culpabilité est très présent chez les migrants. Comme a pu l'écrire Adelmalek SAYAD, *« émigrer, c'est objectivement déserter, trahir. C'est d'une certaine manière affaiblir la communauté dont on se sépare, lors même qu'on ne s'en sépare que pour la renforcer, pour mieux travailler pour sa prospérité »*[1]. Or ce sentiment de culpabilité est à l'origine de la sensation de vie provisoire. Comme on a pu le constater au cours des entretiens, les travailleurs immigrés maghrébins s'interdisent de vivre dans le présent et d'être heureux en exil. Ils se construisent une vie entre parenthèses dans l'attente de la « vraie vie », c'est-à-dire celle qui sera vécue là-bas, dans leur pays d'origine, à leur retour.

« La vie entre parenthèses revêt des formes diverses : la peur de l'engagement qui risque d'entraîner la permanence, un certain immobilisme social, un patriotisme à outrance, un repli frileux sur la communauté, un sentiment de nostalgie, etc. » constate de façon générale Angela XAVIER DE BRITO[2]. En ce qui concerne la mort, ce choix plus ou moins conscient d'une vie entre parenthèses prend tout son sens puisque mourir près des siens revient à « boucler la boucle » de la migration.

Le souhait d'être rapatrié après sa mort correspond ainsi à un enjeu très important : accomplir le retour définitif vers l'origine, se réconcilier avec les siens, effacer la culpabilité liée à l'expatriation, régler la dette que l'on a par rapport à la terre natale en donnant son corps à elle. Le fait de croire à la vie après la mort explique que l'on ne veuille pas passer sa mort ou son éternité en exil. Le non-retour est vécu comme l'aboutissement d'un destin inéluctable et s'accompagne d'un sentiment de culpabilité consécutif à l'abandon de sa famille et / ou du groupe d'origine.

2. La cérémonie d'ensevelissement comme rite fondateur

La cérémonie d'ensevelissement, aussi simple soit-elle, est sans aucun doute l'un des rites fondateurs pour toute l'humanité. Elle est a fortiori un élément essentiel dans nos cultures monothéistes, qui consiste à *« dérober le corps du mort par un débordement*

---

[1] SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999

[2] XAVIER DE BRITO Angela, « Habitus et analyse du quotidien des personnes en déplacement » in LAHLOU Mohamed (dir.), *Histoires familiales, identité, citoyenneté*, L'Interdisciplinaire, Lyon Limonest, 2002, p. 63

symboliquement signifiant »[1]. Selon les propres mots du Coran, après le meurtre d'Abel par Caïn, un corbeau lui aurait montré comment l'enterrer, en le recouvrant de terre. Dès que Caïn eut enterré son frère, il fut assailli par les remords, de sorte que son acte avait pris sa signification de par l'ensevelissement. Le mort ne commence sa vie de mort que lorsqu'il a été enterré, permettant de même que débute le travail de deuil.

B. Les coulisses du rapatriement

1. Une préoccupation individuelle ou collective ?

Paradoxalement, ce qui adviendra du corps de l'immigré ne relève pas seulement d'une préoccupation individuelle, mais implique le groupe dans son ensemble.

1.1. La solidarité communautaire

Pour les immigrés vieillissant en France, le lieu de sépulture dans le pays d'origine a un caractère primordial. C'est presque une affaire collective, de sorte que le refus du rapatriement est une cause de damnation. La question matérielle (financière) est secondaire dans la possibilité de retour au pays. L'attachement à la terre est si fort qu'il mobilise et suscite une solidarité communautaire sans contestation.

La collecte d'entraide pour le rapatriement du défunt donne lieu à une manifestation collective et spontanée face à la mort. Cette collecte permet ainsi d'éprouver l'appartenance à un groupe, à une même histoire, et au-delà, à une même terre, comme l'explique naïvement Béni, héros autobiographique du romancier Azouz BEGAG : *« Un peu plus tard, j'ai vu des hommes déposer des billets dans sa main. Beaucoup de billets de mille. Pour que le corps de Mériam soit réexpédié au point de départ. J'ai donné mille que je cachais dans ma poche au cas où. C'était une goutte d'eau mais ça m'a fait un grand quelque chose dans le cœur. Quand je l'aurais quitté, mon corps lui aussi retournera au pays des ancêtres et des gens payeront pour ça. »*[2]

Pour les immigrés « célibatairisés » vivant en foyer, le principe est le même : la collecte est organisée et un des compagnons du foyer est désigné pour s'occuper des formalités administratives. Une partie de la somme collectée est utilisée pour régler les frais d'envoi du corps et le reste distribué à la famille du défunt au pays. *« Ainsi, c'est une armée de*

---

[1] BENSLAMA Fethi, propos recueillis par Marie-Anage d'Adler, *Plein Droit*, n° 39, juillet 1998, p. 62
[2] BEGAG Azouz, *Béni ou le paradis privé*, Seuil, Paris, 1989, p. 98

volontaires, amis, voisins, compatriotes, autorités tunisiennes, voire l'entreprise qui employait feu le défunt, qui se chargent de retourner au point de départ l'immigré-émigré. »[1]

1.2. L'assurance-rapatriement : un arbitrage individuel

De plus en plus, la collecte d'argent organisée par l'imam ou le foyer est remplacée, pour différentes raisons, par la souscription individuelle à une assurance-rapatriement.
Tout d'abord, les fonds collectés grâce à l'entraide communautaire se révèlent souvent insuffisants, eût égard à l'augmentation numérique de la population vieillissante isolée en foyers : *« autrefois, quand il y avait un décès, on allait voir l'imam qui faisait une quête : il récoltait l'argent pour rapatrier le corps ; mais comme ils sont de plus en plus nombreux, l'imam n'arrive plus à avoir les fonds suffisants. »*[2] explique la responsable de l'ACMI, poursuivant que la souscription à une assurance-rapatriement se justifie de surcroît pleinement de par la *« somme dérisoire »* qu'elle représente – à l'ACMI, le coût annuel de l'assurance pour une personne isolée de plus de 65 ans est de 42 euros.
D'autre part, sauf quelques rares exceptions (*« il y en a qui ne font pas confiance et qui préfèrent mettre de l'argent de côté »*), la majorité des immigrés « célibatairisés » en foyer préfèrent s'assurer afin de ne pas causer de soucis financiers supplémentaires à leur famille restée au pays. L'assurance finance à la fois les démarches sur place ainsi que le billet d'avion aller-retour pour un accompagnateur pour une semaine (le temps des fêtes rituelles au village). Au Maghreb, l'inhumation en elle-même ne coûte rien (linge et emplacement gratuits, prières en famille…) mais les fêtes peuvent durer plusieurs semaines et coûtent très cher.

2. Le double processus de « chosification » / « humanisation »

Les différentes étapes du rapatriement constituent un double processus de « chosification » / « humanisation » du défunt. La procédure administrative de rapatriement d'un immigré maghrébin et relativement expéditive – contrairement au rapatriement d'un défunt juif vers Israël[3]. En effet, les formalités administratives d'usage portent surtout sur des précautions d'hygiène. Aucun document d'état civil provenant des autorités consulaires n'est requis pour faire état de la reconnaissance de son ressortissant. Cette identification est explicite par le dépôt d'une mise en instance de rapatriement par l'entreprise des pompes funèbres au

[1] CHAÏB Yassine, op.cit., pp. 121

[2] Entretien avec MOREL Corinne

[3] CHAÏB Yassine, op.cit., pp. 118-119

consulat concerné. Or *« plus la procédure administrative de rapatriement est efficace et expéditive, plus le retour à la case départ d'un immigré mort est une "transhumance" proche du degré zéro de l'identité »*[1].

Le processus d'identification et le rituel des morts qui s'effectuent dans la communauté (famille, voisins, village) consistent alors à rendre au défunt, chosifié dans son cercueil, son humanité et son identité. Selon Yassine CHAÏB, spécialiste du rapatriement des défunts musulmans, *« en l'absence de la famille, le rapatriement des maghrébins décédés ressemblerait fort au renvoi d'un objet non "identifié", sans épaisseur identitaire »*[2]. Or précisément, la déritualisation croissante de la mort chez les immigrés tend à se résumer à une mort absente, laissée aux mains des pompes funèbres ou de l'hôpital.

Nul aujourd'hui n'est en mesure de donner le volume exact des rapatriements ou des sépultures en France. Mais le fait est que les difficultés rencontrées par les immigrés sont nombreuses, quelque soit leur choix : le coût du rapatriement et des contraintes administratives (somme toute allégées par l'adhésion à une assurance-rapatriement) d'un côté, et les obstacles pour se faire enterrer en France selon les rites musulmans de l'autre. *« A la réflexion, le corps de l'immigré vivant ou mort, reste toujours un corps encombrant. »*[3]

---

[1] CHAÏB Yassine, op.cit., p. 118

[2] CHAÏB Yassine, op.cit., p. 118

[3] SAMAOLI Omar, « Esquisse autour des derniers moments de la vie et leur accompagnement », *Ecarts d'identité*, n° 87, décembre 1998, p. 31

CONCLUSION

Déplacer le regard sur l'étranger

« *Habituellement on définit l'étranger - le citoyen étranger, l'étranger à la famille ou à la nation - à partir de la naissance : qu'on lui donne ou qu'on lui refuse la citoyenneté à partir de la loi du sol ou de la loi du sang, l'étranger est étranger par naissance. Ici, au contraire, c'est l'expérience de la mort et du deuil, c'est d'abord le lieu d'inhumation qui devient déterminant* »[1]. Ce déplacement de regard appelé par Jacques DERRIDA s'illustre de manière emblématique dans la prise de conscience récente que les immigrés maghrébins vieillissent en France, y meurent souvent, et s'y font parfois même enterrer …
La question de la présence dans le temps de ces travailleurs immigrés a pendant longtemps été éclipsée par un système de représentations privilégiant une approche fondamentalement spatiale (émigration / immigration entre deux pays, deux espaces économiques, deux espaces culturels), au sein de laquelle la naissance et l'espace de la naissance primaient dans la définition du repère qui évalue l'éloignement. Or, comme j'ai cherché à le montrer dans ce travail, il semble tout à fait légitime de déplacer le regard sur l'étranger de la naissance au vieillissement, d'une représentation uniquement spatiale à une représentation également temporelle. De fait, plus encore que la naissance, la vieillesse et l'approche de la mort (et son corollaire, le choix du lieu d'inhumation) posent l'exacte mesure de l'éloignement, consenti ou non, par l'étranger. Pour la plupart des immigrés maghrébins vieillissants isolés, le retour mythique en terre natale ne se fait-il pas dans un cercueil ?

La vieillesse du travailleur immigré : des illusions perdues à une identité retrouvée

A l'issue d'une vie toute entière conditionnée, organisée, rythmée au quotidien en fonction du travail, le travailleur migrant semble avoir perdu, avec la retraite, non seulement sa raison d'exister mais encore la justification même de sa présence en France. De fait, la vieillesse représente pour lui l'âge du constat douloureux des illusions perdues - illusion de la réussite sociale, illusion du retour devenu impossible … - et l'oblige à entrer dans une vie nouvelle à laquelle il a été, moins que tout autre, préparé. *« Quand ils quittent le lien avec le monde du*

[1] DERRIDA Jacques, DUFOURMANTELLE Anne, *De l'hospitalité*, Calmann-Lévy, Paris, 1997

travail, ils basculent dans un va-et-vient qu'ils qualifient d'obligatoire. »[1] : de fait, seule cette vie circulatoire leur permet de concilier les avantages d'une vie en pointillés entre ici (allocations et prise en charge des problèmes de santé, force des habitudes …) et là-bas (attaches familiales, souvenirs …). Or, né de cette indécision fondamentale du vieux migrant à trancher entre le retour définitif au pays et l'installation en terre d'immigration, le va-et-vient révèle finalement une instabilité identitaire, au sens fort de ce couple apparemment antinomique : ce mode de vie nomade constitue l'identité retrouvée de l'ancien travailleur immigré. Il semble par conséquent que l'exigence éthique de *« rendre justice à ces anonymes industrieux de nos cités »*[2] en leur assurant une retraite dans la dignité se traduise naturellement par des réponses spécifiques de la part des pouvoirs publics, acteurs institutionnels et travailleurs sociaux, afin de leur faciliter cette mobilité qui constitue leur principal repère identitaire. Ainsi, mon travail fondé initialement sur le vécu du vieillissement dans l'entre-deux, contribue à ouvrir la réflexion (plus qu'à apporter une liste de solutions) sur ce que devrait être une politique globale concernant le vieillissement de la population immigrée au niveau local comme national.

Prise de conscience et action : un temps de retard

L'on peut déplorer qu'il y ait toujours un décalage temporel trop important entre la prise de conscience et l'action.

De fait, c'est avec un temps de retard sur la réalité que l'on est sorti de la représentation d'une présence provisoire des immigrés : retard tant de la prise en compte des effets du regroupement familial (féminisation et enfants issus de l'immigration qui « font France »[3]), que de la décision actuelle de sortir des placards de l'oubli les vieux immigrés isolés. L'appréhension de l'immigration de travail a souffert pendant longtemps d'une équivoque qui en a été le fondement même : voulue, pensée et organisée principalement dans le registre du besoin (besoin de main d'œuvre pour les entreprises et besoin de travail pour cette main d'œuvre), l'immigré se définissait d'abord par son effacement derrière l'instrument économique, le travailleur. Cet effacement du sujet était omniprésent dans le regard de l'un (le national) et la parole de l'autre (l'immigré).

Or si l'on peut se féliciter de la prise de conscience récente du vieillissement des immigrés maghrébins isolés en France, elle ne consacre pas moins un décalage réel au regard de l'urgence de la réalité des conditions de vie d'une génération « en voie d'extinction ». Or le problème se pose de façon d'autant plus aigue que la connaissance de la population du

[1] Entretien avec MANSION Brigitte
[2] HISSAR HOUTI Warda, éditorial, *Ecarts d'identité*, hors série, avril 2000, p. 1
[3] TRIBALAT Michèle, *Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, Paris, 1995, 231 p.

troisième âge de l'immigration maghrébine (données statistiques et études sur les conditions de vie) va bientôt être obsolète. En effet, il s'agit plutôt d'anticiper les caractéristiques d'une population de quatrième âge qui va apparaître dans les dix années à venir. Or, si pour les migrants du troisième âge qui se portent encore bien, la retraite est l'occasion d'alterner résidence en France et séjour temporaire au pays, qu'en sera-t-il des migrants du quatrième âge condamnés à l'immobilité dans le foyer qui devient alors un *« caveau »*[1] ?

Des archives vivantes encore insuffisamment exploitées

Ces hommes qui n'avaient jusqu'à aujourd'hui que l'attention d'institutions en recherche d'ordre et de contrôle, ont désormais l'écoute des personnes que leurs souvenirs et leur mémoire intéressent et interpellent. Ayant travaillé toute leur existence et vécu dans la simplicité, ils croyaient leur destin chaotique exempt de tout intérêt, n'ayant souvent pas conscience de la richesse que recèle cette mémoire enfouie. Or leur vie, longtemps restée ignorée - parce que personne ne se donnait la peine d'aller interroger ces témoins d'un passé sans traces, pour qui la transmission n'est pas chose naturelle - prend progressivement les formes d'un roman historique passionnant. Ces vieux migrants représentent aujourd'hui encore des archives vivantes insuffisamment exploitées.
Dans cette perspective, mon travail me paraît pouvoir constituer le terreau d'une étude plus conséquente, à partir d'une véritable immersion dans la vie quotidienne d'un foyer de travailleurs migrants par exemple. J'ai en effet souffert de ne pas avoir pu établir un climat de confiance propice aux confidences partagées. La démarche de recueil des récits de vie me paraît en effet primordiale. Comme l'illustre l'expérience du formateur-conteur Saïd RAMDANE à Bourgoin-Jaillieu[2], cette démarche est extrêmement particulière, en ce qu'elle ne doit pas faire l'économie de nombreuses étapes : présentation et familiarisation avec les résidents, participation à la vie quotidienne du foyer et organisation de soirées, puis séances collectives de libération de la parole et enfin seulement recueil de récits de vie dans une relation duale … Il me semble en effet que le plus important n'est pas tant de recueillir des témoignages en quantité, mais plutôt que ceux-ci soient d'une grande densité– or le témoignage ne saurait atteindre toute sa densité s'il ne s'inscrit pas dans une démarche suivie, afin que le migrant reconstruise son histoire de vie et livre son récit en différentes strates successives.

[1] BERNARDOT Marc, « Le vieillissement des migrants dans les foyers », séminaire de l'ADRI, p.3

[2] GILLIA Solange, CLAPPIER Yves, « Paroles d'hommes : démarche », *Ecarts d'identité*, n° 87, décembre 1998, p. 38

Connaissance et reconnaissance

Au fond, la problématique de l'oubli social des travailleurs immigrés retraités est inévitablement liée à la question de la reconnaissance de la dette de la France envers l'immigration. L'on comprend donc que cet enjeu de connaissance et de reconnaissance dépasse largement les publics vieillissants : il concerne la place accordée à cette première génération d'immigration dans notre pays. En traitant dignement les vieux immigrés, on réhabiliterait une histoire et une mémoire occultées qui sont aussi celles des parents ou grand-parents des « beurs » français. L'intégration effective des deuxième et troisième générations suppose précisément une véritable prise en compte de cette mémoire vivante que représentent les pères maghrébins. En ce sens, *« il est temps de passer de l'immigré chiffré à la mémoire, précieuse et irremplaçable, de son trajet, qui imprègne toute l'existence du siècle »*[1].

[1] VIDELIER Philippe, « Les vieux immigrés disent le siècle », *Ecarts d'identité,* n° 87, décembre 1998, p. 8

INDEX DES SIGLES UTILISES

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADATE : Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Etrangers

APL : Allocation Personnalisée de Logement

ASALI : Association de Solidarité des Algériens de l'Isère

CATRED : Collectif des Accidentés du Travail, des Handicapés et des Retraités pour l'Egalité des Droits

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEE : Communauté Economique Européenne

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CILPI : Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées

CJCE : Cour de Justice des Communautés Européennes

CMU : Couverture Maladie Universelle

CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie

FAS : Fonds d'Action Sociale pour les immigrés et leurs familles

FNS : Fonds National de Solidarité

FNATH : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

FSV : Fonds de Solidarité Vieillesse

FTM : Foyer de Travailleurs Migrants

GISTI : Groupe d'Intérêt et de Soutien aux Travailleurs Immigrés

GRAVE : Groupe de Réflexion et d'Action sur le Vieillissement des Etrangers

INED : Institut National des Etudes Démographiques

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ODTI : Office Dauphinois des Travailleurs Immigrés

SONACOTRA(L) : Société Nationale de Construction pour les Travailleurs (Algériens)

SSAE : Service Social d'Aide aux Etrangers

UE : Union Européenne

UNAFO : Union Nationale des Associations gestionnaires des Foyers de travailleurs migrants

UNASSAD : Union Nationale des Associations d'Aide à Domicile

ENTRETIENS

TEMOIGNAGES DE MIGRANTS AGES

Témoignage 1 : Ahmed, Algérien, 66 ans, résident du foyer Jean-Jacques Rousseau (Saint Martin d'Hères)
Témoignage 2 : Aïssa, Algérien, 70 ans, appartement en colocation (quartier Saint Laurent)
Témoignage 3 : Bachir, Tunisien, 73 ans, appartement seul (quartier Très-Cloîtres)

CHERCHEURS UNIVERSITAIRES

BAROU Jacques, chargé de recherche au CNRS et au CERAT, chargé de cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble – directeur de mémoire
DI TACCHIO Isabelle, chargée de mission formation continue à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, thèse en cours sur la situation juridique de l'Islam en France
LAHLOU Mohamed, professeur de psychologie sociale et de gérontologie à l'Université Lyon II
PIFANO Eduardo, ingénieur d'études et chargé de formation au CPDG (Centre Pluridisciplinaire De Gérontologie), campus universitaire de Saint Martin d'Hères, membre du GRAVE
SALMI Hamid, psychothérapeute, formateur en ethnopsychiatrie et professeur de psychologie à Paris VIII

ASSOCIATIONS

ADATE (Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Étrangers) - Grenoble
AMGHAR – EL BOUJARFAOUI Hassan, interprète et médiateur interculturel au CHU
CHAOUITE Abdellatif, ethnopsychologue, rédacteur en chef d'*Ecarts d'identité*

ACMI (Association de la Communauté Maghrébine de l'Isère) - Grenoble
MOREL Corinne, co-directrice, chargée de l'assurance-décès et rapatriement

ASTREE (Association d'écoute et d'accompagnement des personnes en difficultés) - Lyon

MAZOUZ Souad, responsable du projet de recueil de mémoire avec les récits de vie des résidents du foyer des Cerisiers

FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS

ODTI (Office Dauphinois des Travailleurs Immigrés) - Grenoble

KOKOU-TCHRI Théodora, assistante sociale stagiaire au C.H.R.S., mémoire sur l'accompagnement social des travailleurs immigrés maghrébins.

MANSION Brigitte, responsable de l'enquête sociale dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du foyer.

MONTEILLER Michèle, directrice.

PECQUERY Laurence, service juridique.

SONACOTRA – Lyon et Grenoble

DIEBOLD Fabienne, coordinatrice sociale à la Direction régionale Rhône-Alpes

MEHRAD Moktar, ancien responsable du foyer Villeurbanne-Poudrette (Villeurbanne)

STANISIC Marie-Claude et BAMA Solange, responsables du foyer Jean-Jacques Rousseau (Saint Martin - d'Hères)

AUTRES PROFESSIONNELS

FAS (Fonds d'Action Sociale pour les Immigrés et leurs familles) - Lyon

BERNOUX Béatrice, chargée de mission à la délégation régionale Rhône-Alpes pour le département de l'Ain et les foyers de travailleurs migrants

UNAFO (Union Nationale des Associations gestionnaires de Foyers) - Paris

DESRUMAUX Gilles, président

ICARES (cabinet d'études sur le vieillissement) – Marseille

JOURDAN Christine, collaboratrice du cabinet d'études

Service social – Grenoble

DIDIER Solange, assistante sociale chargée des personnes âgées, centre social Vieux Temple

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE

OUVRAGES

ATH MESSAOUD Malek, GILLETTE Alain, *L'immigration algérienne en France*, Editions Entente, Paris, 1976, 127 p.

BEGAG Azouz, *Le Gône du Chaâba*, Seuil, Coll. Point Virgule, Paris, 1986, 243 p.

BEGAG Azouz, *Béni ou le paradis privé*, Seuil, Paris, 1989

BEGAG Azouz, CHAOUITE Abdellatif, *Ecarts d'identité*, Seuil, Coll. Point Virgule, Paris, 1990, 121 p.

BEN JELLOUN Tahar, *La plus haute des solitudes*, Seuil, Paris, 1977, 179 p.

BEN JELLOUN Tahar, *Hospitalité française : racisme et immigration maghrébine*, Seuil, Paris, 1997, 201 p.

BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek, *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Editions de Minuit, Paris, 1964, 224 p.

DERRIDA Jacques, DUFOURMANTELLE Anne, *De l'hospitalité*, Calmann-Lévy, Paris, 1997

DEWITTE Philippe (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1999, 442 p.

FERAUD Marie (présentées par), *Histoires maghrébines – rue de France*, Editions Karthala, Paris, 1985, 168 p.

HIFI Belkacem, *L'immigration algérienne en France : origines et perspectives de non-retour*, L'Harmattan, Paris, 1985, 251 p.

HOUARI K., *Confessions d'un immigré*, Editions Lieu Commun, Paris, 1988, 64 p.

KHANDRICHE Mohamed (dir.), *Le nouvel espace migratoire franco-algérien – des données et des hommes*, Edisud, Aix-en-Provence, 1999, 167 p.

KHELLIL Mohand, *L'exil kabyle : essai d'analyse du vécu des migrants*, L'Harmattan, Paris, 1979, 207 p.

LEQUIN Yves, *La mosaïque France : histoire des étrangers et de l'immigration*, Larousse, Paris, 1988, 358 p.

MOGNISS Hamed Abdallah, *J'y suis, j'y reste ! Les luttes de l'immigration en France depuis les années 1960*, Editions Reflex, Paris, 2000

NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Seuil, Paris, 1988, 437 p.

RUDE-ANTOINE Edwige, *Des vies et des familles : les immigrés, la loi et la coutume*, Editions Odile Jacob, Paris, 1997, 327 p.

SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions De Boeck, Bruxelles, 1991, 331 p.

SAYAD Abdelmalek, GILLETTE Alain, *L'immigration algérienne en France*, Editions Entente, Paris, 1984, 285 p.

SAYAD Abdelmalek, *La double-absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999, 448 p.

STORA Benjamin, *Ils venaient d'Algérie : l'immigration algérienne en France 1912-1999*, Fayard, Paris, 1992, 492 p.

TEMIME Emile, *France, terre d'immigration*, Editions la Découverte, Paris, 1999, 160 p.

TODD Emmanuel, *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Seuil, Paris, 1997, 470 p.

TRIBALAT Michèle, *Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Editions La Découverte, Paris, 1995, 231 p.

TRIBALAT Michèle (dir.), *Cent ans d'immigration : étrangers d'hier, français d'aujourd'hui : apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, PUF - INED, Paris, 1991, 301 p.

WEIL Patrick, *La France et ses étrangers – l'aventure d'une politique de l'immigration*, Calmann-Levy, Paris, 1991, 496 p.

ZEHRAOUI Ahsène, *Les travailleurs algériens en France. Etude sociologique de quelques aspects de la vie familiale*, Maspero, Paris, 1976, 262 p.

ZEHRAOUI Ahsène, *L'immigration : de l'homme seul à la famille*, Editions L'Harmattan, Paris, 1994, 180 p.

NUMEROS SPECIAUX DE REVUES

Autrement, « Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles », par SAYAD Abdelmalek, hors série n° 85, avril 1995, 124 p.

Autrement, « Marseille transit : les passagers de Belsunce », par TEMIME Emile, hors série n° 79, janvier 1995, 139 p.

Autrement, « Place du Pont ou la médina de Lyon », par BEGAG Azouz, hors série, 1997, 83 p.

Ecarts d'identité, « L'immigration dans l'agglomération de Grenoble. Histoire et dynamiques », n° 95-96, printemps 2001, 108 p.

Hérodote, « La France, une nation, des citoyens », juillet-décembre 1988, n° 50-51, 261 p.
Hommes et Migrations, « Immigration : la dette à l'envers », n° 1221, sept.-octobre 1999
Manière de voir, « Histoire(s) d'immigration », n° 62, Editions Le Monde Diplomatique, bimestriel mars-avril 2002, 98 p.

THÈSES ET MÉMOIRES

CHEBBAH-MALICET Laure-Leyla, *La problématique d'intégration des « populations immigrées » dans la politique de gestion de l'immigration (depuis la fin des années 60 jusqu'en 1997) : représentations et modes d'intervention publique des acteurs institutionnels du département du Rhône*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1999, 2 vol., 582/230 p.
JOSEPH Hélène, BADY Marie, *Le travail sur la mémoire de l'immigration : un nouvel outil pour l'intégration ?* , CESS Métiers du Développement territorialisé, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2001, 118 p.

FILMS ET DOCUMENTAIRES

BENGUIGUI Yamina, *Inch'Allah dimanche*, 2001, 98 minutes
GAILLARD Valérie, *Les deux rives*, documentaire de la série *D'où viennent les Français ?,* France 3, 7 janvier 2002
GUERDJOU Bourlem, *Vivre au paradis, d'une oasis à un bidonville* (d'après le roman de BENAÏCHA Brahim), Arte, 1998, 96 minutes
WEIL Patrick, WIEDER Alain, *De père en fils : la France et ses étrangers*, Coproduction France 2 – CAPA, 1993, 105 minutes

CONFÉRENCES

SALMI Hamid, « La prégnance ethnique et culturelle dans le décalage ou l'appartenance à la société », co-organisé par la Régie de Quartier de La Villeneuve et le C.C.P.D. (Comité Communal de Prévention de la Délinquance), 29 mars 2002.

MEMOIRES DE L'IMMIGRATION ET CICATRICE DE LA GUERRE D'ALGERIE

OUVRAGES

BENGUIGUI Yamina, *Mémoires d'immigrés – l'héritage maghrébin*, Canal+ Editions, Paris, 1997, 210 p.
BERQUE Jacques, *Mémoires des deux rives*, Seuil, 1989

BRAULT Philippe, GALLAZ Christophe, *Cela commence par… Vieillesses des travailleurs immigrés, France, 1994-1997*, Actes Sud

Collectif, *Villes, patrimoines, mémoires. Action culturelle et patrimoines urbains en Rhône-Alpes*, Ed. La Passe du vent, septembre 2000, 119 p.

LOUDE Jean-Yves, *Je t'écris de mon cœur lointain*, Paroles d'Aube, Grigny, 1999

MATTEI Georges M., *La guerre des gusses*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1995, 197 p.

NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Paris, 1997, 3 volumes, 1642 p.

STORA Benjamin, *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, Editions La Découverte, Paris, 1998, 376 p.

STORA Benjamin, *La guerre invisible : Algérie, années 90*, Presses de Science Politiques, Paris, 2001, 125 p.

STORA Benjamin, *Le transfert d'une mémoire : de "l'Algérie française" au racisme anti-arabe*, Editions La Découverte, Paris, 1999, 147 p.

VIDAL-NAQUET Pierre, *Les assassins de la mémoire. « Un Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme*, La Découverte, Paris, 1995, 231 p.

ARTICLES

LEAUTHIER Alain, ABDI Lidam, « Un été 1962 : les rapatriés d'Algérie » (dossier de témoignages), *Libération*, du 22 au 27 juillet 2002

LECLERE Thierry, entretien avec Yamina BENGUIGUI, *Télérama*, n°2471, mai 1997

LEMAHIEU Thomas, entretien avec Yamina BENGUIGUI, *Périphéries*, novembre 1998

TINAZZI Noël, « La parole a une valeur thérapeutique. Entretien avec Yamina BENGUIGUI », *La Tribune*, 4 février 1998

LIAUZU Claude, « Les archives bâillonnées de la guerre d'Algérie », *Le Monde diplomatique,* février 1999, pp. 24-25

NUMEROS SPECIAUX

Autrement, « Algérie. Mémoire et jeunesse : un affrontement ? », par CHATILLON Georges, hors série n° 38, 1982, 280 p.

Ecarts d'identité, « Traces en Rhône-Alpes. Des mémoires immigrées », hors série, avril 2000, 72 p.

Les Collections de l'Histoire, « La Guerre d'Algérie. Sans mythes ni tabous », hors série n° 15, 2002

Zaàma, « Mémoires de l'immigration algérienne : la guerre d'Algérie en France » (colloque à Marseille les 2 et 3 décembre 2000), avril 2002

FILMS ET DOCUMENTAIRES

ALLOUACHE Mektar, *Bab El Oued city*, la Médiathèque des Trois Mondes, 1994, 93 minutes

BENGUIGUI Yamina, *Mémoire d'immigrés – l'héritage maghrébin*, Canal+ Productions, 1997, 160 minutes

CANET Philippe, « *Vies dépliées – mémoires d'immigration dans la vallée du Grésivaudan »*, coproduction ADATE-PCP, 2000, 26 minutes

MAGNASCO Katy, *Mémoires croisées*, documentaire sur l'exposition co-organisée par l'ADATE, la CODASE et l'ODTI, à Grenoble du 23 au 28 avril 2001

PLASSERAUD Emmanuel, *France-Algérie : je t'aime, moi non plus*, France 2, 4 juillet 2001

ROTMAN Patrick, *L'ennemi intime*, France 3, 4-5-6 mars 2002, 200 minutes

TAVERNIER Bertrand, ROTMAN Patrick, *La Guerre sans nom*, Canal+, 1992

EXPOSITIONS, FORUMS

« Pour que la vie continue, d'Isère et du Maghreb », exposition retraçant le parcours de la communauté issue du Maghreb installée en Isère, Musée Dauphinois, Grenoble, 2000

« Traces en Rhône-Alpes », Forum régional des mémoires d'immigrés, Lyon, avril 2000 :

- ARCÉ José (peintre sculpteur), PAULET Michel (éclairagiste), « Armoires, mémoires »
- CARCANO Emmanuel (photographe), « Travailleurs immigrés, vieillir en foyer »
- Association Les Anneaux de la Mémoire, « Mémoire de l'immigration, tolérance, intolérance » du Moyen-Âge au XXe siècle
- EL AÏDI Abdou, « Le Silence des Braves », spectacle vivant avec des résidents du foyer Rhin-Danube
- ROINAT Marie-Hélène (photographe), « Les Chibanis »
- ZENATI Halim (photographe), « Dire pour agir »
- PELLIGRA Daniel, Association Peuplement et Migrations, *Parcours avant l'escale*, film réalisé à l'occasion des journées du patrimoine 1999 sur les sites liés à l'immigration en Rhône-Alpes, 52 minutes

VIEILLESSE ET IMMIGRATION

OUVRAGES

DJARDEM Fafia (dir.), *Quelle identité dans l'exil ?*, L'Harmattan, Paris, 1997

GALLOU Rémi, *Le vieillissement des immigrés en France : état de la question*, Editions CNAV, Paris, février 2000, 103 p. et annexes statistiques

PAILLAT Paul (dir.), *Enquêtes sur les conditions de vie et besoins des personnes âgées en France*, INED, Paris, 1969, 281 p.

PITAUD Philippe, DHERBEY Brigitte, LAZREUG Daiba, « Contribution à une réflexion sur la condition des immigrés âgés » in *Vieillir dans les villes de l'Europe du Sud*, ERES, Toulouse, 1994

WITHOL DE WENDEN Catherine, SAYAD Abdelmalek, SAMAOLI Omar (coll.), *Vieillir et mourir en exil : immigration maghrébine et vieillissement*, Presses Universitaires de Lyon, 1993, 149 p.

WISNIEWSKI Roswitha (coll.), *Les travailleurs africains et leurs famille en France : aspects historiques, sociologiques, évolution actuelle*, Editions S.O.S., Paris, 1975, non pag.

ARTICLES

AGGOUN Atmane, « Espace familial, exil et retours d'exil », *Hommes et migrations*, n° 1236, mars-avril 2002

AGGOUN Atmane, « Quel psy pour le migrant âgé ? », *L'homme et la société*, n° 139, janvier 2001

BALLAIN René, « Vieillir et mourir dans l'immigration », *Ecarts d'identité*, n°60-61, mai 1992

BOURDIEU Pierre, « Les représentations de l'immigration », *Hommes et Migrations*, n° 1099, janvier 1987, p. 39

CHENILLET Philippe, « L'immigré et la vieillesse », *Immigration et protection sociale*, Syrey, 1990, pp. 11-129

DESRUMAUX Gilles, « Vieillir mieux quand on est migrant », *Villes et quartiers Rhône - Alpes*, octobre 2001, n° 47, p. 2

DESRUMAUX Gilles, « Violences contre les personnes âgées - le cas des immigrés vieillissants », *Alternatives non violentes*, printemps 1999, n° 110

GAILLARD Anne-Marie, « Retour, la quintessence d'un exil ? », *Accueillir*, n°183, mars-avril 1992, pp. 14-20

LEBON André, « Le recensement de 1999 en France – premiers résultats par nationalité », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 16, n° 3, 2000, pp. 219-226

LECHIEN Marie-Hélène, « Aller et venir faute de rentrer », *Plein Droit*, n° 39, juillet 1998, pp. 15-19

PHILIPPE Bernard, « Oubliés, de plus en plus d'immigrés vieillissent seuls en France », *Le Monde*, 3 juin 1999

ROTMAN Charlotte, « "Chibanis" échoués en Ile-de-France », *Libération*, 6 nov. 2001, p.19

SAMAOLI Omar, « L'immigration comme question gérontologique », *Gérontologie*, n° 111, 1999, pp. 33-40

SAMAOLI Omar, « Immigrants d'hier, vieux d'aujourd'hui : la vieillesse des maghrébins en France », *Hommes et Migrations*, n° 1126, novembre 1989.
SAMAOLI Omar, « La vieillesse "provisoire" des immigrés maghrébins en France », *Société d'ethnologie française*, 1990, 12 p.
THAVE Suzanne, « Les immigrés vivant hors du cadre familial », *Données sociales de l'INSEE*, Paris, 1996
VITTOZ Hélène, « Du côté des migrants âgés », *Ecarts d'identité*, n° 77, juin 1996, pp. 25-26

NUMEROS SPECIAUX DE REVUES

Accueillir, « Vieillissement et immigration », juillet-août 1990, n° 171, pp. 7-12
Cahiers du DSU, « Vieillir dans la ville et les quartiers », n°27, juin 2000
Ecarts d'identité, « Le troisième âge de l'immigration », décembre 1998, n° 87, 84 p.
Ecarts d'identité, « Vieillir dans l'immigration », n° 64, mars 1993, 28 p.
Gérontologie et Société, « La vieillesse des étrangers en France », n° 60, octobre 1986
Hommes et Migrations, « Migrants âgés, migrants retraités », décembre 1985, pp. 24-45
Hommes et Migrations, « Les immigrés vieillissent eux aussi », n° 1140, fév. 1991, pp. 4-57
Hommes et Migrations, « Voyages au bout de la vie. Mort et accompagnement de la vieillesse » (colloque à Ivry-sur-Seine), n° 1140, février 1991, pp. 1-42
Migrations Santé, « Migrations maghrébines et vieillissement : santé et pratiques sociales », n° 67, 2ème trimestre 1991
Migrations Société, « Vieillir en émigration », volume 12, n° 68, mars-avril 2000
Revue Européenne des Migrations Internationales, « Emigrés – immigrés : vieillir ici et là-bas », n° 46 (volume 17, n° 1), 2001
Sciences Humaines, « Le destin des immigrés », juillet 1999, pp. 16-33
Zaàma, « Un troisième âge de l'immigration », février 2000, n° 2, 37 p.

PUBLICATIONS SPECIALES

BAROU Jacques, *Être père à distance. Le devenir des enfants d'immigrés demeurés au pays d'origine : regards croisés pères / enfants*, rapport de recherche réalisé à la demande de la SONACOTRA et du Comité français pour l'UNICEF, 2001, 52 p.
CHARBIT Tom, *Le vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyer*, ADRI, 1999, 12 p.
FIBBI Rosita, *Expériences européennes pour et par les migrants âgés*, étude présentée à la journée d'étude âge et migration, 29 septembre 1999, Suisse
GRAVE (Groupe de Réflexion et d'Action sur le Vieillissement des Etrangers), *Paroles d'immigrés*, n° 1, janvier 2002, 4 p.
GRAVE, *Les nouveaux visages de l'immigration vieillissante*, 1998, 10 p.

INSEE, « Recensement de la population », 1990
INSEE, « Recensement de la population », 1999

EMISSIONS, DOCUMENTAIRES

ANDRO Jean-Bernard, *Algériens de Lyon*, France 5, 2001, 55 minutes
MERMET Daniel, « Le va-et-vient des vieux migrants », *Là-bas si j'y suis*, France Inter, 1999
Le mythe du retour – foyer Très-Cloîtres, documentaire de France 3, novembre 1999
Questions d'identité, documentaire de France 3, 27 mai 1999

CONFERENCES, EXPOSITIONS

« Être père à distance », rencontre avec BAROU Jacques, 22 mars 2002, et exposition photographique réalisée par l'UNICEF et la SONACOTRA, bibliothèque Teisseire

LOGEMENT DES VIEUX MIGRANTS

OUVRAGES

BAROU Jacques, *Vagues migratoires et territorialité. Le logement des immigrés*, Presses Universitaires de Lille, 1982
GINESY-GALANO M., *Les immigrés hors la cité, le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)*, Recherches universitaires et migrations, L'Harmattan, Paris, 1984, 515 p.

ARTICLES

BAROU Jacques, « Entre spécificité et droit commun : la prise en compte des besoins des immigrés dans les politiques de l'habitat », *Ecarts d'identité*, n° 80, mars 1997, pp. 2-4
BAROU Jacques, « Le logement des immigrés », *Revue de l'ADRI*, mars 1995, pp. 2-12
BAROU Jacques, « Du foyer pour migrants à la résidence sociale : utopie ou innovation », *Hommes et Migrations*, n° 1202, octobre 1996, p. 12
BERNARDOT Marc, « Le mode de vie des résidents en foyers pour isolés à la SONACOTRA », *Migrations et Etudes*, n° 58, juin 1995
BERNARDOT Marc, « Sortis du travail mais toujours en foyers », *Plein droit*, n° 39, juillet 1998, pp. 38-42
BERNARDOT Marc, « Chronique d'une institution : la SONACOTRA (1956-1976) », *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, 1999, pp. 39-58
BERNARDOT Marc, « La SONACOTRA : 40 ans de politique du logement social », *Migrations Société*, n° 63, mai-juin 1999, pp. 25-40

BERNARDOT Marc, « Quelques précisions sur les personnes âgées en foyers de travailleurs migrants », *Migrations Santé*, n° 99-100, 2000, pp. 107-110

BERNARDOT Marc, « Le vieux, le fou et l'Autre, qui habite encore dans les foyers ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.17, n° 1, 2001, pp. 151-163

BOËLDIEU Julien, THAVE Suzanne, « Le logement des immigrés en 1996 » (enquête logement 1996), *Insee Première*, n° 730, août 2000

LOUISE Florent, « L'immeuble Terray : projet d'un lieu de vie pour les personnes étrangères isolées et vieillissantes à Grenoble », *Ecarts d'identité*, n° 80, pp. 15-22

LOUX F., de JONCHE M., « La santé des immigrés plus âgés », *Migrations Santé*, n° 88, juillet-septembre 1996, pp. 9-24

PUBLICATIONS SPECIALES

CUQ Henri, *Mission parlementaire sur la situation et le devenir des foyers de travailleurs migrants*, rapport commandé par le gouvernement JUPPE, Paris, 1996

AMAOUCHE Marie-Dominique, *L'accueil des migrants de plus de 50 ans et les associations du C.L.A.R.A. (Comité national de Liaison des Associations du réseau d'Accueil)*, automne 1999-automne 2000

Rapports d'ICARES (bureau d'études en gérontologie et ingénierie sociale) : *diagnostic sur les foyers Sonacotra en PACA* , *étude sur l'agglomération de Valence*, *intervention aux journées de l'UNAFO*

Cahiers thématiques de l'Observatoire associatif du logement, « Les immigrés vieillissants et isolés face au logement », n° 7, étude à la demande du GRAVE et de l'ODTI, mai 1996

ODTI, *Synthèse sur le 7/9 rue Alphonse Terray*, 1989

Rapport de la secrétaire d'Etat aux personnes âgées, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER sur le vieillissement des populations immigrées

Rapport annuel 1999 de la Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées (C.I.L.P.I.), 96 p.

PENET Marie-Pierre, rapport de la CRAM Rhône-Alpes (Lyon) sur l'aide à domicile pour les migrants vieillissants, 2000

CONFERENCES, COLLOQUES

Journées thématiques UNAFO-UNASSAD : *La politique de la vieillesse en France et son adaptation aux travailleurs immigrés âgés*, Lyon, 25 et 26 septembre 2001

« Vieillesse et immigration », colloque national coorganisé par le FAS et le mouvement de la Flamboyance, Aix-en-Provence, 27 et 28 mai 1999

Colloque de gérontologie abordant le vieillissement de la population immigrée, maison des sciences humaines, Université Pierre Mendès-France, Saint Martin d'Hères, mai 2001
Le vieillissement des migrants dans les foyers, séminaires de l'ADRI, Marc BERNARDOT, SONACOTRA

THÈSES ET MEMOIRES

ANSELME Denis, *Les mutations du quartier Très-Cloîtres à Grenoble*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1996, 177 p.
BERNARDOT Marc, *Une politique de logement : la SONACOTRA (1956-1992),* thèse, Université Paris I, 1997, 485 p.
DE VILLEDIEU Carole, *Le logement des immigrés isolés vieillissants en foyer de travailleurs migrants*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1998, 154 p.
HAMAMA Noureddine, *Réflexions sur les conséquences psychopathologiques des conditions de vie du travailleur immigré maghrébin*, thèse, Lyon II, 1991, 329 p.
KOKOU-TCHRI Théodora, *La réponse institutionnelle aux demandes des immigrés maghrébins masculins*, Diplôme d'Assistante sociale, Grenoble, juin 2002

NUMEROS SPECIAUX DE REVUES

Écarts d'identité, « Du foyer de travailleur migrant à la résidence sociale : quelles mutations ? », n° 94, hiver 2000-2001, 80 p.

EXPOSITIONS, MUSEES

CHAMBON Jean-Pierre (textes), DEBARRAH Hamid (photographies), « Faciès Inventaire. Chronique du foyer de la rue Très-Cloîtres à Grenoble », exposition réalisée par la compagnie Les Inachevés, Musée de l'Ancien Evêché, du 1er juin au 16 septembre 2002

LES IMMIGRES VIEILLISSANTS ET LE DROIT

FICHES JURIDIQUES ODTI

Une nouvelle carte de séjour… pour les retraités !, fiche n° 1, janvier 1999
L'ensemble des droits sociaux maintenant ouvert à tous les étrangers, fiche n° 2, février 1999
Quitter la France en conservant ses prestations sociales, fiche n° 8, septembre 1999
L'aménagement du regroupement familial, fiche n° 12, janvier 2000
Couverture Maladie Universelle : un droit ouvert aux étrangers, fiche n° 13, février 2000

Droits sociaux : résidence permanente en France exigée, fiche n° 21, octobre 2000
Une faible retraite – quels compléments ?, fiche n° 24, février 2001

PUBLICATIONS SPECIALES

« Pour une égalité de traitement : les engagements internationaux de la France pour les handicapés et les retraités étrangers », CATRED-FNATH-GISTI-GRAVE-ODTI, 1997, 31 p.

LE MIGRANT MUSULMAN ET LA MORT

OUVRAGES

CESARI Jocelyne, *Être musulman en France – associations, militants et mosquées*, Karthala, Paris, 1994, 367 p.
CHAÏB Yassine, *L'émigré et la mort – la mort musulmane en France*, Edisud, Aix-en-Provence, 2000, 254 p.
Collectif, *La mosquée dans la cité*, La Médina éditions, Paris, 2001, 125 p.
BOUCHRARA-ZANNAD Traki, *Les lieux du corps en Islam*, Publisud, Paris, 1994, 139 p.
GRUNEBAUM Gustav, *L'identité culturelle de l'Islam*, Gallimard, Paris, 1989, 294 p.
ETIENNE Bruno (dir.), *L'Islam en France*, Editions du CNRS, Paris, 1990, 364 p.

ARTICLES

BOUNOUAR Yahia, FABRE Cédric, « Plaidoyer pour un Islam de France » (entretien avec Soheib Bencheikh, grand mufti de Marseille), *L'Humanité hebdo*, n° 21, du 9 au 15 avril 1998, pp. 31-33
CHAÏB Yassine, « Le rapatriement du corps, ou l'éternel retour de l'émigré », *Hommes et Migrations*, n° 1195, février 1996
CHOLLET Mona, « Repossession du monde », portrait de Jacques Berque, l'homme des deux rives, *Périphéries*, janvier 1998
EL BOUJARFAOUI - AMGHAR Hassan, « Les rites de passage chez les musulmans », *JALMALV*, n° 52, mars 1998, pp. 18-21
JOUANNEAU Hervé, « Carrés musulmans : l'ultime geste d'intégration », *La Gazette des communes*, 29 octobre 2001, pp. 32-38
TERNISIEN Xavier, « Les musulmans de France, entre affirmation identitaire et inquiétudes », *Le Monde*, 12-13 mai 2002, p. 10
« Le Cimetière franco-musulman de Bobigny », *Al Istichara*, n° 4, décembre 2000
« Marseille, quelle place pour l'Islam ? », *La Médina*, n° 7, avril 2001

NUMEROS SPECIAUX DE REVUES

Islam de France, « L'organisation de l'Islam en France », n° 7, 2000

RAPPORTS OFFICIELS

« Lieux de culte musulmans et lieux de sépulture », rapport du ministère de l'Intérieur

« L'Islam dans la République », rapport du Haut Conseil à l'intégration, novembre 2000

DIVERS

OUVRAGES

ALLAL Tewfik, BUFFARD Jean-Pierre, MARIÉ Michel, REGAZZOLA Tomaso, *Situation migratoire : la fonction-miroir*, Galilée, Paris, 1977, 318 p.

DUBAR Claude, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, 1991, 276 p.

GASPARD Françoise, SERVAN-SCHREIBER Claude, *La fin des immigrés ?*, Seuil, Paris, 1985, 215 p.

GUILLEMARD Anne-Marie, *La retraite, une mort sociale : sociologie des conduites en situation de retraite*, PUF, Paris, 1972, 303 p.

LAHLOU Mohamed (dir.), *Histoires familiales, identité, citoyenneté* (colloque organisé en novembre 2001 par l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon II), L'Interdisciplinaire, Lyon Limonest, 2002, 244 p.

LAHLOU Mohamed, VINSONNEAU Geneviève, *La psychologie au regard des contacts de cultures*, L'Interdisciplinaire, Lyon Limonest, 2001, 390 p.

SIMON-BAROUCH Ida, SIMON Pierre-Jean (dir.), *Les étrangers dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1990, 435 p.

TARRIUS Alain, *Les nouveaux cosmopolitismes – mobilités, identités, territoires*, Editions de l'Aube, 2000, 265 p.

TARRIUS Alain, *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, L'Harmattan, Paris, 1992, 207 p.

THEVENET Amédée, *Le quatrième âge*, P.U.F., Que sais-je ?, Paris, 1989, 127 p.

YERPEZ Joël (coord.), *La ville des vieux. Recherche sur une cité à humaniser*, Editions de l'Aube, 1998, 502 p.